

**Document d'information réglementaire synthétique**  
La Ferme des Terroirs

**PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR ET DU PROJET**



La Ferme des Terroirs, société par actions simplifiée au capital de 157.460 €uros  
Immatriculée au RCS de Gap sous le n° 813 951 084  
RN 85 La Fare-en-Champsaur (05500)

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

L'émetteur est responsable du caractère complet, exact et équilibré des informations fournies.

Le conseiller en investissements participatifs ou le prestataire de service d'investissement contrôle la cohérence, la clarté, et le caractère équilibré de ces informations.

**I - Activité de l'émetteur et description du projet financé**

La Ferme des Terroirs (l'«Emetteur ») a été créée le 23 octobre 2015, sous la forme d'une société par actions simplifiée. Elle a établi 4 bilans, et clos 4 exercices.

L'émetteur exerce une activité de conserverie à base de viandes de porcs, d'agneaux, de taureaux et de gibiers sur un modèle conventionnel et biologique. Dans ce cadre, la démarche de transition repose sur la volonté de développer leur gamme de conserves biologiques que l'entreprise distribuera principalement au travers de la grande distribution.

Après plusieurs expériences dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie, Benoît Conseil et Nicolas Faramaz ont créé la SAS La Ferme des Terroirs. Avec une quarantaine de références développées grâce à la mise en place de recherche et développement au sein de la structure, l'entreprise souhaite diversifier son chiffre d'affaires en développant son réseau de distributeurs à l'échelle nationale.

Les fonds levés et collectés via une émission de minibons , 90 000 euros bruts et 86 400 euros nets, seront utilisés de la manière suivante : production et commercialisation d'une gamme biologique de conserves, développement commercial, élargissement du réseau de distributeurs et investissement dans un outil de production supplémentaire (stérilisateur autoclave).

L'émetteur ne réalise concomitamment aucune autre offre de financement participatif.

Vous êtes invités à consulter les annexes suivantes du DIR :

- > Les 3 derniers exercices comptables ;
- > Tableau synthétisant les offres de financement participatifs de l'émetteur ;
- > Tableau d'échéancier de l'endettement sur 5 ans ;
- > Eléments prévisionnels sur l'activité ;
- > Organigramme du groupe auquel appartient l'émetteur et la place qu'il y occupe ;
- > Curriculum vitae des représentants légaux de la société ;
- > Note d'investissement produite par MiiMOSA ;
- > Statuts de la société émettrice ;
- > Contrat d'émission obligataire + lettre ouverture de la collecte.

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des décisions d'associé unique de l'exercice en cours peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante : RN 85 - 05500 La Fare-en-Champsaur, à l'attention de Benoît CONSEIL.

## **II - Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet**

L'émetteur est, par nature, exposé à certains facteurs de risques pouvant entraîner un non remboursement futur, partiel ou total, des sommes empruntées.

Parmi ces risques figurent notamment :

- Risques réglementaires : évolution des contraintes réglementaires engendrant de nouveaux coûts ;
- Risques sanitaires liés à la présence de produits frais carnés mais maîtrisés par la réglementation drastique en la matière et par les mesures d'hygiène mises en place par l'entreprise ;
- Risque commercial : contractualisation du moyen/long terme avec des GMS non garantie et pouvoir de négociation limité ;
- Risques sur le matériel : détérioration, dégradation, casse ;
- Risque lié à la dépendance vis à vis de tiers : forte dépendance à un acteur de la GMS ;
- Risque conjoncturel ou structurel du marché/secteur d'activité sur lequel l'émetteur opère : marché très concurrentiel avec une présence de nombreux producteurs locaux, des MDD et des grands groupes ;
- Risques en lien avec les structures proches de la société financée (à savoir la SNC Alpestraiteur en redressement judiciaire et détenant le bâtiment et terrain où se trouve l'outil de production ainsi que la SCI l'Empereur en liquidation judiciaire).

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

## **III - Capital social**

Le capital social de la société est intégralement libéré. La présente offre n'est pas de nature à donner accès au capital de l'émetteur.

Vous êtes invités à consulter en annexe du DIR les Statuts de l'émetteur.

## **IV – Minibons offerts à la souscription**

### **IV.1- Caractéristiques des minibons**

#### **a) Durée**

Les minibons offerts à la souscription ont une durée de 3 ans.

#### **b) Taux**

Le taux d'intérêt est fixé et s'élève à 3,25 % par an.

#### **c) Conditions d'amortissement de la valeur nominale et des intérêts**

Le nominal et les intérêts de chaque minibon font l'objet d'un remboursement par l'émetteur à échéances constantes sur une périodicité qui ne peut être supérieure à un trimestre, pendant toute la durée du minibon.

#### **d) Droits attachés aux minibons**

La souscription de minibons permet à l'investisseur de bénéficier vis-à-vis de l'émetteur, des droits d'un créancier vis-à-vis de l'emprunteur.

- Les minibons offerts vous confèrent un droit de créance chirographaire: le remboursement de votre créance sera réalisé après celui des prêts bancaires assortis de garantie(s).
- Ces minibons vous seront remboursés dans les conditions suivantes :
  - conditions de remboursement anticipé par l'émetteur.
  - respect de l'échéancier

Vous êtes invités à consulter les annexes du DIR pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à tous les minibons émis :

> [articles L. 223-6 à L. 223-13 du code monétaire et financier](#)

### **IV.2 – Risques attachés aux minibons offerts à la souscription**

La souscription de minibons comporte des risques spécifiques :

- risque de perte totale ou partielle des sommes prêtées ;
- risque de défaut ou de différé de paiement des intérêts dus ;
- le remboursement des sommes prêtées est susceptible d'intervenir après le remboursement d'autres titres ou dettes de la société ;
- les sommes prêtées seront immobilisées jusqu'au remboursement selon l'échéancier et vous ne pourrez en réclamer le remboursement anticipé ;

- toute hausse des taux d'intérêts pendant la durée d'immobilisation de votre argent peut entraîner une perte d'opportunité ;
- dans l'hypothèse où l'emprunteur procède à un remboursement anticipé des sommes prêtées, toute baisse des taux d'intérêts dans l'intervalle peut entraîner une perte d'opportunité et les intérêts non versés constitueraient un manque à gagner ;
- risque d'illiquidité : la revente de minibons est très incertaine.

Il vous est recommandé de ne prêter que les montants correspondant à une fraction de votre épargne disponible et de diversifier vos prêts au maximum dans des proportions comparables.

#### **V - Relations avec le teneur de registre des minibons émis par la société**

Les minibons sont inscrits au nom de leur propriétaire dans un registre tenu par l'émetteur. Les informations collectées par le conseiller en investissement participatif ou le prestataire de services d'investissements sont remises à l'émetteur.

Le registre des souscripteurs de minibons est tenu par la SAS Groupe MiiMOSA. Celle-ci inscrit dans le registre les coordonnées de chaque investisseur et le montant de leur participation. Une copie de leurs comptes individuels sera délivrée aux investisseurs qui en feront la demande à l'adresse [bonjour@miimosa.com](mailto:bonjour@miimosa.com) .

Le certificat d'inscription dans le registre, matérialisant la propriété de l'investissement, sera délivré par MiiMOSA, par l'envoi d'un e-mail comportant un « Certificat de souscription », produit à la date d'émission effective des minibons.

#### **INFORMATIONS PRESENTÉES PAR LE PRESTATAIRE QUI GERE LE SITE INTERNET**



*Groupe MiiMOSA – société par action simplifiée au capital de 18.104 euros  
95 avenue du Président Wilson CS 5003  
93108 Montreuil cedex  
RCS de Bobigny - 803 980 218*

*Conseiller en investissements participatifs immatriculée N°170003251 auprès de  
l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance  
(ORIAS).*

#### **I - Modalités de souscription**

Les investisseurs souscrivent à l'émission de minibons en ligne, sur le site internet [www.miimosatransition.com](http://www.miimosatransition.com)

MiiMOSA exerce l'activité de conseiller en investissements participatifs, et propose aux investisseurs identifiés sur son site et ayant pris connaissance des risques (investisseurs enregistrés) puis ayant répondu au questionnaire de connaissance client et de caractère adapté de l'investissement (investisseurs approuvés), de remplir, afin de matérialiser leur souscription à un projet, un bulletin de souscription.

Les bulletins de souscription, une fois validés par MiiMOSA, sont horodatés de façon à ce que les souscriptions soient traitées par ordre chronologique, selon l'e-mail de prise en charge envoyé par le prestataire informatique qui gère le site [www.miimosatransition.com](http://www.miimosatransition.com)

Cet e-mail est généré au moment de la réception de la souscription.

L'e-mail de prise en charge du bulletin de souscription est alors automatiquement envoyé à l'adresse renseignée par l'investisseur.

MiiMOSA procède aux vérifications du contenu du bulletin de souscription.

La contribution correspondant au bulletin de souscription doit être libérée par carte bancaire, depuis le compte bancaire personnel de l'investisseur (ouvert en France), ou son « Compte porteur de projet » (porte-monnaie électronique géré par le partenaire bancaire de MiiMOSA, la société Mangopay). Les délais de 5 et 10 jours s'entendent de la constatation par MiiMOSA de l'encaissement effectif des sommes. Les comptes de cantonnement de Mangopay sont hébergés par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels 118 Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris.

MiiMOSA valide l'inscription définitive du souscripteur sur la liste à la réception des sommes correspondantes.

La gestion des sursouscriptions se fait par application du principe « premier souscrit, premier servi », à l'aide de l'horodatage cité plus haut.

MiiMOSA pourra donc être amenée à ne pas prendre en compte les souscriptions reçues (même en provenance des investisseurs ayant déjà antérieurement souscrit à l'émission) après que le montant de l'émission ait été atteint.

**Les souscriptions ne sont pas révocables, même avant la clôture de l'offre, sauf dans l'hypothèse d'une modification de l'offre de financement participatif.**

Le terme de la collecte correspond soit au moment où est atteint l'objectif de collecte, soit à la fin de la période de souscription. Hors du cas où l'objectif de collecte est atteint avant la fin de la période de souscription, l'échec ou la réussite de la collecte sont appréciés au terme de la collecte. La collecte est considérée comme réussie lorsque l'objectif de collecte est atteint. On parle d'échec de la collecte lorsqu'au terme de la collecte, le seuil minimal n'est pas atteint.

Dans le cadre de la présente offre, le seuil minimal de collecte est de 72 000 €.

En cas de réussite de la collecte (hypothèse dans laquelle le seuil minimal fixé par la société émettrice est atteint au terme de la collecte), MiiMOSA en avertit sans délai les investisseurs et la société émettrice.

En cas d'échec de la collecte (hypothèse dans laquelle le seuil minimal fixé par le porteur de projet n'est pas atteint au terme de la collecte), MiiMOSA en avertit sans délai les investisseurs et la société émettrice. L'information délivrée aux souscripteurs prend la forme d'un e-mail d'information relatif (i) à l'échec de la collecte et à ses conséquences, et (ii) aux délais et modalités de remboursement de sa contribution.

En cas d'échec de la collecte ou de sursouscription, le remboursement des investisseurs se fait sur leur porte-monnaie électronique (le Compte porteur de projet), sans frais.. L'investisseur est libre de virer les fonds déposés sur son Compte porteur de projet sur son compte bancaire, ou de les y laisser, dans l'attente de la souscription à un autre projet présenté par MiiMOSA.

Vous êtes invités à consulter les annexes du DIR pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre :

- > *Bulletin de souscription*
- > *Récapitulatif de la documentation juridique à remplir par l'investisseur (bulletin de souscription, pacte d'associés, [promesse de vente de titres], etc...)*

#### Calendrier indicatif de l'offre

- date d'ouverture de l'offre : le 15 mai 2019
- date de clôture de l'offre : le 13 juillet 2019
- date de communication par e-mail des résultats de l'offre : le 13 juillet 2019
- date d'émission des titres offerts : le 15 juillet 2019

## **II - Frais**

### **II.1 Frais facturés à l'investisseur**

MiiMOSA ne facture aucun frais à l'investisseur, ni en cas de succès de la collecte ni en cas d'échec de la collecte. L'ensemble des frais relatif à l'émission est supporté par la société émettrice. En cas de revente ultérieure des titres offerts à la souscription, les frais éventuels liés à la revente sont supportés par l'investisseur.

Une information synthétique relative aux frais est accessible aux investisseurs dans la convention signée avec MiiMOSA, ainsi que sur le site Internet [www.miimosatransition.com](http://www.miimosatransition.com).

Les scénarios de performance mentionnés dans ce document ont pour seul but de donner à l'investisseur des éléments d'information concernant les frais qui pourront lui être facturés. Ils ne sauraient en aucune façon être interprétés comme une indication de la performance possible ou probable de la valeur concernée et ne peuvent en aucune façon engager la responsabilité du prestataire.

Scenarii de performance : évolution des flux totaux (capital + intérêts) perçus par l'investisseur avec un taux annuel de :						
3,25%						
Montant de la souscription initiale  1 000 €	Scénario pessimiste : défaut de l'émetteur			Scénario optimiste : remboursement du nominal et des intérêts		Frais facturés à l'investisseur
	Défaut avant n échéances après date d'émission	Flux perçus en euros	En % du montant souscrit	En euros	En % du montant souscrit	
	1	0,00 €	0,00%	2,71 €	0,27%	0 €
	2	2,71 €	0,27%	5,42 €	0,54%	0 €
	3	5,42 €	0,54%	8,13 €	0,81%	0 €
	4	8,13 €	0,81%	39,84 €	3,98%	0 €
	5	39,84 €	3,98%	71,56 €	7,16%	0 €
	6	71,56 €	7,16%	103,28 €	10,33%	0 €
	7	103,28 €	10,33%	135,00 €	13,50%	0 €
	8	135,00 €	13,50%	166,72 €	16,67%	0 €
	9	166,72 €	16,67%	198,44 €	19,84%	0 €
	10	198,44 €	19,84%	230,15 €	23,02%	0 €
	11	230,15 €	23,02%	261,87 €	26,19%	0 €
	12	261,87 €	26,19%	293,59 €	29,36%	0 €
	13	293,59 €	29,36%	325,31 €	32,53%	0 €
	14	325,31 €	32,53%	357,03 €	35,70%	0 €
	15	357,03 €	35,70%	388,75 €	38,87%	0 €
	16	388,75 €	38,87%	420,46 €	42,05%	0 €
	17	420,46 €	42,05%	452,18 €	45,22%	0 €
	18	452,18 €	45,22%	483,90 €	48,39%	0 €
	19	483,90 €	48,39%	515,62 €	51,56%	0 €
	20	515,62 €	51,56%	547,34 €	54,73%	0 €
	21	547,34 €	54,73%	579,06 €	57,91%	0 €
	22	579,06 €	57,91%	610,77 €	61,08%	0 €
	23	610,77 €	61,08%	642,49 €	64,25%	0 €
	24	642,49 €	64,25%	674,21 €	67,42%	0 €
	25	674,21 €	67,42%	705,93 €	70,59%	0 €
	26	705,93 €	70,59%	737,65 €	73,76%	0 €
	27	737,65 €	73,76%	769,37 €	76,94%	0 €
	28	769,37 €	76,94%	801,08 €	80,11%	0 €
	29	801,08 €	80,11%	832,80 €	83,28%	0 €
	30	832,80 €	83,28%	864,52 €	86,45%	0 €
	31	864,52 €	86,45%	896,24 €	89,62%	0 €
	32	896,24 €	89,62%	927,96 €	92,80%	0 €
	33	927,96 €	92,80%	959,68 €	95,97%	0 €
	34	959,68 €	95,97%	991,39 €	99,14%	0 €
	35	991,39 €	99,14%	1 023,11 €	102,31%	0 €
	36	1 023,11 €	102,31%	1 054,83 €	105,48%	0 €
	Pas de défaut	1 054,83 €	105,48%			0 €

Les frais acquittés réduisent la rentabilité de l'investissement.

## II.2 Frais se rapportant aux prestations fournies à l'émetteur

### (i) Rémunération de MiiMOSA :

La rémunération de MiiMOSA s'établit à 4% du montant de l'émission. Cette rémunération prend en compte les frais facturés par le partenaire bancaire, Mangopay, à MiiMOSA dans le cadre de l'émission.

Si MiiMOSA effectue pour le compte du Porteur de projet la prise en charge des bulletins de souscription, et la tenue du registre des souscripteurs de minibons, s'y ajoute des frais

de gestion. Ils sont facturés par MiiMOSA au Porteur de Projet à chaque échéance et sont égaux à un taux annuel de 1% HT du montant de capital restant dû de chaque échéance de paiement mentionnée dans le tableau d'amortissement.

(ii) Frais de conseil et frais bancaires

Les honoraires d'avocats lié à la structuration de l'investissement, ainsi que les frais liés aux transactions bancaires appliqués en compte, par Mangopay sont supportés par MiiMOSA.

Une information relative aux frais est accessible dans les conventions signées avec les émetteurs et les investisseurs, sur le site de MiiMOSA de chaque descriptif de projet, ainsi que dans la FAQ (Foire Aux Questions).

Vous avez la possibilité d'obtenir la description détaillée des prestations fournies à l'émetteur des titres dont la souscription est envisagée et les frais s'y rapportant sur demande à l'adresse suivante : [bonjour@miimosa.com](mailto:bonjour@miimosa.com).

**III. Revente ultérieure des minibons offerts à la souscription**

En cas de cession d'un minibon, un écrit est nécessaire entre le vendeur et l'acquéreur d'un minibon pour constater la cession de créance. La cession doit ensuite être notifiée à l'émetteur et à la plateforme de financement participatif. Le transfert de propriété résultera de l'inscription correspondante au nom de l'acquéreur dans le registre tenu par l'émetteur ou par le CIP pour le compte de l'émetteur.



**Annexe 01**  
**Eléments comptables**

# ARAGOR

[info@aragor.fr](mailto:info@aragor.fr) - [www.aragor.fr](http://www.aragor.fr)

Experts Comptables &  
Commissaires aux Comptes  
Associés

Daniel BORJA  
Catherine PIGEON

Expert Comptable  
Associée

Kelly CHABRE

## SAS LA FERME DES TERROIRS

10, rue de Penthièvre

75008 PARIS

SIRET 813 951 084 00017 - APE 1013A

Etats financiers au 31 décembre 2016

Christine CATELAN

Kelly CHABRE

Siège social LYON (F-69007) : 304 B rue Garibaldi - Tél. +33 (0)4 37 48 48 70 / Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
Cabinet LA FARE EN CHAMPSAUR (F-05500) : Les Barraques - Tél. +33 (0)4 92 49 05 88 / Fax +33 (0)4 37 48 09 01  
Cabinet GAP (F-05000) : 16 avenue Jean Jaurès - Rond Point de l'Europe - Tél. +33 (0)4 92 54 03 99 / Fax +33 (0)4 37 48 09 01

---

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes  
Inscrite à l'Ordre des Experts Comptable et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon  
SARL au capital de 111 200 Euros - N° SIRET 483 636 353 00011 - Code NAF 6920Z



# SOMMAIRE

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

Attestation	Page	<b>3</b>
<b>COMPTES ANNUELS</b>		<b>4</b>
Bilan Actif	Page	<b>5</b>
Bilan Passif	Page	<b>6</b>
Présentation graphique du bilan	Page	<b>7</b>
Ratios indicateurs	Page	<b>8</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion	Page	<b>9</b>
Présentation graphique des SIG	Page	<b>10</b>
Présentation graphique des charges et produits	Page	<b>11</b>
Ratios de gestion	Page	<b>12</b>
Compte de résultat (1ère partie)	Page	<b>13</b>
Compte de résultat (2nde partie)	Page	<b>14</b>
Tableau de financement	Page	<b>15</b>
Synthèse sur 3 ans	Page	<b>16</b>
<b>DETAIL DES COMPTES</b>		<b>17</b>
Bilan Actif détaillé	Page	<b>18</b>
Bilan Passif détaillé	Page	<b>19</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	Page	<b>20</b>
<b>ETATS FISCAUX</b>		<b>22</b>
Détermination du Résultat Fiscal	Page	<b>23</b>
Réel simplifié	Page	<b>24</b>

# ATTESTATION

**SAS LA FERME DES TERROIRS**

**Du 01/01/2016 au 31/12/2016**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SAS La ferme des terroirs  
Pour l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan</b>	<b>125 872 €</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>249 415 €</b>
<b>Résultat net comptable</b>	<b>87 297 €</b>

Fait à LA FARE,  
Le 10/05/2017.

MME CHABRE KELLY,  
Expert-comptable.

# COMPTES ANNUELS

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# BILAN ACTIF

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF	Valeurs au 31/12/16			% de l'actif	Valeurs au 31/12/15	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				58		
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	75 000	3 125	71 875			
Autres immobilisations corporelles	845	137	708			
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>75 845</b>	<b>3 262</b>	<b>72 583</b>	<b>58</b>		
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				4		
Matières premières et autres appro	1 967		1 967			
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis	3 610		3 610			
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				36		80
Clients (3)	32 557		32 557		910	
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)						
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	12 158		12 158		58	
Fournisseurs débiteurs	140		140			
Débiteurs divers (3)						
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 857		2 857	2	236	20
Charges constatées d'avance (3)						
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>53 289</b>		<b>53 289</b>	<b>42</b>	<b>1 203</b>	<b>100</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>129 134</b>	<b>3 262</b>	<b>125 872</b>	<b>100</b>	<b>1 203</b>	<b>100</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN PASSIF

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/16	% du passif	Valeurs au 31/12/15	% du passif
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 15 200 )	15 200	12	200	17
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	491			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	87 297	69	491	41
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>102 988</b>	<b>82</b>	<b>691</b>	<b>57</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>102 988</b>	<b>82</b>	<b>691</b>	<b>57</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	5 073	4	339	28
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	15 729	13		
Fournisseurs, factures non parvenues				
Dettes fiscales et sociales	811	1	173	14
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	1 272	1		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>22 885</b>	<b>18</b>	<b>512</b>	<b>43</b>
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>125 872</b>	<b>100</b>	<b>1 203</b>	<b>100</b>

22 885

512

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

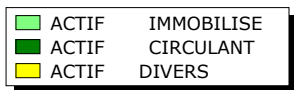
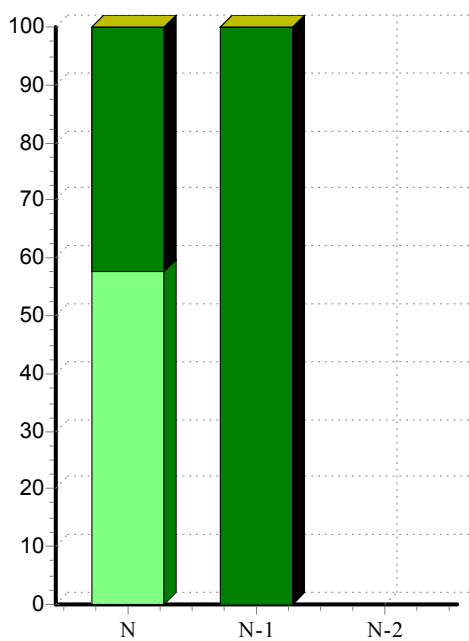
# PRÉSENTATION GRAPHIQUE DU BILAN

SAS LA FERME DES TERROIRS

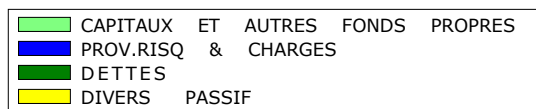
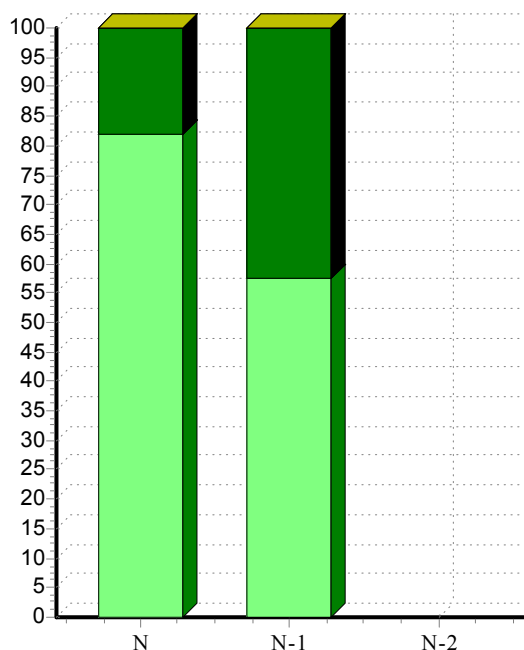
Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 N	Du 01/09/2015 au 31/12/2015 N-1	N-2
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	72 583		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	53 289	1 203	
<b>ACTIF DIVERS</b>			
<b>CAPITAUX ET AUTRES FONDS PROPRES</b>	102 988	691	
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>			
<b>DETTES</b>	22 885	512	
<b>DIVERS PASSIF</b>			

ACTIF



PASSIF





# RATIOS INDICATEURS

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Calcul	N	N-1	N-2
<b>Couverture des valeurs immobilisées</b>				
$\frac{\text{Ressources permanentes}}{\text{Actif immobilisé}}$	$\frac{108\,060}{72\,583}$	1.49		NS

Ce ratio exprime le financement des immobilisations nettes par les capitaux propres et les emprunts.

<b>Taux d'endettement</b>				
$\frac{\text{Emprunts et dettes assimilées}}{\text{Ressources propres}}$	$\frac{5\,073}{102\,988}$	0.05	0.49	NS

Ce ratio permet de connaître la capacité d'endettement de votre entreprise.

<b>Autonomie financière</b>				
$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total passif}}$	$\frac{102\,988}{125\,872}$	0.82	0.57	NS

Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.

<b>Solvabilité à court terme</b>				
$\frac{\text{Créances + disponibilités + VMP}}{\text{Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an}}$	$\frac{47\,712}{22\,885}$	2.08	2.35	NS

Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.

<b>Capacité de remboursement</b>				
$\frac{\text{Capacité d'autofinancement}}{\text{Emprunts et dettes assimilées}}$	$\frac{96\,559}{5\,073}$	19.04	1.45	NS

Ce ratio informe sur les possibilités de remboursement de l'entreprise. Il suppose que la capacité d'autofinancement soit exclusivement affectée au remboursement des emprunts à terme.

<b>Productivité</b>				
$\frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Effectif moyen}}$	$\frac{107\,689}{1}$	107 689.36	NS	NS

Ce ratio indique la contribution de chaque salarié à la valeur ajoutée.

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	en %	Du 01/09/15 Au 31/12/15	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>249 415</b>	<b>100.0</b>	<b>860</b>	<b>100.0</b>	<b>248 554</b>	
Ventes de marchandises - Coût d'achat des march. vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services) + / - Production stockée + Production immobilisée	249 415 3 610	98.6 1.4	860	100.0	248 554 3 610	
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>253 025</b>	<b>100.0</b>	<b>860</b>	<b>100.0</b>	<b>252 164</b>	
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>253 025</b>	<b>100.0</b>	<b>860</b>	<b>100.0</b>	<b>252 164</b>	
- Matières premières - Sous-traitance (directe)	73 401	29.0			73 401	
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>179 624</b>	<b>71.0</b>	<b>860</b>	<b>100.0</b>	<b>178 764</b>	
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>179 624</b>	<b>71.0</b>	<b>860</b>	<b>100.0</b>	<b>178 764</b>	
- Autres achats - Charges externes	5 174 66 761	2.1 26.8		283 32.8	5 174 66 479	
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>107 689</b>	<b>43.2</b>	<b>578</b>	<b>67.2</b>	<b>107 112</b>	
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales Total	477 8 401 2 425 -11 303	0.2 3.4 1.0 -4.5			477 8 401 2 425 -11 303	
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>96 387</b>	<b>38.6</b>	<b>578</b>	<b>67.2</b>	<b>95 809</b>	
Reprises sur dép., prov., amortis + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amort. et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total	110 838 3 537 516 -3 105	 0.3 1.4 0.2 -1.2			110 838 3 537 516 -3 105	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>93 282</b>	<b>37.4</b>	<b>578</b>	<b>67.2</b>	<b>92 704</b>	
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total	290 -290	0.1 -0.1			290 -290	
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>92 992</b>	<b>37.3</b>	<b>578</b>	<b>67.2</b>	<b>92 414</b>	
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfiques (IS) Total	9 030 14 725  -5 695	3.6 5.9  -2.3		87 10.1 -10.1	9 030 14 725 -87 -5 608	-100.0
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>87 297</b>	<b>35.0</b>	<b>491</b>	<b>57.0</b>	<b>86 806</b>	

(1) dont produits cessions éléments cédés  
(2) dont valeurs comptables éléments cédés

9 000  
14 725

9 000  
14 725

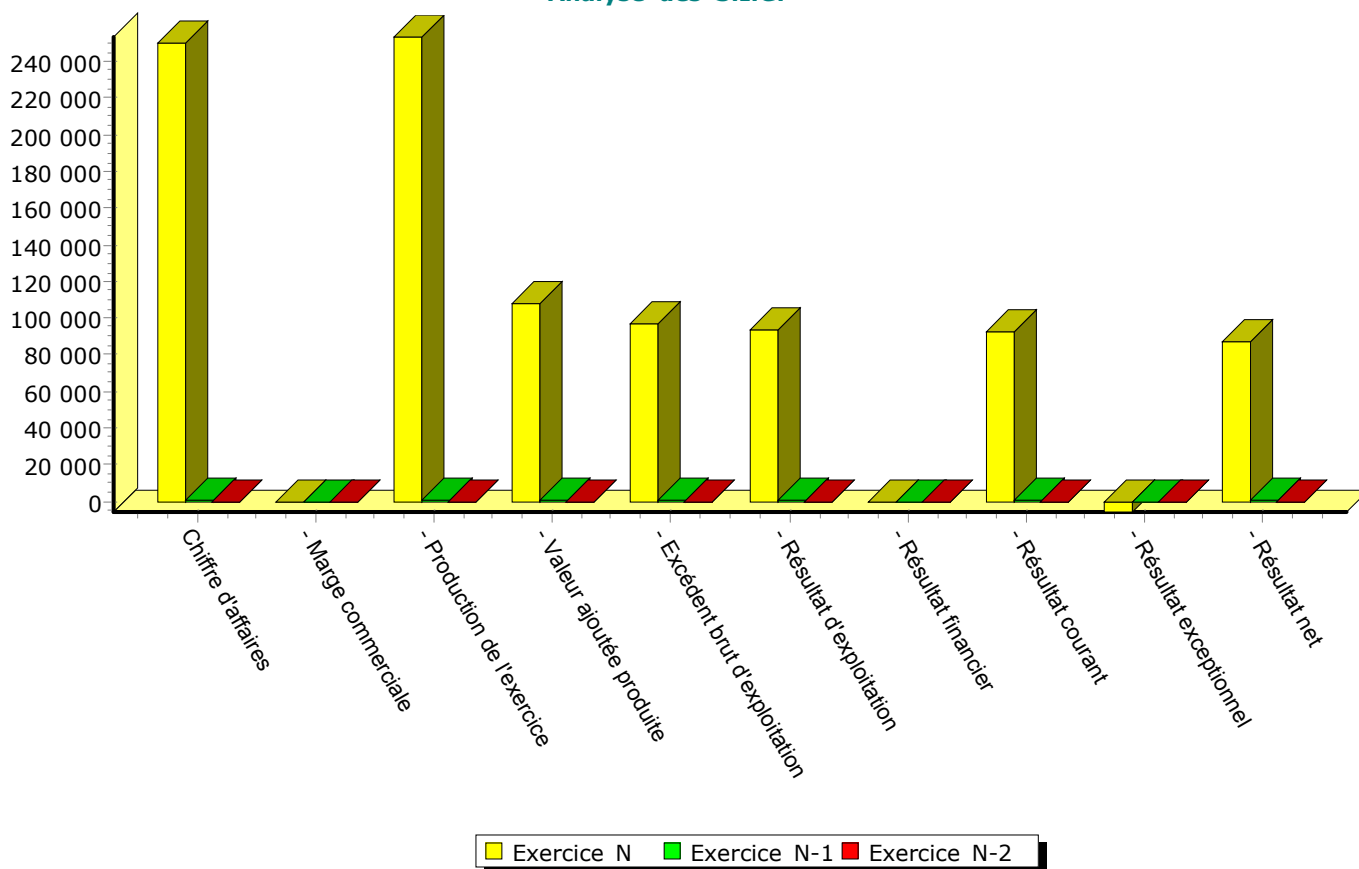
# PRÉSENTATION GRAPHIQUE DES SIG

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 au 31/12/16	N	Du 01/09/15 au 31/12/15	N-1	N-2
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		249 415		860	
<b>MARGE COMMERCIALE</b>					
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>		253 025		860	
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>		107 689		578	
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		96 387		578	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		93 282		578	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		-290			
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		92 992		578	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		-5 695			
<b>RÉSULTAT NET</b>		87 297		491	

## Analyse des S.I.G.

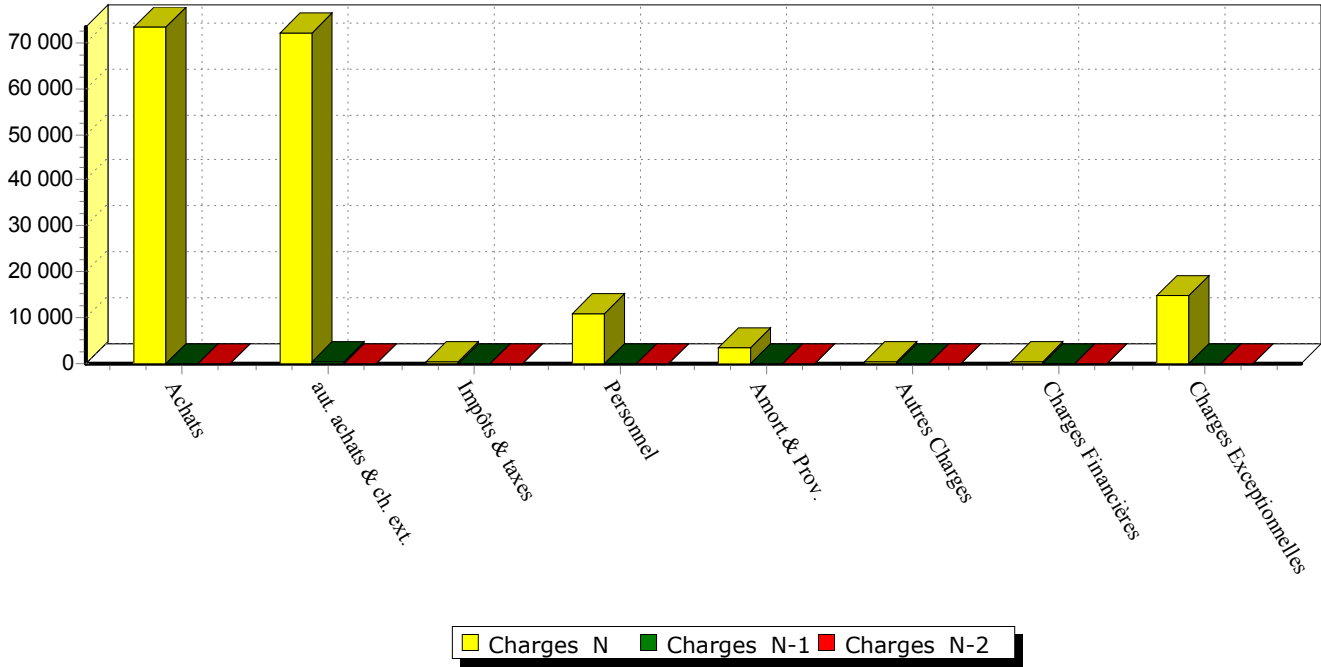


# PRÉSENTATION GRAPHIQUE DES CHARGES ET PRODUITS

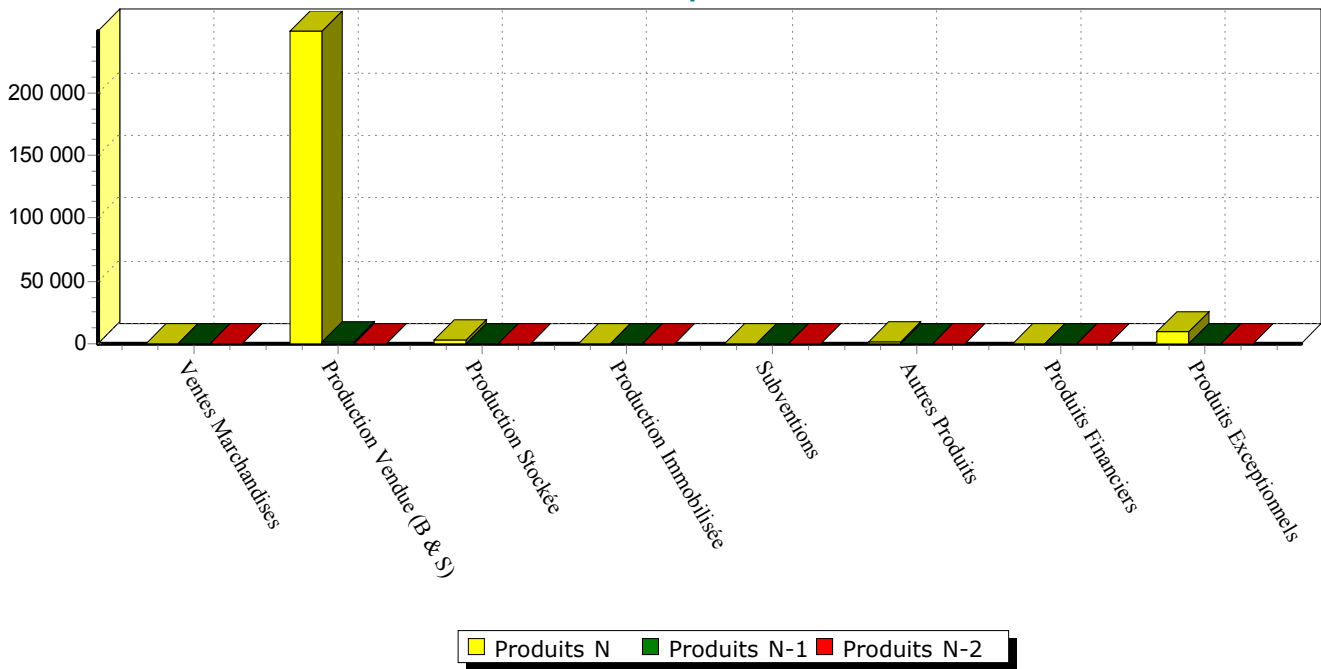
SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

### Evolution des charges



### Evolution des produits



# RATIOS DE GESTION

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Calcul	N	N-1	N-2
<b>Crédit consenti aux clients</b> (en jours)				
$\frac{\text{Clients et comptes rattachés (*)} \times \text{Nombre jours de l'exercice}}{\text{Ventes TTC}}$	$\frac{11\,915\,946}{268\,635}$	44.36	117.31	NS

Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

(\*) Y compris les effets escomptés non échus.

<b>Crédit accordé par les fournisseurs</b> (en jours)				
$\frac{\text{Fournisseurs et comptes rattachés} \times \text{Nombre jours de l'exercice}}{\text{Achats et autres charges externes TTC}}$	$\frac{5\,756\,898}{163\,125}$	35.29		NS

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.

<b>Rotation des stocks</b> (en jours)				
$\frac{\text{Stocks fin d'exercice}}{\frac{\text{Achats consommés}}{\text{Nombre jours de l'exercice}}}$	$\frac{5\,577}{201}$	27.81		NS

Ce ratio doit aider à définir la politique d'achat. Il exprime un nombre de jour de vente théoriquement réalisables sans réapprovisionnement.

<b>Importance des besoins en fonds de roulement d'exploitation</b> (en jours)				
$\frac{\text{Besoin en fonds de roulement (BFR)}}{\text{Chiffre d'affaires HT}} \times \text{Nombre jours de l'exercice}$	$\frac{32\,620}{249\,415}$	47.87	112.68	NS

# COMPTE DE RÉSULTAT (1ÈRE PARTIE)

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Du 01/09/15 Au 31/12/15	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	249 415	100	860	100	248 554	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>249 415</b>	<b>100</b>	<b>860</b>	<b>100</b>	<b>248 554</b>	
Production stockée	3 610	1			3 610	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	110				110	
Autres produits	838				838	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>253 973</b>	<b>102</b>	<b>860</b>	<b>100</b>	<b>253 113</b>	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	75 368	30			75 368	
Variation de stocks	-1 967	-1			-1 967	
Autres achats et charges externes	71 935	29	283	33	71 652	
Impôts, taxes et versements assimilés	477				477	
Salaires et traitements	8 401	3			8 401	
Charges sociales	2 425	1			2 425	
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	3 537	1			3 537	
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	516				516	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>160 691</b>	<b>64</b>	<b>283</b>	<b>33</b>	<b>160 408</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>93 282</b>	<b>37</b>	<b>578</b>	<b>67</b>	<b>92 704</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

# COMPTE DE RÉSULTAT (2NDE PARTIE)

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Du 01/09/15 Au 31/12/15	% CA	Variation	
					en valeur	en %
<b>Produits financiers</b>						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	290				290	
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>290</b>				<b>290</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-290</b>				<b>-290</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>92 992</b>	<b>37</b>	<b>578</b>	<b>67</b>	<b>92 414</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion	30				30	
Sur opérations en capital	9 000	4			9 000	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>9 030</b>	<b>4</b>			<b>9 030</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	14 725	6			14 725	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>14 725</b>	<b>6</b>			<b>14 725</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-5 695</b>	<b>-2</b>			<b>-5 695</b>	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices			87	10	-87	-100
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>263 003</b>	<b>105</b>	<b>860</b>	<b>100</b>	<b>262 143</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>175 706</b>	<b>70</b>	<b>370</b>	<b>43</b>	<b>175 337</b>	
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>87 297</b>	<b>35</b>	<b>491</b>	<b>57</b>	<b>86 806</b>	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

# TABLEAU DE FINANCEMENT

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

<b>Distribution des résultats</b>	90 845	<b>Résultat net</b>	87 297
		+ Dotations aux amorts, dépréciat., prov.	3 537
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	90 845	+ Val. comptable des éléments d'actif cédés	14 725
		- Produit des cessions d'éléments d'actif - (	9 000)
		- Quote-part des subventions d'investis. - (	)
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>96 559</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>Cessions d'immobilisations</b>	
		Immobilisations Incorporelles	9 000
		Immobilisations corporelles	
<b>Dettes financières</b>		Immobilisations financières	
		<b>Capitaux propres</b>	
		Capital	15 000
		Subventions d'investissement	
		<b>Dettes financières</b>	
		Emprunts réalisés	4 733
		Apports des comptes courants	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>90 845</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>125 292</b>

**VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL 34 447**

<b>Augmentation de l'actif circulant</b>	49 464	<b>Diminution de l'actif circulant</b>	
		Stocks et en cours	5 577
		Avances et acomptes versés sur commandes	
		Créances clients	31 647
		Autres créances	12 240
<b>Diminution des dettes</b>	49 464	Charges constatées d'avance	
		<b>Augmentation des dettes</b>	
		Dettes fournisseurs	15 729
		Autres dettes	1 910
		Avances et acomptes reçus sur commandes	
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>49 464</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>17 639</b>

**VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT 31 825**

<b>Disponibilités</b>	2 622	<b>Disponibilités</b>	
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		<b>Valeurs mobilières de placement</b>	
<b>C. B. C. et découverts</b>		<b>C. B. C. et découverts</b>	

**VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE 2 622**



# SYNTHÈSE SUR 3 ANS

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/16 au 31/12/16	Du 01/09/15 au 31/12/15	Montant	Variation N / N-1	
	Montant	Montant		Valeur	%
Chiffre d'affaires	249 415	860		248 554	
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	253 025	860		252 164	
Marge commerciale					
Marge globale	179 624	860		178 764	
Valeur ajoutée	107 689	578		107 112	
Excédent brut d'exploitation	96 387	578		95 809	
Amortissements et provisions	3 537			3 537	
Résultat d'exploitation	93 282	578		92 704	
Résultat financier	-290			-290	
Résultat courant	92 992	578		92 414	
Résultat exceptionnel	-5 695			-5 695	
Résultat net de l'exercice	87 297	491		86 806	

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/16 au 31/12/16	Du 01/09/15 au 31/12/15	Montant	Variation N / N-1	
	Montant	Montant		Valeur	%
Capacité d'autofinancement	96 559	491		96 068	
Fonds de roulement net global	35 477	1 030		34 447	
Besoin en fonds de roulement	32 620	795		31 825	
Trésorerie	2 857	236		2 622	

RATIOS		Du 01/01/16 au 31/12/16	Du 01/09/15 au 31/12/15	Montant	Variation N / N-1	
		Montant	Montant		Valeur	%
Crédit clients	(en jours)	44.36	117.31		-72.95	-62
Crédit fournisseurs	(en jours)	35.29			35.29	
Rotation stocks	(en jours)	27.81			27.81	
Autonomie financière		1	1		0.25	44
Capacité de remboursement		19	1		17.59	
Taux d'endettement					-0.44	-90
Rentabilité financière		1	1		0.14	20
Rentabilité commerciale			1		-0.22	-39

## **DETAIL DES COMPTES**

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/16	Valeurs nettes au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	71 875.00		71 875.00	
21540000 matériel industriel	75 000.00		75 000.00	
28154000 amort mat industriel	-3 125.00		-3 125.00	
Autres immobilisations corporelles	708.08		708.08	
21830000 mat bureaux informatique	845.00		845.00	
28183000 amort mat bur inform	-136.92		-136.92	
Immobilisations financières (2)				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>72 583.08</b>		<b>72 583.08</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	1 966.94		1 966.94	
31100000 stocks matieres premieres a	1 551.44		1 551.44	
32610000 stocks emballages perdus	415.50		415.50	
Produits intermédiaires et finis	3 609.96		3 609.96	
35500000 stock produits finis	3 609.96		3 609.96	
Créances (3)				
Clients (3)	32 557.23	910.00	31 647.23	
Créances fiscales et sociales (3)	12 157.72	57.67	12 100.05	
44400000 etat impot/benefices	414.00		414.00	
44566000 tva deductible abs	5 493.86	57.67	5 436.19	
44572000 tva ventes 5.5 %	2.86		2.86	
44583000 remb tva demande	6 247.00		6 247.00	
Fournisseurs débiteurs	140.10		140.10	
Débiteurs divers (3)				
Disponibilités	2 857.23	235.59	2 621.64	
51210000 cic	2 857.23	235.59	2 621.64	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>53 289.18</b>	<b>1 203.26</b>	<b>52 085.92</b>	
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>125 872.26</b>	<b>1 203.26</b>	<b>124 669.00</b>	

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

PASSIF	Valeurs au 31/12/16	Valeurs au 31/12/15	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 15 200.00 )	15 200.00	200.00	15 000.00	
10130000 capital souscrit appele vers	15 200.00	200.00	15 000.00	
Réserves				
Report à nouveau	490.82		490.82	
11000000 report a nouveau creditur	490.82		490.82	
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)</b>	<b>87 296.92</b>	<b>490.82</b>	<b>86 806.10</b>	
SITUATION NETTE	102 987.74	690.82	102 296.92	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>102 987.74</b>	<b>690.82</b>	<b>102 296.92</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Groupe et associés	5 072.60	339.40	4 733.20	
45500100 c/ct conseil benoit	5 030.95		5 030.95	
45500200 c/ct faramaz nicolas	41.65		41.65	
45510000 assoc. cpte courant principal		339.40	-339.40	-100.00
Fournisseurs	15 729.23		15 729.23	
Dettes fiscales et sociales	811.18	173.04	638.14	368.78
42820000 dettes pour conges payes	58.02		58.02	
43100000 u.r.s.s.a.f	105.21		105.21	
43730000 caisse retraite complementaire	498.40		498.40	
43732000 caisse prevoyance	11.65		11.65	
44400000 etat impot/benefices		87.00	-87.00	-100.00
44572100 tva ventes 10,00 %		86.04	-86.04	-100.00
44710000 ta et fpc a payer	129.29		129.29	
44820000 charges fiscales sur conges	8.61		8.61	
Autres dettes	1 271.51		1 271.51	
46720000 alpes traiteur	1 271.51		1 271.51	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>22 884.52</b>	<b>512.44</b>	<b>22 372.08</b>	
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>125 872.26</b>	<b>1 203.26</b>	<b>124 669.00</b>	

(1) Dont à moins d'un an

22 884.52

512.44

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	en %	Du 01/09/15 Au 31/12/15	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>249 414.78</b>	<b>100</b>	<b>860.36</b>	<b>100</b>	<b>248 554.42</b>	
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services)	249 414.78	98.57	860.36	100.00	248 554.42	
70110000 ventes 5.5 %	127 061.51	50.22			127 061.51	
70130000 ventes 10 %	122 353.27	48.36	860.36	100.00	121 492.91	
+ / - Production stockée	3 609.96	1.43			3 609.96	
71350000 var stock produits	3 609.96	1.43			3 609.96	
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>253 024.74</b>	<b>100.00</b>	<b>860.36</b>	<b>100.00</b>	<b>252 164.38</b>	
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>253 024.74</b>	<b>100.00</b>	<b>860.36</b>	<b>100.00</b>	<b>252 164.38</b>	
- Matières premières	73 400.78	29.01			73 400.78	
60110000 achat mp 5.5 %	44 186.19	17.46			44 186.19	
60120000 achat mp 20 %	3 349.57	1.32			3 349.57	
60130000 achat mp 10 %	5.45				5.45	
60261000 achats emballages perdus	27 826.51	11.00			27 826.51	
60311000 var.stocks mat.prem. a	-1 551.44	-0.61			-1 551.44	
60326000 var.stocks emballages	-415.50	-0.16			-415.50	
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>179 623.96</b>	<b>70.99</b>	<b>860.36</b>	<b>100.00</b>	<b>178 763.60</b>	
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>179 623.96</b>	<b>70.99</b>	<b>860.36</b>	<b>100.00</b>	<b>178 763.60</b>	
- Autres achats	5 173.55	2.07			5 173.55	
60611000 electricite	338.35	0.14			338.35	
60613000 gaz	169.14	0.07			169.14	
60614000 carburant	2 445.34	0.98			2 445.34	
60630000 four pt equip. outillage	135.52	0.05			135.52	
60631000 produits entretien et jetables	788.96	0.32			788.96	
60640000 four adminis bureaux	1 296.24	0.52			1 296.24	
- Charges externes	66 761.05	26.77	282.54	32.84	66 478.51	
61320000 locations immobilieres	10 000.00	4.01			10 000.00	
61321000 domiciliation	332.00	0.13			332.00	
61322000 locations ponctuelles	8 912.04	3.57			8 912.04	
61350000 locations mobilieres	7 446.84	2.99			7 446.84	
61351000 locations renault	3 802.29	1.52			3 802.29	
61550000 entret repar. /biens mobiliers	1 416.70	0.57			1 416.70	
61560000 maintenance	849.79	0.34			849.79	
62100000 personnel exterieur	17 647.24	7.08			17 647.24	
62261000 honoraires comptables	2 927.00	1.17			2 927.00	
62262000 honoraires juridiques	2 400.00	0.96			2 400.00	
62270000 frais actes contentieux	1 208.55	0.48	282.83	32.87	925.72	327.31
62310000 publicite annonces	259.80	0.10			259.80	
62330000 foires et expositions	375.00	0.15			375.00	
62410000 transports / achats	65.70	0.03			65.70	
62420000 transports/ventes	1 044.40	0.42			1 044.40	
62510000 voyages et deplacements	4 947.30	1.98			4 947.30	
62511000 frais de representation	64.26	0.03			64.26	
62600000 frais postaux et telecom	355.45	0.14			355.45	
62603000 internet	54.14	0.02			54.14	
62700000 services bancaires	2 292.55	0.92	-0.29	-0.03	2 292.84	
62810000 cotisations	360.00	0.14			360.00	
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>107 689.36</b>	<b>43.18</b>	<b>577.82</b>	<b>67.16</b>	<b>107 111.54</b>	
- Impôts, taxes et versements assimilés	477.05	0.19			477.05	
63330000 formation profess. continue	129.29	0.05			129.29	
63530000 impots directs	347.76	0.14			347.76	
- Salaires et traitements	8 400.61	3.37			8 400.61	
64110000 salaires appointements	7 902.99	3.17			7 902.99	
64120000 congés payés direct	58.02	0.02			58.02	
64170000 av nat	439.60	0.18			439.60	

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Du 01/01/16 Au 31/12/16	en %	Du 01/09/15 Au 31/12/15	en %	Variation	
					en valeur	en %
- Charges sociales	2 424.96	0.97			2 424.96	
64510000 cotisation urssaf	2 042.19	0.82			2 042.19	
64520000 cotisations mutuelles	32.54	0.01			32.54	
64530000 cotisation retraite compl	488.05	0.20			488.05	
64540000 cotisations assedic	354.57	0.14			354.57	
64580000 cotisations autres org. sociaux	8.61				8.61	
64900000 cice	-501.00	-0.20			-501.00	
Total	-11 302.62	-4.53			-11 302.62	
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPL.</b>	<b>96 386.74</b>	<b>38.65</b>	<b>577.82</b>	<b>67.16</b>	<b>95 808.92</b>	
+ Transferts de charges d'exploitation	109.90	0.04			109.90	
79164000 transfert de charges personnel	109.90	0.04			109.90	
+ Autres produits d'exploitation	838.49	0.34			838.49	
75800000 pro divers gestion courante	838.49	0.34			838.49	
- Dotations amortissements et dépréciations	3 536.92	1.42			3 536.92	
68112000 dot amort s/immo corporelles	3 536.92	1.42			3 536.92	
- Autres charges d'exploitation	516.04	0.21			516.04	
65800000 char div-gestion courante	516.04	0.21			516.04	
Total	-3 104.57	-1.24			-3 104.57	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>93 282.17</b>	<b>37.40</b>	<b>577.82</b>	<b>67.16</b>	<b>92 704.35</b>	
- Charges financières	290.25	0.12			290.25	
66800000 autres charges financieres	290.25	0.12			290.25	
Total	-290.25	-0.12			-290.25	
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>92 991.92</b>	<b>37.28</b>	<b>577.82</b>	<b>67.16</b>	<b>92 414.10</b>	
+ Produits exceptionnels (1)	9 030.00	3.62			9 030.00	
77180000 autres prod excep s/op gestion	30.00	0.01			30.00	
77520000 prod cess ele act immo corp	9 000.00	3.61			9 000.00	
- Charges exceptionnelles (2)	14 725.00	5.90			14 725.00	
67520000 val.elem.cedes immo.corp.	14 725.00	5.90			14 725.00	
- Impôt sur les bénéfices (IS)			87.00	10.11	-87.00	-100.00
69500000 impots s/ benefices			87.00	10.11	-87.00	-100.00
Total	-5 695.00	-2.28	-87.00	-10.11	-5 608.00	
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>87 296.92</b>	<b>35.00</b>	<b>490.82</b>	<b>57.05</b>	<b>86 806.10</b>	
(1) dont produits cessions éléments cédés	9 000.00				9 000.00	
(2) dont valeurs comptables éléments cédés	14 725.00				14 725.00	

# **ETATS FISCAUX**

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

**Au 31/12/2016**

		Détail	Montant (a)	Montant (b)
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>			<b>BÉNÉFICE</b>	<b>DÉFICIT</b>
			87 297	
<b>RÉINTÉGRATIONS</b>				
Loyers des véhicules de tourisme		434		
<b>TOTAL DES RÉINTÉGRATIONS</b>		<b>434</b>	<b>87 731</b>	
<b>DÉDUCTIONS</b>				
Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		87 230		
CICE <i>Formulaire 2079 A : 501 €</i>		501		
<b>TOTAL DES DÉDUCTIONS</b>		<b>87 731</b>		<b>87 731</b>
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION</b>				
			<b>BÉNÉFICE</b>	<b>DÉFICIT</b>
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>BÉNÉFICE (a) / DÉFICIT (b)</b>			
<b>CRÉANCES D'IMPÔTS</b>				
		constatées	Imputées	Montant
<b>Créances reportables et restituables</b>				<b>501</b>
CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi au titre de N		501		501
<b>Montant de l'impôt après imputation</b>				<b>0</b>
<b>ACOMPTE VERSÉS</b>				Montant
	1 er acompte	15/03/16		
	2 ieme acompte	15/06/16		
	3 ieme acompte	15/09/16		
	4 ieme acompte	15/12/16		
<b>IS : Acomptes versés IS</b>				





N° 11084\* 18

Formulaire obligatoire  
(art.223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/16	et clos le	31/12/16	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS La ferme des terroirs 10, rue de Penthièvre  75008 PARIS	
SIRET 81395108400017	Mél : b.conseil@lafermedesterroirs.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

<b>B ACTIVITE</b>	
Activités exercées	Préparation industrielle de produits
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %*	Déficit
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
			PV exonérées (art. 238 quaterdecies)

<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input checked="" type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	87 230
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	
		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ARAGOR - HAUTES ALPES Les Barraques 05500 LA FARE-EN-CHAMPSAUR  Tél : 0492490588	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 10/05/17 Lieu : LA FARE
	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT CONSEIL.BENOIT
	Signature
Tél :	

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

**ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065 - SD**

<b>F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>		
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>
	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)		<b>c</b>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		<b>d</b>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		<b>e</b>
		<b>f</b>
		<b>g</b>
		<b>h</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		<b>i</b>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		<b>j</b>
Montant des revenus répartis (5)		<b>Total (a à h)</b>

<b>G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

<b>H DIVERS</b>	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

<b>I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	8 343	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise 10, rue de Penthièvre			75008 PARIS				
Numéro SIRET* 8 1 3 9 5 1 0 8 4 0 0 0 1 7							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12			Durée de l'exercice précédent* 4				
			Exercice N clos le 31/12/2016				
<b>ACTIF</b>			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	75 845	030	3 262	72 583
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	<b>Total I (5)</b>		044	75 845	048	3 262	72 583
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	5 577	052	5 577	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	32 557	070	32 557	
		Autres* (3)	072	12 298	074	12 298	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	2 857	086	2 857	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	<b>Total II</b>		096	53 289	098	53 289	
	<b>Total général (I + II)</b>		110	129 134	112	3 262	125 872
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		120	15 200	
	Ecart de réévaluation		124		124		
	Réserve légale		126		126		
	Réserves réglementées *		130		130		
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132		132		
	Report à nouveau		134		134	491	
	Résultat de l'exercice		136		136	87 297	
	Provisions réglementées		140		140		
<b>Total I</b>		142		142	102 988		
Provisions pour risques et charges		154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		166	15 729	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . 169 5 073 )		172		172	7 155	
	Produits constatés d'avance		174		174		
<b>Total III</b>		176		176	22 885		
<b>Total général (I + II + III)</b>		180		180	125 872		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	90 845	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	9 000	

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>		
				Exercice N clos le 31/12/2016			
<b>A- RÉSULTAT COMPTABLE</b>							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		services *		217	218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes* : ( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )				242		
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )	243			244		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		360		
Total des charges d'exploitation (II)					264		
<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							
					270		
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
<b>2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)</b>							
					310		
<b>B- RÉSULTAT FISCAL</b>							
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		87 297	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	249				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	87 230		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit			346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>							
				Bénéfice col. 1	352	354	
				Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>							
Bénéfice col.1				Déficit col.2	370	0	
					372		

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**3** IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS La ferme des terroirs Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISÉ										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	75 000	444		446	75 000	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	15 000	464	15 000	466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	845	474		476	845	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>	<b>90 845</b>	<b>494</b>	<b>15 000</b>	<b>496</b>	<b>75 845</b>	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	3 125	534		536	3 125
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	275	554	275	556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	137	564		566	137
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>	<b>3 537</b>	<b>574</b>	<b>275</b>	<b>576</b>	<b>3 262</b>

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	PEUGEOT 208										

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 16 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1	15 000	275	14 725	9 000	-5 725								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>15 000</b>	<b>580</b>	<b>275</b>	<b>582</b>	<b>14 725</b>	<b>584</b>	<b>9 000</b>	<b>586</b>	<b>-5 725</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579		Régularisations	590		583		594		595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).									591				
<b>TOTAL</b>									<b>596</b>	<b>-5 725</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT  
Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A  
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS La ferme des terroirs

Néant \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

<b>I</b>		<b>RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A</b>	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
<b>TOTAL</b>		680		682		684		686	
<b>B</b>				<b>C</b>					
MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales agence- ments amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
<b>TOTAL</b>		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780	
<b>II</b>				<b>III</b>					
DÉFICITS REPORTABLES				DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984		<b>IV</b>					
Déficits de l'exercice		860		DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA					
Total des déficits restant à reporter		870		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
				<b>V</b>					
				ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)					
				800					
<b>VI</b>									
DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	19 220
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	15 822
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SAS La ferme des terroirs		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : ...01/01/2016.....		et clos le : ...31/12/2016.....	
		Durée en nombre de mois 12	
<b>I - Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109	249 415	
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111	3 610	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	838	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	<b>TOTAL 1</b>	144	253 863
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variations de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	75 368	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	-1 967	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	41 441	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	516	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
	<b>TOTAL 2</b>	152	115 358
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	137	138 505
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	138 505	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	249 525	
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6	160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation	186		
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectifs moyens du personnel * :	376	1	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant \* 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="901"/>		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="902"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="903"/>	<input type="text" value="2"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="904"/>	<input type="text" value="1520"/>

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT



Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

 Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311216

N° SIRET : 81395108400017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS La ferme des terroirs

ADRESSE (voie) 10, rue de Penthièvre

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs

Numéro de siret

81395108400017

## DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Montant
prov CP AU 31/12/2016	58
prov charges s/ cp	9
<b>Total des charges à payer</b>	<b>67</b>

Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs  
Numéro de siret 81395108400017

**DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI**

(Article 244 quater C du code général des impôts)  
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS La ferme des terroirs	813951084

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, <sup>1</sup> hors rémunérations versées dans les DOM)	1	8 343
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	501
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>2</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6%) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	501
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) <sup>3</sup>	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>4</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9%) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
<b>Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)</b>	10	501
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

<sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

<sup>2</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

<sup>3</sup> Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

<sup>4</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

**II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
<b>TOTAL</b>				12

**III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
<b>Total</b>				

**IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE**

**IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

<b>Cas général</b>	
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13      501
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>5</sup>	14
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15      501
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16      501

<b>Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)</b>	
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	18
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20

<sup>5</sup> Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

**IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés ( <i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i> )	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	

**- Pour les sociétés hors régime de groupe :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

**- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

**- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

**IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

*Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

Formulaire  
Obligatoire

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

<b>Exercice du</b> 01/01/2016 <b>au</b> 31/12/2016 <b>ou Année :</b> 2016			
<b>Dénomination de l'entreprise :</b> SAS La ferme des terroirs			Néant <input type="checkbox"/>
<b>SIREN de l'entreprise</b>	8	1	3
	9	5	1
	0	8	4
<b>PME au sens communautaire</b>			Cocher la case <input type="checkbox"/>
<b>Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés</b>			Cocher la case <input type="checkbox"/>
<b>Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :</b>			
<b>SIREN de la société déclarante</b>			
<b>Dénomination de la société mère :</b>			
<b>SIREN de la société mère</b>			
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)</b>			
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)			
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6% <sup>2</sup> ] + [ligne 2 x 9% <sup>2</sup> ] + [[ligne 3 x 6% <sup>2</sup> ] + [ligne 4 x 9% <sup>2</sup> ]] x 10/90 + ligne 5)			501
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		1	8 343
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.		3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.		4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		5	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6% et de 9% pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
<b>II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.



# ARAGOR

[info@aragor.fr](mailto:info@aragor.fr) - [www.aragor.fr](http://www.aragor.fr)

Experts Comptables &  
Commissaires aux Comptes  
Associés

Daniel BORJA  
Catherine PIGEON  
Kelly CHABRE

## SAS LA FERME DES TERROIRS

10 rue de Penthièvre

75008 PARIS

SIRET 813 951 084 00017 - APE 1013A

Etats financiers au 31 décembre 2017

Christine CATELAN

Kelly CHABRE

Siège social LYON (F-69007) : 304 B rue Garibaldi  
Cabinet SOUCIEU-EN-JARREST (F-69150) : 11 Place de la Flette  
Cabinet LA FARE EN CHAMPSAUR (F-05500) : 15 route de Gap  
Cabinet GAP (F-05000) : 16 avenue Jean Jaurès - Rond Point de l'Europe  
Cabinet SAINT JEAN SAINT NICOLAS (F-05260) : Quartier le Diamant - Pont du Fossé

Tél. +33 (0)4 37 48 48 70

Tél. +33 (0)4 92 49 05 88



# SOMMAIRE

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

Attestation	Page	<b>3</b>
<b>COMPTES ANNUELS</b>		<b>4</b>
Bilan Actif	Page	<b>5</b>
Bilan Passif	Page	<b>6</b>
Présentation graphique du bilan	Page	<b>7</b>
Ratios indicateurs	Page	<b>8</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion	Page	<b>9</b>
Présentation graphique des SIG	Page	<b>10</b>
Présentation graphique des charges et produits	Page	<b>11</b>
Ratios de gestion	Page	<b>12</b>
Compte de résultat (1ère partie)	Page	<b>13</b>
Compte de résultat (2nde partie)	Page	<b>14</b>
Tableau de financement	Page	<b>15</b>
Synthèse sur 3 ans	Page	<b>16</b>
<b>DETAIL DES COMPTES</b>		<b>17</b>
Bilan Actif détaillé	Page	<b>18</b>
Bilan Passif détaillé	Page	<b>19</b>
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	Page	<b>20</b>
<b>ETATS FISCAUX</b>		<b>22</b>
Détermination du Résultat Fiscal	Page	<b>23</b>
Réel simplifié	Page	<b>24</b>

# ATTESTATION

**SAS LA FERME DES TERROIRS**

**Du 01/01/2017 au 31/12/2017**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SAS La ferme des terroirs  
Pour l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan</b>	<b>247 869 €</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>199 006 €</b>
<b>Résultat net comptable</b>	<b>-15 276 €</b>

Fait à LA FARE,  
Le 26/02/2018.

MME CHABRE KELLY,  
Expert-comptable.

# COMPTES ANNUELS

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# BILAN ACTIF

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Valeurs au 31/12/17			% de l'actif	Valeurs au 31/12/16	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				56		52
Terrains						
Constructions	45 000	100	44 900			
Installations tech., matériel & outillages	131 000	36 445	94 555		71 875	
Autres immobilisations corporelles	845	419	426		708	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>176 845</b>	<b>36 964</b>	<b>139 881</b>	<b>56</b>	<b>72 583</b>	<b>52</b>
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				16		4
Matières premières et autres appro	9 000		9 000		1 967	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis	30 870		30 870		3 610	
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 500		1 500	1		
Créances				26		41
Clients (3)	22 515		22 515		32 557	
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)						
Personnel et comptes rattachés (3)	1 055		1 055			
Créances fiscales et sociales (3)	41 954		41 954		24 559	
Fournisseurs débiteurs					140	
Débiteurs divers (3)						
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 094		1 094		2 857	2
Charges constatées d'avance (3)						
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>107 988</b>		<b>107 988</b>	<b>44</b>	<b>65 690</b>	<b>48</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>284 833</b>	<b>36 964</b>	<b>247 869</b>	<b>100</b>	<b>138 273</b>	<b>100</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN PASSIF

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/17	% du passif	Valeurs au 31/12/16	% du passif
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 157 460 )	157 460	64	15 200	11
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	13 929	6	491	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-15 276	-6	99 698	72
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>156 113</b>	<b>63</b>	<b>115 389</b>	<b>83</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>156 113</b>	<b>63</b>	<b>115 389</b>	<b>83</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	29 821	12	5 073	4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	16 937	7	15 729	11
Fournisseurs, factures non parvenues				
Dettes fiscales et sociales	43 137	17	811	1
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	1 861	1	1 272	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>91 756</b>	<b>37</b>	<b>22 885</b>	<b>17</b>
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>247 869</b>	<b>100</b>	<b>138 273</b>	<b>100</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

91 756

22 885

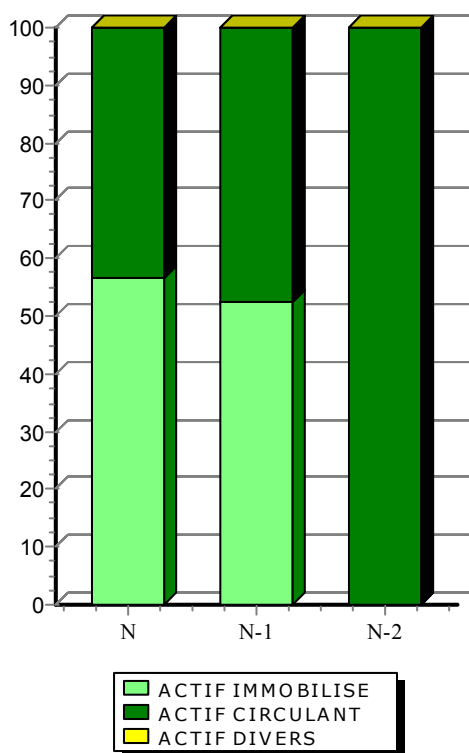
# PRÉSENTATION GRAPHIQUE DU BILAN

SAS LA FERME DES TERROIRS

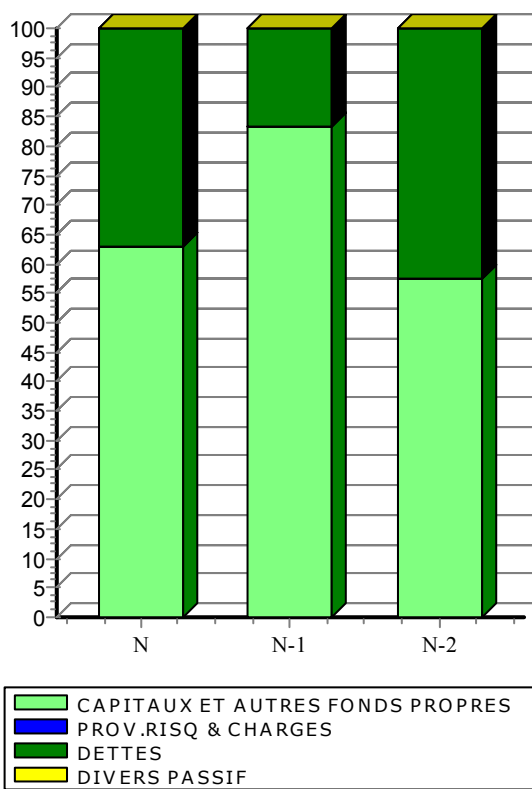
Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 N	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 N-1	Du 01/09/2015 au 31/12/2015 N-2
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	139 881	72 583	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	107 988	65 690	1 203
<b>ACTIF DIVERS</b>			
<b>CAPITAUX ET AUTRES FONDS PROPRES</b>	156 113	115 389	691
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>			
<b>DETTES</b>	91 756	22 885	512
<b>DIVERS PASSIF</b>			

ACTIF



PASSIF



# RATIOS INDICATEURS

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Calcul	N	N-1	N-2
<b>Couverture des valeurs immobilisées</b>				
$\frac{\text{Ressources permanentes}}{\text{Actif immobilisé}}$	$\frac{185\,934}{139\,881}$	1.33	1.66	NS

Ce ratio exprime le financement des immobilisations nettes par les capitaux propres et les emprunts.

<b>Taux d'endettement</b>				
$\frac{\text{Emprunts et dettes assimilées}}{\text{Ressources propres}}$	$\frac{29\,821}{156\,113}$	0.19	0.04	0.49

Ce ratio permet de connaître la capacité d'endettement de votre entreprise.

<b>Autonomie financière</b>				
$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total passif}}$	$\frac{156\,113}{247\,869}$	0.63	0.83	0.57

Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.

<b>Solvabilité à court terme</b>				
$\frac{\text{Créances + disponibilités + VMP}}{\text{Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an}}$	$\frac{68\,118}{91\,756}$	0.74	2.63	2.35

Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.

<b>Capacité de remboursement</b>				
$\frac{\text{Capacité d'autofinancement}}{\text{Emprunts et dettes assimilées}}$	$\frac{18\,426}{29\,821}$	0.62	21.48	1.45

Ce ratio informe sur les possibilités de remboursement de l'entreprise. Il suppose que la capacité d'autofinancement soit exclusivement affectée au remboursement des emprunts à terme.

<b>Productivité</b>				
$\frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Effectif moyen}}$	$\frac{89\,500}{2}$	44 749.82	53 844.68	NS

Ce ratio indique la contribution de chaque salarié à la valeur ajoutée.



# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	en %	Du 01/01/16 Au 31/12/16	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>199 006</b>	<b>100.0</b>	<b>249 415</b>	<b>100.0</b>	<b>-50 408</b>	<b>-20.2</b>
Ventes de marchandises - Coût d'achat des march. vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services)	199 006	88.0	249 415	98.6	-50 408	-20.2
+ / - Production stockée	27 260	12.0	3 610	1.4	23 650	655.1
+ Production immobilisée						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>226 266</b>	<b>100.0</b>	<b>253 025</b>	<b>100.0</b>	<b>-26 758</b>	<b>-10.6</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>226 266</b>	<b>100.0</b>	<b>253 025</b>	<b>100.0</b>	<b>-26 758</b>	<b>-10.6</b>
- Matières premières	63 892	28.2	73 401	29.0	-9 509	-13.0
- Sous-traitance (directe)						
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>162 374</b>	<b>71.8</b>	<b>179 624</b>	<b>71.0</b>	<b>-17 250</b>	<b>-9.6</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>162 374</b>	<b>71.8</b>	<b>179 624</b>	<b>71.0</b>	<b>-17 250</b>	<b>-9.6</b>
- Autres achats	11 929	6.0	5 174	2.1	6 756	130.6
- Charges externes	60 945	30.6	66 761	26.8	-5 816	-8.7
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>89 500</b>	<b>45.0</b>	<b>107 689</b>	<b>43.2</b>	<b>-18 190</b>	<b>-16.9</b>
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 243	0.6	477	0.2	766	160.5
- Salaires et traitements	82 960	41.7	8 401	3.4	74 560	887.5
- Charges sociales	9 469	4.8	2 425	1.0	7 044	290.5
Total	-93 672	-47.1	-11 303	-4.5	-82 370	-728.8
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 173</b>	<b>-2.1</b>	<b>96 387</b>	<b>38.6</b>	<b>-100 559</b>	<b>-104.3</b>
Reprises sur dép., prov., amortis						
+ Transferts de charges d'exploitation	2 240	1.1	110		2 130	
+ Autres produits d'exploitation	26		838	0.3	-812	-96.9
- Dotations amort. et dépréciations	33 702	16.9	3 537	1.4	30 165	852.9
- Autres charges d'exploitation	319	0.2	516	0.2	-197	-38.2
Total	-31 755	-16.0	-3 105	-1.2	-28 650	-922.8
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-35 927</b>	<b>-18.1</b>	<b>93 282</b>	<b>37.4</b>	<b>-129 209</b>	<b>-138.5</b>
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	1 628	0.8	290	0.1	1 338	460.9
Total	-1 628	-0.8	-290	-0.1	-1 338	-460.9
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-37 555</b>	<b>-18.9</b>	<b>92 992</b>	<b>37.3</b>	<b>-130 547</b>	<b>-140.4</b>
+ Produits exceptionnels (1)			9 030	3.6	-9 030	-100.0
- Charges exceptionnelles (2)	1 840	0.9	14 725	5.9	-12 886	-87.5
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéficiaires (IS)	-24 119	-12.1	-12 401	-5.0	-11 718	-94.5
Total	22 280	11.2	6 706	2.7	15 574	232.2
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>-15 276</b>	<b>-7.7</b>	<b>99 698</b>	<b>40.0</b>	<b>-114 974</b>	<b>-115.3</b>

(1) dont produits cessions éléments cédés  
(2) dont valeurs comptables éléments cédés

9 000 -9 000 -100.0  
14 725 -14 725 -100.0

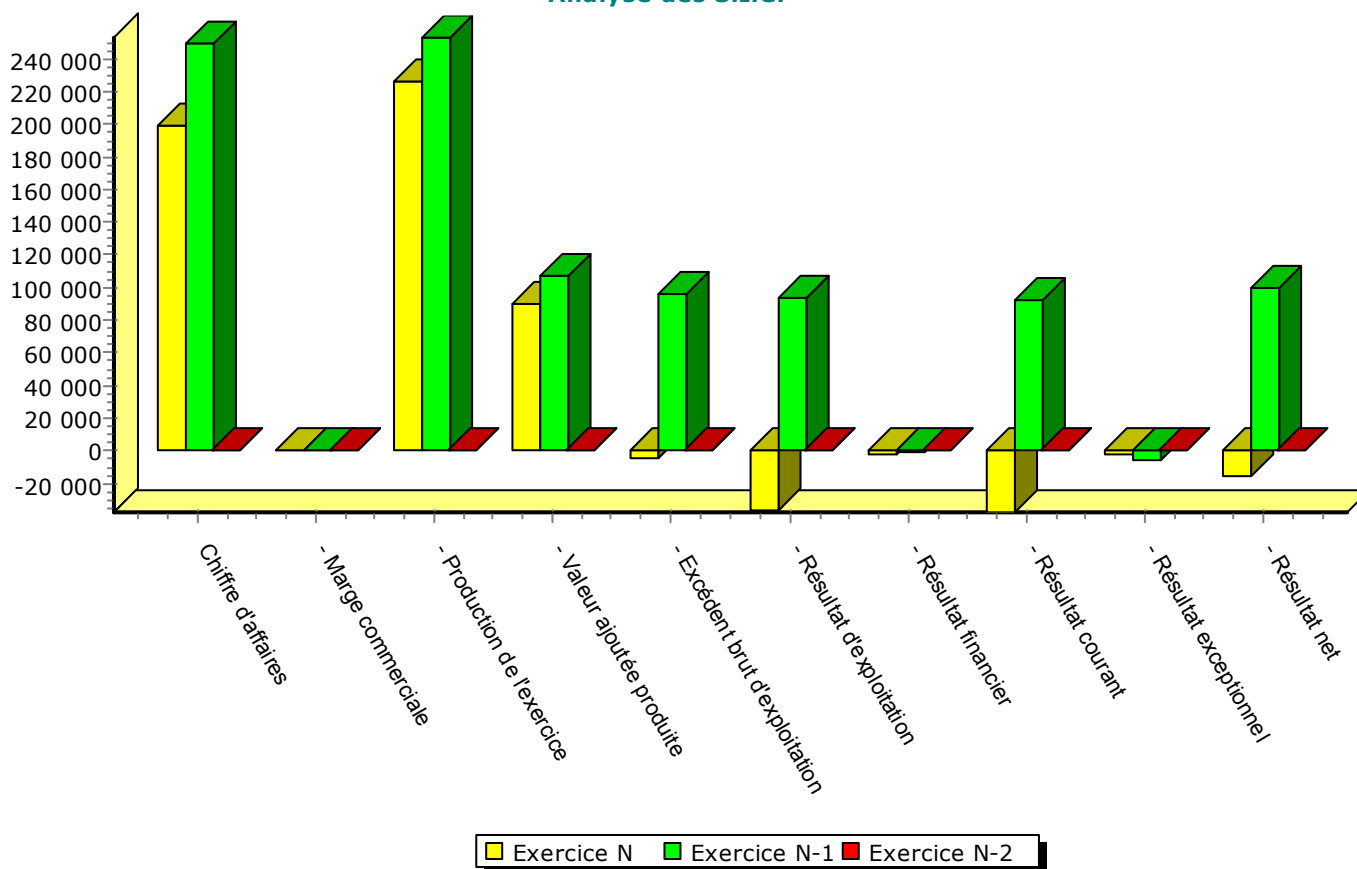
# PRÉSENTATION GRAPHIQUE DES SIG

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 au 31/12/17	N	Du 01/01/16 au 31/12/16	N-1	Du 01/09/15 au 31/12/15	N-2
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		199 006		249 415		860
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>		226 266		253 025		860
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>		89 500		107 689		578
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		-4 173		96 387		578
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		-35 927		93 282		578
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		-1 628		-290		
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		-37 555		92 992		578
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		-1 840		-5 695		
<b>RÉSULTAT NET</b>		-15 276		99 698		491

## Analyse des S.I.G.

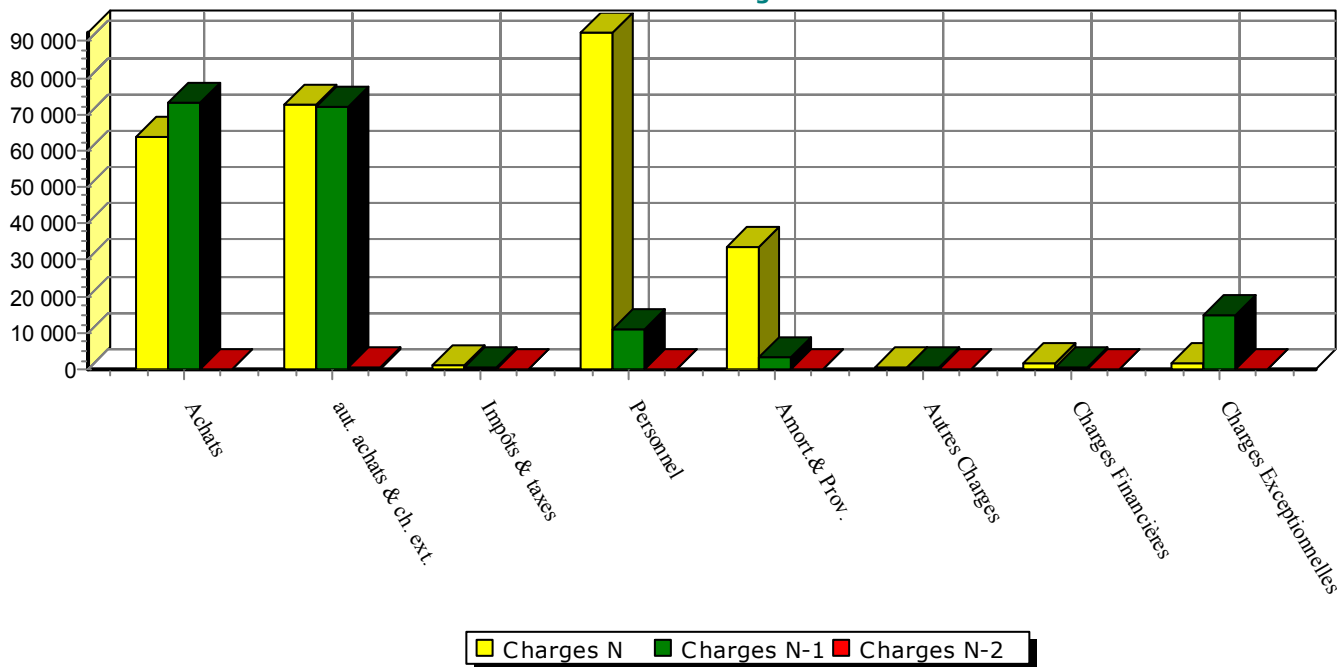


# PRÉSENTATION GRAPHIQUE DES CHARGES ET PRODUITS

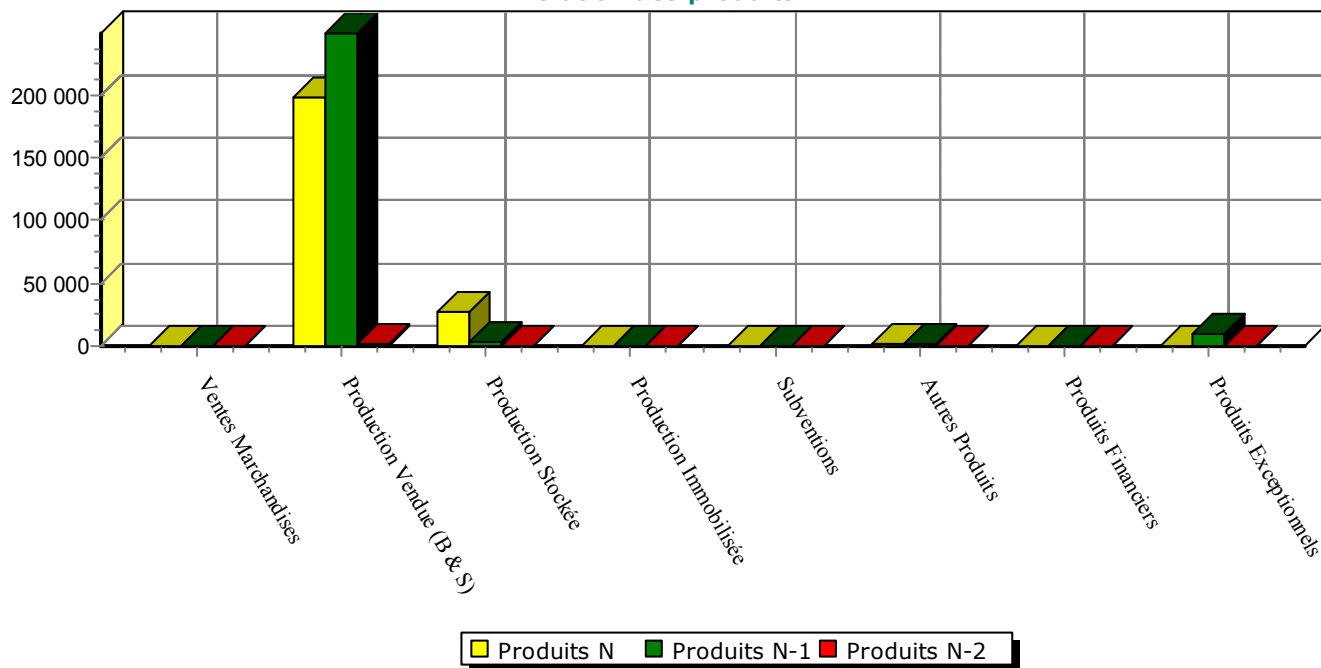
SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

### Evolution des charges



### Evolution des produits



# RATIOS DE GESTION

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Calcul	N	N-1	N-2
<b>Crédit consenti aux clients</b> (en jours)				
$\frac{\text{Clients et comptes rattachés (*)} \times \text{Nombre jours de l'exercice}}{\text{Ventes TTC}}$	$\frac{8\,217\,866}{213\,675}$	38.46	44.36	117.31

Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

(\*) Y compris les effets escomptés non échus.

<b>Crédit accordé par les fournisseurs</b> (en jours)				
$\frac{\text{Fournisseurs et comptes rattachés} \times \text{Nombre jours de l'exercice}}{\text{Achats et autres charges externes TTC}}$	$\frac{6\,182\,031}{164\,235}$	37.64	35.29	NS

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.

<b>Rotation des stocks</b> (en jours)				
$\frac{\text{Stocks fin d'exercice}}{\text{Achats consommés} / \text{Nombre jours de l'exercice}}$	$\frac{39\,870}{175}$	227.77	27.81	NS

Ce ratio doit aider à définir la politique d'achat. Il exprime un nombre de jour de vente théoriquement réalisables sans réapprovisionnement.

<b>Importance des besoins en fonds de roulement d'exploitation</b> (en jours)				
$\frac{\text{Besoin en fonds de roulement (BFR)}}{\text{Chiffre d'affaires HT}} \times \text{Nombre jours de l'exercice}$	$\frac{44\,959}{199\,006}$	82.46	66.07	112.68

# COMPTE DE RÉSULTAT (1ÈRE PARTIE)

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	199 006	100	249 415	100	-50 408	-20
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>199 006</b>	<b>100</b>	<b>249 415</b>	<b>100</b>	<b>-50 408</b>	<b>-20</b>
Production stockée	27 260	14	3 610	1	23 650	655
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 240	1	110		2 130	
Autres produits	26		838		-812	-97
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>228 532</b>	<b>115</b>	<b>253 973</b>	<b>102</b>	<b>-25 441</b>	<b>-10</b>
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	70 925	36	75 368	30	-4 443	-6
Variation de stocks	-7 033	-4	-1 967	-1	-5 066	-258
Autres achats et charges externes	72 875	37	71 935	29	940	1
Impôts, taxes et versements assimilés	1 243	1	477		766	161
Salaires et traitements	82 960	42	8 401	3	74 560	888
Charges sociales	9 469	5	2 425	1	7 044	290
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	33 702	17	3 537	1	30 165	853
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	319		516		-197	-38
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>264 460</b>	<b>133</b>	<b>160 691</b>	<b>64</b>	<b>103 769</b>	<b>65</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-35 927</b>	<b>-18</b>	<b>93 282</b>	<b>37</b>	<b>-129 209</b>	<b>-139</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

# COMPTE DE RÉSULTAT (2NDE PARTIE)

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Du 01/01/16 Au 31/12/16	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 628	1	290		1 338	461
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>1 628</b>	<b>1</b>	<b>290</b>		<b>1 338</b>	<b>461</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 628</b>	<b>-1</b>	<b>-290</b>		<b>-1 338</b>	<b>-461</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>-37 555</b>	<b>-19</b>	<b>92 992</b>	<b>37</b>	<b>-130 547</b>	<b>-140</b>
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			30		-30	-100
Sur opérations en capital			9 000	5	-9 000	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>9 030</b>	<b>4</b>	<b>-9 030</b>	<b>-100</b>
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	1 840	1			1 840	
Sur opérations en capital			14 725	6	-14 725	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 840</b>	<b>1</b>	<b>14 725</b>	<b>6</b>	<b>-12 886</b>	<b>-88</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 840</b>	<b>-1</b>	<b>-5 695</b>	<b>-2</b>	<b>3 856</b>	<b>68</b>
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-24 119	-12	-12 401	-5	-11 718	-94
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>228 532</b>	<b>115</b>	<b>263 003</b>	<b>105</b>	<b>-34 471</b>	<b>-13</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>243 808</b>	<b>123</b>	<b>163 305</b>	<b>65</b>	<b>80 503</b>	<b>49</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>-15 276</b>	<b>-8</b>	<b>99 698</b>	<b>40</b>	<b>-114 974</b>	<b>-115</b>

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

# TABLEAU DE FINANCEMENT

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

<b>Distribution des résultats</b>	86 260	<b>Résultat net</b>	-15 276
		+ Dotations aux amortis, dépréciat., prov.	33 702
		+ Val. comptable des éléments d'actif cédés	( )
		- Produit des cessions d'éléments d'actif	( )
		- Quote-part des subventions d'investis.	( )
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>18 426</b>
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	101 000	<b>Cessions d'immobilisations</b>	
Immobilisations Incorporelles		Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles		Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières		Immobilisations financières	
<b>Capitaux propres</b>		<b>Capitaux propres</b>	
Capital		Capital	142 260
Subventions d'investissement		Subventions d'investissement	
<b>Dettes financières</b>		<b>Dettes financières</b>	
Emprunts remboursés (capital)		Emprunts réalisés	24 749
		Apports des comptes courants	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>187 260</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>185 435</b>

**VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL -1 825**

<b>Augmentation de l'actif circulant</b>		<b>Diminution de l'actif circulant</b>	
Stocks et en cours	34 293	Stocks et en cours	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 500	Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients		Créances clients	10 043
Autres créances	18 310	Autres créances	
Charges constatées d'avance		Charges constatées d'avance	
<b>Diminution des dettes</b>		<b>Augmentation des dettes</b>	
Dettes fournisseurs		Dettes fournisseurs	1 208
Autres dettes		Autres dettes	42 915
Avances et acomptes reçus sur commandes		Avances et acomptes reçus sur commandes	
Produits constatés d'avance		Produits constatés d'avance	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>54 103</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>54 165</b>

**VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT -62**

<b>Disponibilités</b>		<b>Disponibilités</b>	1 763
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		<b>Valeurs mobilières de placement</b>	
<b>C. B. C. et découverts</b>		<b>C. B. C. et découverts</b>	

**VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE -1 763**

# SYNTHÈSE SUR 3 ANS

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16	Du 01/09/15 au 31/12/15	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	199 006	249 415	860	-50 408	-20
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	226 266	253 025	860	-26 758	-11
Marge commerciale					
Marge globale	162 374	179 624	860	-17 250	-10
Valeur ajoutée	89 500	107 689	578	-18 190	-17
Excédent brut d'exploitation	-4 173	96 387	578	-100 559	-104
Amortissements et provisions	33 702	3 537		30 165	853
Résultat d'exploitation	-35 927	93 282	578	-129 209	-139
Résultat financier	-1 628	-290		-1 338	-461
Résultat courant	-37 555	92 992	578	-130 547	-140
Résultat exceptionnel	-1 840	-5 695		3 856	68
Résultat net de l'exercice	-15 276	99 698	491	-114 974	-115

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16	Du 01/09/15 au 31/12/15	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	18 426	108 960	491	-90 533	-83
Fonds de roulement net global	46 053	47 878	1 030	-1 825	-4
Besoin en fonds de roulement	44 959	45 021	795	-62	
Trésorerie	1 094	2 857	236	-1 763	-62

RATIOS	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16	Du 01/09/15 au 31/12/15	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients <i>(en jours)</i>	38.46	44.36	117.31	-5.90	-13
Crédit fournisseurs <i>(en jours)</i>	37.64	35.29		2.35	7
Rotation stocks <i>(en jours)</i>	227.77	27.81		199.96	719
Autonomie financière	1	1	1	-0.20	-24
Capacité de remboursement	1	21	1	-20.86	-97
Taux d'endettement				0.15	375
Rentabilité financière		1	1	-0.96	-112
Rentabilité commerciale			1	-0.48	-120



## **DETAIL DES COMPTES**

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/17	Valeurs nettes au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	44 900.00		44 900.00	
21350000 inst. agts. amen. const	45 000.00		45 000.00	
28135000 amort inst.ag.constructions	-100.00		-100.00	
Installations tech., matériel et outillages indus.	94 554.66	71 875.00	22 679.66	31.55
21540000 materiel industriel	131 000.00	75 000.00	56 000.00	74.67
28154000 amort mat industriel	-36 445.34	-3 125.00	-33 320.34	
Autres immobilisations corporelles	426.41	708.08	-281.67	-39.78
21830000 mat bureaux informatique	845.00	845.00		
28183000 amort mat bur inform	-418.59	-136.92	-281.67	-205.72
Immobilisations financières (2)				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>139 881.07</b>	<b>72 583.08</b>	<b>67 297.99</b>	<b>92.72</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	9 000.00	1 966.94	7 033.06	357.56
31100000 stocks matieres premieres a	4 000.00	1 551.44	2 448.56	157.82
32610000 stocks emballages perdus	5 000.00	415.50	4 584.50	
Produits intermédiaires et finis	30 870.00	3 609.96	27 260.04	755.13
35500000 stock produits finis	30 870.00	3 609.96	27 260.04	755.13
Avances et acomptes versés sur commandes	1 500.00		1 500.00	
40910000 frs avances acptes / cdes	1 500.00		1 500.00	
Créances (3)				
Clients (3)	22 514.70	32 557.23	-10 042.53	-30.85
Personnel et comptes rattachés (3)	1 054.59		1 054.59	
Créances fiscales et sociales (3)	41 954.33	24 558.72	17 395.61	70.83
44400000 etat impot/benefices	29 764.00	12 815.00	16 949.00	132.26
44566000 tva deductible abs	4 259.33	5 493.86	-1 234.53	-22.47
44567000 credit tva a reporter	931.00		931.00	
44572000 tva ventes 5.5 %		2.86	-2.86	-100.00
44583000 remb tva demande	7 000.00	6 247.00	753.00	12.05
Fournisseurs débiteurs		140.10	-140.10	-100.00
Débiteurs divers (3)				
Disponibilités	1 094.48	2 857.23	-1 762.75	-61.69
51210000 cic		2 857.23	-2 857.23	-100.00
51220000 iban first	1 094.48		1 094.48	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>107 988.10</b>	<b>65 690.18</b>	<b>42 297.92</b>	<b>64.39</b>
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>247 869.17</b>	<b>138 273.26</b>	<b>109 595.91</b>	<b>79.26</b>

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

PASSIF	Valeurs au 31/12/17	Valeurs au 31/12/16	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 157 460.00 )	157 460.00	15 200.00	142 260.00	935.92
10130000 capital souscrit appele vers	157 460.00	15 200.00	142 260.00	935.92
Réserves				
Report à nouveau	13 928.74	490.82	13 437.92	
11000000 report a nouveau crediteur	13 928.74	490.82	13 437.92	
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)</b>	<b>-15 275.62</b>	<b>99 697.92</b>	<b>-114 973.54</b>	<b>-115.32</b>
SITUATION NETTE	156 113.12	115 388.74	40 724.38	35.29
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>156 113.12</b>	<b>115 388.74</b>	<b>40 724.38</b>	<b>35.29</b>
AUTRES FONDS PROPRES				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
PROVISIONS				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Groupe et associés	29 821.35	5 072.60	24 748.75	487.89
45500100 c/ct conseil benoit	27 382.97	5 030.95	22 352.02	444.29
45500200 c/ct faramaz nicolas	2 438.38	41.65	2 396.73	
Fournisseurs	16 937.07	15 729.23	1 207.84	7.68
Dettes fiscales et sociales	43 136.63	811.18	42 325.45	
42820000 dettes pour conges payes	1 509.56	58.02	1 451.54	
43100000 u.r.s.s.a.f	13 407.93	105.21	13 302.72	
43721000 mutuelle	491.47		491.47	
43730000 caisse retraite complementaire	10 422.16	498.40	9 923.76	
43732000 caisse prevoyance	896.84	11.65	885.19	
44562900 tva a regul sur immo	4 091.00		4 091.00	
44566900 tva a regul sur achats	5 493.00		5 493.00	
44571100 tva ventes 20,00 %	806.50		806.50	
44579000 tva a regul sur ventes	4 725.45		4 725.45	
44710000 ta et fpc a payer	991.88	129.29	862.59	667.17
44820000 charges fiscales sur conges	300.84	8.61	292.23	
Autres dettes	1 861.00	1 271.51	589.49	46.36
46720000 alpes traiteur	1 271.51	1 271.51		
46730000 adam ludovic	589.49		589.49	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>91 756.05</b>	<b>22 884.52</b>	<b>68 871.53</b>	<b>300.95</b>
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>247 869.17</b>	<b>138 273.26</b>	<b>109 595.91</b>	<b>79.26</b>
(1) Dont à moins d'un an	91 756.05	22 884.52		

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	en %	Du 01/01/16 Au 31/12/16	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>199 006.39</b>	<b>100</b>	<b>249 414.78</b>	<b>100</b>	<b>-50 408.39</b>	<b>-20.21</b>
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services)	199 006.39	87.95	249 414.78	98.57	-50 408.39	-20.21
70110000 ventes 5.5 %	149 439.43	66.05	127 061.51	50.22	22 377.92	17.61
70130000 ventes 10 %	34 367.80	15.19	122 353.27	48.36	-87 985.47	-71.91
70600000 prestations services	15 199.16	6.72			15 199.16	
+ / - Production stockée	27 260.04	12.05	3 609.96	1.43	23 650.08	655.13
71350000 var stock produits	27 260.04	12.05	3 609.96	1.43	23 650.08	655.13
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>226 266.43</b>	<b>100.00</b>	<b>253 024.74</b>	<b>100.00</b>	<b>-26 758.31</b>	<b>-10.58</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>226 266.43</b>	<b>100.00</b>	<b>253 024.74</b>	<b>100.00</b>	<b>-26 758.31</b>	<b>-10.58</b>
- Matières premières	63 892.06	28.24	73 400.78	29.01	-9 508.72	-12.95
60110000 achat mp 5.5 %	41 893.45	18.52	44 186.19	17.46	-2 292.74	-5.19
60120000 achat mp 20 %	133.00	0.06	3 349.57	1.32	-3 216.57	-96.03
60130000 achat mp 10 %			5.45		-5.45	-100.00
60261000 achats emballages perdus	28 898.67	12.77	27 826.51	11.00	1 072.16	3.85
60311000 var.stocks mat.prem. a	-2 448.56	-1.08	-1 551.44	-0.61	-897.12	-57.82
60326000 var.stocks emballages	-4 584.50	-2.03	-415.50	-0.16	-4 169.00	
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>162 374.37</b>	<b>71.76</b>	<b>179 623.96</b>	<b>70.99</b>	<b>-17 249.59</b>	<b>-9.60</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>162 374.37</b>	<b>71.76</b>	<b>179 623.96</b>	<b>70.99</b>	<b>-17 249.59</b>	<b>-9.60</b>
- Autres achats	11 929.42	5.99	5 173.55	2.07	6 755.87	130.58
60611000 electricite	2 711.21	1.36	338.35	0.14	2 372.86	701.30
60613000 gaz			169.14	0.07	-169.14	-100.00
60614000 carburant	2 363.83	1.19	2 445.34	0.98	-81.51	-3.33
60630000 four pt equip. outillage	535.82	0.27	135.52	0.05	400.30	295.38
60631000 produits entretien et jetables			788.96	0.32	-788.96	-100.00
60640000 four adminis bureaux	335.22	0.17	1 296.24	0.52	-961.02	-74.14
60650000 combustibles	5 983.34	3.01			5 983.34	
- Charges externes	60 945.31	30.62	66 761.05	26.77	-5 815.74	-8.71
61100000 sous traitement generale	2 686.50	1.35			2 686.50	
61320000 locations immobilieres			10 000.00	4.01	-10 000.00	-100.00
61321000 domiciliation	780.00	0.39	332.00	0.13	448.00	134.94
61322000 locations ponctuelles	8 273.66	4.16	8 912.04	3.57	-638.38	-7.16
61350000 locations mobilieres	3 560.82	1.79	7 446.84	2.99	-3 886.02	-52.18
61351000 locations renault	5 058.48	2.54	3 802.29	1.52	1 256.19	33.04
61352000 location corhofi	10 089.87	5.07			10 089.87	
61550000 entret repar. /biens mobiliers	4 924.49	2.47	1 416.70	0.57	3 507.79	247.60
61560000 maintenance	985.30	0.50	849.79	0.34	135.51	15.95
62100000 personnel exterieur			17 647.24	7.08	-17 647.24	-100.00
62260000 honoraires	5 797.60	2.91			5 797.60	
62261000 honoraires comptables	4 010.46	2.02	2 927.00	1.17	1 083.46	37.02
62262000 honoraires juridiques	4 100.00	2.06	2 400.00	0.96	1 700.00	70.83
62270000 frais actes contentieux	1 534.49	0.77	1 208.55	0.48	325.94	26.97
62310000 publicite annonces	100.00	0.05	259.80	0.10	-159.80	-61.51
62330000 foires et expositions	3 370.00	1.69	375.00	0.15	2 995.00	798.67
62410000 transports / achats	817.70	0.41	65.70	0.03	752.00	
62420000 transports/ventes	1 536.94	0.77	1 044.40	0.42	492.54	47.16
62510000 voyages et déplacements	923.44	0.46	4 947.30	1.98	-4 023.86	-81.33
62511000 frais de representation			64.26	0.03	-64.26	-100.00
62600000 frais postaux et telecom	76.73	0.04	355.45	0.14	-278.72	-78.41
62603000 internet	166.24	0.08	54.14	0.02	112.10	207.06
62700000 services bancaires	1 646.59	0.83	2 292.55	0.92	-645.96	-28.18
62810000 cotisations	506.00	0.25	360.00	0.14	146.00	40.56
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>89 499.64</b>	<b>44.97</b>	<b>107 689.36</b>	<b>43.18</b>	<b>-18 189.72</b>	<b>-16.89</b>

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Du 01/01/17 Au 31/12/17	en %	Du 01/01/16 Au 31/12/16	en %	Variation	
					en valeur	en %
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 242.80	0.62	477.05	0.19	765.75	160.52
63120000 <i>taxe apprentissage</i>	548.39	0.28			548.39	
63330000 <i>formation profess. continue</i>	443.49	0.22	129.29	0.05	314.20	243.02
63511000 <i>contrib. eco. territoriale</i>	151.00	0.08			151.00	
63530000 <i>impots directs</i>	99.92	0.05	347.76	0.14	-247.84	-71.27
- Salaires et traitements	82 960.17	41.69	8 400.61	3.37	74 559.56	887.55
64110000 <i>salaires appointements</i>	78 404.58	39.40	7 902.99	3.17	70 501.59	892.09
64120000 <i>conges payes direct</i>	1 451.54	0.73	58.02	0.02	1 393.52	
64140000 <i>indemnites avantages divers</i>	864.05	0.43			864.05	
64170000 <i>av nat</i>	2 240.00	1.13	439.60	0.18	1 800.40	409.55
- Charges sociales	9 469.23	4.76	2 424.96	0.97	7 044.27	290.49
64510000 <i>cotisation urssaf</i>	4 393.12	2.21	2 042.19	0.82	2 350.93	115.12
64520000 <i>cotisations prevoyance</i>	956.80	0.48	32.54	0.01	924.26	
64525000 <i>cotisations mutuelle</i>	391.20	0.20			391.20	
64530000 <i>cotisation retraite compl</i>	5 739.21	2.88	488.05	0.20	5 251.16	
64540000 <i>cotisations assedic</i>	3 341.67	1.68	354.57	0.14	2 987.10	842.46
64580000 <i>charges sur cp</i>	292.23	0.15	8.61		283.62	
64900000 <i>cice</i>	-5 645.00	-2.84	-501.00	-0.20	-5 144.00	
<b>Total</b>	<b>-93 672.20</b>	<b>-47.07</b>	<b>-11 302.62</b>	<b>-4.53</b>	<b>-82 369.58</b>	<b>-728.77</b>
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPL.</b>	<b>-4 172.56</b>	<b>-2.10</b>	<b>96 386.74</b>	<b>38.65</b>	<b>-100 559.30</b>	<b>-104.33</b>
+ Transferts de charges d'exploitation	2 240.00	1.13	109.90	0.04	2 130.10	
79164000 <i>transfert de charges personnel</i>	2 240.00	1.13	109.90	0.04	2 130.10	
+ Autres produits d'exploitation	26.03	0.01	838.49	0.34	-812.46	-96.90
75800000 <i>pro divers gestion courante</i>	26.03	0.01	838.49	0.34	-812.46	-96.90
- Dotations amortissements et dépréciations	33 702.01	16.94	3 536.92	1.42	30 165.09	852.86
68112000 <i>dot amort s/immo corporelles</i>	33 702.01	16.94	3 536.92	1.42	30 165.09	852.86
- Autres charges d'exploitation	318.67	0.16	516.04	0.21	-197.37	-38.25
65800000 <i>char div-gestion courante</i>	318.67	0.16	516.04	0.21	-197.37	-38.25
<b>Total</b>	<b>-31 754.65</b>	<b>-15.96</b>	<b>-3 104.57</b>	<b>-1.24</b>	<b>-28 650.08</b>	<b>-922.84</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-35 927.21</b>	<b>-18.05</b>	<b>93 282.17</b>	<b>37.40</b>	<b>-129 209.38</b>	<b>-138.51</b>
- Charges financières	1 627.91	0.82	290.25	0.12	1 337.66	460.86
66180000 <i>interets autres dettes</i>	78.68	0.04			78.68	
66500000 <i>escomptes accordés</i>	1 150.82	0.58			1 150.82	
66800000 <i>autres charges financieres</i>	398.41	0.20	290.25	0.12	108.16	37.26
<b>Total</b>	<b>-1 627.91</b>	<b>-0.82</b>	<b>-290.25</b>	<b>-0.12</b>	<b>-1 337.66</b>	<b>-460.86</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-37 555.12</b>	<b>-18.87</b>	<b>92 991.92</b>	<b>37.28</b>	<b>-130 547.04</b>	<b>-140.39</b>
+ Produits exceptionnels (1)			9 030.00	3.62	-9 030.00	-100.00
77180000 <i>autres prod excep s/op gestion</i>			30.00	0.01	-30.00	-100.00
77520000 <i>prod cess ele act immo corp</i>			9 000.00	3.61	-9 000.00	-100.00
- Charges exceptionnelles (2)	1 839.50	0.92	14 725.00	5.90	-12 885.50	-87.51
67120000 <i>amendes et penalites</i>	1 839.50	0.92			1 839.50	
67520000 <i>val.elem.cedes immo.corp.</i>			14 725.00	5.90	-14 725.00	-100.00
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-24 119.00	-12.12	-12 401.00	-4.97	-11 718.00	-94.49
69500000 <i>impots s/ benefices</i>	-24 119.00	-12.12	-12 401.00	-4.97	-11 718.00	-94.49
<b>Total</b>	<b>22 279.50</b>	<b>11.20</b>	<b>6 706.00</b>	<b>2.69</b>	<b>15 573.50</b>	<b>232.23</b>
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>-15 275.62</b>	<b>-7.68</b>	<b>99 697.92</b>	<b>39.97</b>	<b>-114 973.54</b>	<b>-115.32</b>
(1) dont produits cessions éléments cédés			9 000.00		-9 000.00	-100.00
(2) dont valeurs comptables éléments cédés			14 725.00		-14 725.00	-100.00

# **ETATS FISCAUX**

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

**Au 31/12/2017**

	Détail	Montant (a)	Montant (b)
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>		<b>BÉNÉFICE</b>	<b>DÉFICIT</b>
			15 276
<b>RÉINTÉGRATIONS</b>			
Amendes et pénalités	1 840		
<b>TOTAL DES RÉINTÉGRATIONS</b>	<b>1 840</b>	<b>1 840</b>	
<b>DÉDUCTIONS</b>			
Crédit d'impôt recherche	24 119		
CICE <i>Formulaire 2079 A : 5 645 €</i>	5 645		
<b>TOTAL DES DÉDUCTIONS</b>	<b>29 764</b>		<b>45 040</b>
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION</b>			<b>43 200</b>
Déficit de l'exercice	43 200		
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>43 200</b>		
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>BÉNÉFICE (a) / DÉFICIT (b)</b>	<b>BÉNÉFICE</b>	<b>DÉFICIT</b>
			<b>43 200</b>
<b>CRÉANCES D'IMPÔTS</b>	constatées	Imputées	Montant
<b>Créances reportables et restituables</b>			<b>29 764</b>
CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi au titre de N	5 645		5 645
CIR - Crédit d'impôt recherche N	24 119		24 119
<i>CIR - solde de créances des exercices antérieurs</i>			
<b>Montant de l'impôt après imputation</b>			<b>0</b>
<b>ACOMPTES VERSÉS</b>			Montant
1 er acompte	15/03/17		
2 ieme acompte	15/06/17		
3 ieme acompte	15/09/17		
4 ieme acompte	15/12/17		
<b>IS : Acomptes versés IS</b>			


**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/17	et clos le	31/12/17	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS La ferme des terroirs 10 rue de Penthièvre  75008 PARIS	
SIRET 81395108400017	Mél : b.conseil@lafermedesterroirs.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Préparation industrielle de produits
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %*	Déficit	43 200			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %					
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quaterdecies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

**Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ARAGOR - HAUTES ALPES Les Barraques 05500 LA FARE-EN-CHAMPSAUR  Tél : 0492490588	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 23/02/18 Lieu : LA FARE
	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT CONSEIL BENOIT
	Signature
	Tél :

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).



ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065 - SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)			<b>c</b>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			<b>d</b>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			<b>e</b>	
			<b>f</b>	
			<b>g</b>	
			<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			<b>i</b>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			<b>j</b>	
Montant des revenus répartis (5)			<b>Total (a à h)</b>	

**G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants  <b>1</b>	Pour les SARL  Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.  <b>2</b>	Année au cours de laquelle le versement a été effectué  <b>3</b>	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
			Montant des sommes versées :							
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits  <b>4</b>	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

**H DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLТ imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
		MVLТ restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise 10 rue de Penthièvre			75008 PARIS			
Numéro SIRET* 8 1 3 9 5 1 0 8 4 0 0 0 1 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12			Durée de l'exercice précédent* 12			
					Exercice N clos le 31/12/2017	
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	176 845	030	36 964
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	<b>Total I (5)</b>		044	176 845	048	36 964
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	39 870	052	39 870
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 500	066	1 500
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	22 515	070	22 515
		Autres* (3)	072	43 009	074	43 009
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	1 094	086	1 094
	Charges constatées d'avance*		092		094	
<b>Total II</b>		096	107 988	098	107 988	
<b>Total général (I + II)</b>			110	284 833	112	36 964
						247 869
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			157 460
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132			
	Report à nouveau		134			13 929
	Résultat de l'exercice		136			-15 276
	Provisions réglementées		140			
<b>Total I</b>		142			156 113	
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			16 937
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . 169 29 821 )		172			74 819
	Produits constatés d'avance		174			
<b>Total III</b>		176			91 756	
<b>Total général (I + II + III)</b>			180			247 869
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	101 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT  
Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs Néant \*

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31/12/2017

**A- RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue {	biens		215		214	183 807	
		services *		217		218	15 199	
		dont export et livraisons intracommunautaires						
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	27 260	
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits						230	2 266	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	228 532	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	70 925	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	-7 033	
	Autres charges externes* : ( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )					242	72 875	
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 151 )					244	1 243	
	Rémunérations du personnel*					250	82 960	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	9 469	
	Dotations aux amortissements*					254	33 702	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	319
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		506		
Total des charges d'exploitation (II)						264	264 460	

<b>1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	-35 927
Produits financiers (III) 280						294	1 628
Charges financières (V)							
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	1 840
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	-24 119

**2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)**

**B- RÉSULTAT FISCAL** Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 312 314 15 276

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	1 840
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	29 764
		Créance due au report en arrière du déficit		346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655					

**RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS** Bénéfice col. 1 352 Déficit col. 2 354 43 200

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360

**RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS** Bénéfice col.1 370 Déficit col.2 372 43 200

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

**3** IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SAS La ferme des terroirs** Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432	45 000	434	45 000	436	45 000	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	75 000	442	56 000	444		446	131 000	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	845	472		474		476	845	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>75 845</b>	<b>492</b>	<b>101 000</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>176 845</b>	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522	100	524		526	100
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 125	532	33 320	534		536	36 445
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	137	562	282	564		566	419
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>3 262</b>	<b>572</b>	<b>33 702</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>36 964</b>

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 % , 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>				579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i> ).							591		
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT  
Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A  
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS La ferme des terroirs

Néant  \***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780	

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	43 200
Total des déficits restant à reporter	870	43 200

**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

**IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA**

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)**

800		
-----	--	--

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	14 669
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	20 435
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SAS La ferme des terroirs		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	
		Durée en nombre de mois 12	
<b>I - Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109	183 807	
Production vendue - Services	141	15 199	
Production stockée	111	27 260	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	26	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
<b>TOTAL 1</b>	144	226 292	
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variations de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	70 925	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	-7 033	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	45 112	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	319	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
<b>TOTAL 2</b>	152	109 323	
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	137	116 970
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	116 970	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	201 246	
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 7
Date de cessation	186		
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectifs moyens du personnel * :	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

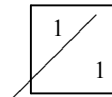
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



6

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant \* 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="901"/>		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="902"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="903"/>	<input type="text" value="2"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="904"/>	<input type="text" value="15746"/>

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

 Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311217

N° SIRET : 81395108400017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS La ferme des terroirs

ADRESSE (voie) 10 rue de Penthièvre

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



**DÉTAIL DES CHARGES À PAYER**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignations	Montant
PROV CP 2017	1 510
PROV CP 2017	301
<b>Total des charges à payer</b>	<b>1 810</b>

Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs  
Numéro de siret 81395108400017

## DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					

## DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE**  
**3 ème EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT**

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD peuvent être télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC.

Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère de la Recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le <sup>1</sup>	01	01	2017	Clos le	31	12	2017
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	10.13A
	813951084	Activités (cf notice)	
SAS La ferme des terroirs 10 rue de Penthièvre  75008 PARIS	(ancienne adresse en cas de changement)		

Cachet du service

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,	DX	
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)		

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2016*	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2016 *	BZ		<i>Préciser la date de début d'activité (cf notice)</i>					
• PME au sens communautaire*	KZ		<i>Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)</i>					
• Chiffre d'affaires HT	DZ	199 006						
• Nombre de salariés	CZ	2	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ		• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*		GZ	X		

\*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	9 375
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	42 661
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %] + ligne 5	6	28 362

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

<b>Montant total des dépenses de fonctionnement :</b> <i>(ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)</i>	7	80 398
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation <i>(à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)</i>	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
<b>Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise</b> <b>(ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)</b>	14	80 398

<b>DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE</b> <i>(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)</i>		<b>Année civile 2016</b>
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux <sup>2</sup> , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale <sup>3</sup> , <b>avec un lien de dépendance</b> :	en France :	15a
	à l'étranger <sup>4</sup> :	15b
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux <sup>2</sup> , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale <sup>3</sup> , <b>sans lien de dépendance</b> <i>(indiquer le double du montant)</i>	en France :	16a
	à l'étranger <sup>4</sup> :	16b
<b>Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics</b> mentionnés aux lignes 15a à 16b : <i>(ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)</i>		17
<b>ORGANISMES PRIVÉS</b>		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>avec un lien de dépendance</b>	en France :	18a
	à l'étranger <sup>4</sup> :	18b
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>sans lien de dépendance</b>	en France :	19a
	à l'étranger <sup>4</sup> :	19b
<b>Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés</b> ou experts scientifiques ou techniques agréés : <i>(ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)</i>		20
<b>Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> <i>Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20</i> <i>Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité</i>		21
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE</b>		
<b>Total des opérations de sous-traitance</b> : <i>(ligne 17 + ligne 21)</i>		22

2 Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

3 La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

4 Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

<b>Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance :</b> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
<b>Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance</b> <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</i>	24	
<b>Plafonnement général des dépenses de sous-traitance</b> <i>- Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a, b et 16a, b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>- Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a, b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25 - Sont complétées [(les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	
<b>Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements</b> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	

<b>MONTANT TOTAL DES DÉPENSES de recherche</b>	<b>Année civile 2016</b>	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	80 398
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>5</sup>	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>6</sup>	29	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>7</sup>	30	
<b>Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)</b>	31a	80 398
<b>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</b>	31b	

<b>II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT</b>	<b>Année civile 2016</b>	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>5</sup>	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>6</sup>	36	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>7</sup>	37	
<b>Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)</b>	38a	
<b>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</b>	38b	

<b>MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)</b>	39a	80 398
<b>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)</b>	39b	

### III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

#### A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

##### DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

5 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

6 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

7 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	80 398
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b x 50 %] <sup>8</sup>	41	24 119
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	24 119
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION</b>		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b x 50 %] <sup>8</sup>	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)</b>	<b>51a</b>	<b>24 119</b>
<b>Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)</b>	<b>51b</b>	

**B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES A 100 000 000 €**

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE</b>		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) x 30 % + ligne 52b x 50%] <sup>8</sup>	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a - 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION</b>		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] <sup>8</sup>	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) x 5 %]	62	

<sup>8</sup> Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 1407/2013 de la commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)</b>	<b>69a</b>	
<b>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)</b>	<b>69b</b>	

**IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE**

**DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT**

**ANNÉE CIVILE 2016**

Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>9</sup>	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>10</sup>	80	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>11</sup>	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b) x 20 % + ligne 82b x 40%] <sup>12</sup>	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)</b>	<b>86a</b>	<b>24 119</b>
<b>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)</b>	<b>86b</b>	

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

10 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

11 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

12 Ce taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

**V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
	<b>TOTAL</b>	87a	87b	87c

**VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
	<b>TOTAL</b>	88a	88b	88c

**VII – UTILISATION DE LA CRÉANCE <sup>13</sup>**

**VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :** reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :** reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**VII-3 . Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :**

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

*Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

**VIII – SIGNATURE**

A LA FARE	Le 23/02/2018
Nom, Qualité CONSEIL BENOIT PRESIDENT	Signature
Adresse email b.conseil@lafermedesterroirs.com	
Téléphone :	

<sup>13</sup> S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI**

(Article 244 quater C du code général des impôts)  
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.**

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS La ferme des terroirs	813951084

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2016
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM ( <i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,<sup>1</sup> hors rémunérations versées dans les DOM</i> )	1	80 644
Montant du crédit d'impôt ( <i>ligne 1 x 6 %</i> )	2	5 645
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>2</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail (( <i>ligne 3a x 6%) x 10/90</i> )	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré ( <i>ligne 2 + ligne 3b</i> )	4	5 645
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer ( <i>ligne 5 x 9%</i> ) <sup>3</sup>	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>4</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail (( <i>ligne 7a x 9%) x 10/90</i> )	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer ( <i>ligne 6 + ligne 7b</i> )	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés ( <i>reporter le montant indiqué ligne 12</i> )	9	
<b>Montant total du crédit d'impôt</b> ( <i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i> )	10	5 645
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

<sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

<sup>2</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

<sup>3</sup> Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

<sup>4</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

**II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
<b>TOTAL</b>				12

**III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
<b>Total</b>				

**IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE**

**IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

<b>Cas général</b>			
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13		5 645
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>5</sup>	14		
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15		5 645
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16		5 645

<b>Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)</b>			
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17		
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	18		
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20		

<sup>5</sup> Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

#### **IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés ( <i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i> )	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	

##### **- Pour les sociétés hors régime de groupe :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

##### **- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

##### **- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

**IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

*Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

Formulaire  
Obligatoire

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

<b>Exercice du</b> 01/01/2017 <b>au</b> 31/12/2017 <b>ou Année :</b> 2017			
<b>Dénomination de l'entreprise :</b> SAS La ferme des terroirs			Néant <input type="checkbox"/>
<b>SIREN de l'entreprise</b>	8	1	3 9 5 1 0 8 4
<b>Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés</b>			PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
<b>Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :</b>			Cocher la case <input type="checkbox"/>
<b>SIREN de la société déclarante</b>			
<b>Dénomination de la société mère :</b>			
<b>SIREN de la société mère</b>			
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)</b>			
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)			
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6% <sup>2</sup> ] + [ligne 2 x 9% <sup>2</sup> ] + [[ligne 3 x 6% <sup>2</sup> ] + [ligne 4 x 9% <sup>2</sup> ]] x 10/90 + ligne 5)			5 645
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		1	80 644
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.		3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.		4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		5	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6% et de 9% pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
<b>II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	24 119
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.



Experts Comptables &  
Commissaires aux Comptes  
Associés

Daniel BORJA  
Catherine PIGEON  
Kelly CHABRE  
Bertrand MIE

## SAS LA FERME DES TERROIRS

10 rue de Penthièvre

75008 PARIS

SIRET 813 951 084 00017 - APE 1013A

Etats financiers au 31 décembre 2018

Christine CATELAN

Kelly CHABRE

Siège social LYON (F-69007) : 304 B rue Garibaldi  
Cabinet SOUCIEU-EN-JARREST (F-69150) : 11 Place de la Flette  
Cabinet LA FARE EN CHAMPSAUR (F-05500) : 15 route de Gap  
Cabinet GAP (F-05000) : 16 avenue Jean Jaurès - Rond Point de l'Europe  
Cabinet SAINT JEAN SAINT NICOLAS (F-05260) : Quartier le Diamant - Pont du Fossé

Tél. +33 (0)4 37 48 48 70

Tél. +33 (0)4 92 49 05 88



# SOMMAIRE

*SAS LA FERME DES TERROIRS*

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Attestation	Page	3
<b>COMPTES ANNUELS</b>		4
Bilan Actif	Page	5
Bilan Passif	Page	6
Présentation graphique du bilan	Page	7
Ratios indicateurs	Page	8
Soldes Intermédiaires de Gestion	Page	9
Présentation graphique des SIG	Page	10
Présentation graphique des charges et produits	Page	11
Ratios de gestion	Page	12
Compte de résultat (1ère partie)	Page	13
Compte de résultat (2nde partie)	Page	14
Tableau de financement	Page	15
Synthèse sur 3 ans	Page	16
<b>DETAIL DES COMPTES</b>		17
Bilan Actif détaillé	Page	18
Bilan Passif détaillé	Page	19
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	Page	20
<b>ETATS FISCAUX</b>		22
Détermination du Résultat Fiscal	Page	23
Réel simplifié	Page	24

# ATTESTATION

*SAS LA FERME DES TERROIRS*

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SAS La ferme des terroirs

Pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	250 026 €
Chiffre d'affaires	233 281 €
Résultat net comptable	12 785 €

Fait à LA FARE,  
Le 16/01/2019.

MME CHABRE KELLY,  
Expert-comptable.



# COMPTES ANNUELS

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# BILAN ACTIF

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs au 31/12/18			% de l'actif	Valeurs au 31/12/17	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				61		56
Terrains						
Constructions	93 006	4 278	88 728		44 900	
Installations tech., matériel & outillages	131 000	73 862	57 138		94 555	
Autres immobilisations corporelles	845	700	145		426	
Immobilisations corporelles en cours	6 000		6 000			
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>230 851</b>	<b>78 841</b>	<b>152 011</b>	<b>61</b>	<b>139 881</b>	<b>56</b>
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				18		16
Matières premières et autres appro	15 805		15 805		9 000	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis	29 313		29 313		30 870	
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	3 879		3 879	2	1 500	1
Créances				19		26
Clients (3)	22 098		22 098		22 515	
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)						
Personnel et comptes rattachés (3)	1 140		1 140		1 055	
Créances fiscales et sociales (3)	23 112		23 112		41 954	
Fournisseurs débiteurs	1 371		1 371			
Débiteurs divers (3)						
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	999		999		1 094	
Charges constatées d'avance (3)	298		298			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>98 015</b>		<b>98 015</b>	<b>39</b>	<b>107 988</b>	<b>44</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>328 866</b>	<b>78 841</b>	<b>250 026</b>	<b>100</b>	<b>247 869</b>	<b>100</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN PASSIF

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	% du passif	Valeurs au 31/12/17	% du passif
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 157 460 )	157 460	63	157 460	64
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		1		
Réserve légale	1 520			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-2 867	-1	13 929	6
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	12 785	5	-15 276	-6
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>168 898</b>	<b>68</b>	<b>156 113</b>	<b>63</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>168 898</b>	<b>68</b>	<b>156 113</b>	<b>63</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	228			
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	7 299	3	29 821	12
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	761			
Fournisseurs	14 851	6	16 937	7
Fournisseurs, factures non parvenues				
Dettes fiscales et sociales	56 067	22	43 137	17
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	1 922	1	1 861	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>81 128</b>	<b>32</b>	<b>91 756</b>	<b>37</b>
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>250 026</b>	<b>100</b>	<b>247 869</b>	<b>100</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

80 367

228

91 756

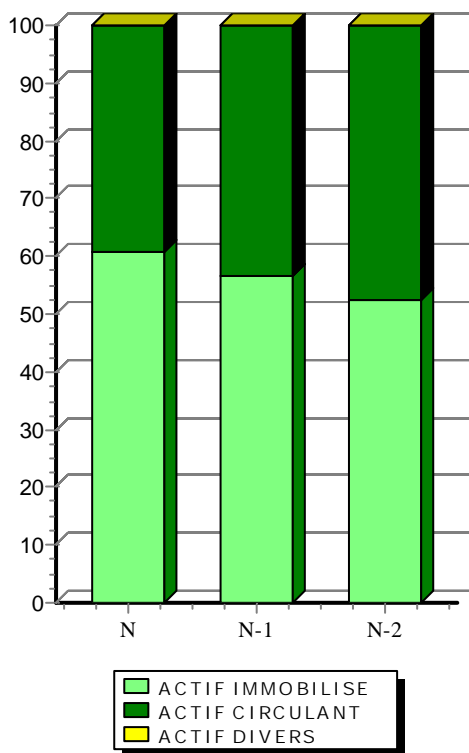
# PRÉSENTATION GRAPHIQUE DU BILAN

SAS LA FERME DES TERROIRS

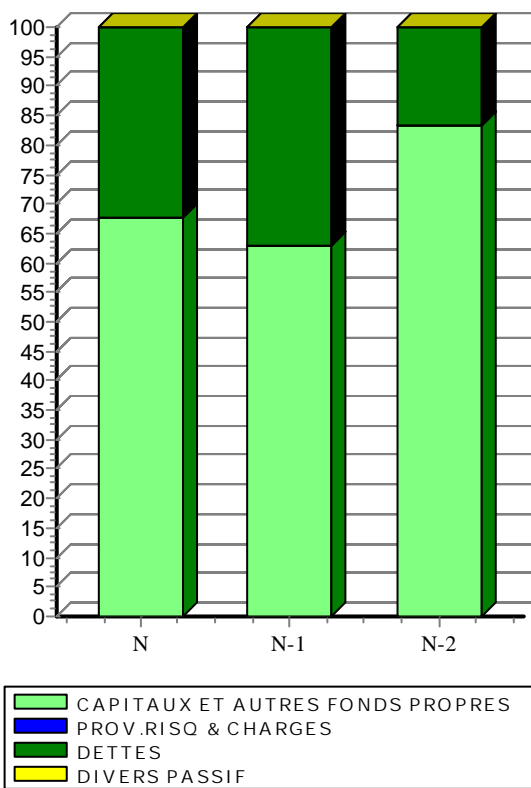
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 N	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 N-1	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 N-2
ACTIF IMMOBILISÉ	152 011	139 881	72 583
ACTIF CIRCULANT	98 015	107 988	65 690
ACTIF DIVERS			
CAPITAUX ET AUTRES FONDS PROPRES	168 898	156 113	115 389
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES			
DETTES	81 128	91 756	22 885
DIVERS PASSIF			

ACTIF



PASSIF



# RATIOS INDICATEURS

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Calcul	N	N-1	N-2
<b>Couverture des valeurs immobilisées</b>				
$\frac{\text{Ressources permanentes}}{\text{Actif immobilisé}}$	$\frac{176\ 197}{152\ 011}$	1.16	1.33	1.66

Ce ratio exprime le financement des immobilisations nettes par les capitaux propres et les emprunts.

<b>Taux d'endettement</b>				
$\frac{\text{Emprunts et dettes assimilées}}{\text{Ressources propres}}$	$\frac{7\ 299}{168\ 898}$	0.04	0.19	0.04

Ce ratio permet de connaître la capacité d'endettement de votre entreprise.

<b>Autonomie financière</b>				
$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total passif}}$	$\frac{168\ 898}{250\ 026}$	0.68	0.63	0.83

Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.

<b>Solvabilité à court terme</b>				
$\frac{\text{Créances + disponibilités + VMP}}{\text{Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an}}$	$\frac{52\ 897}{80\ 367}$	0.66	0.74	2.63

Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.

<b>Capacité de remboursement</b>				
$\frac{\text{Capacité d'autofinancement}}{\text{Emprunts et dettes assimilées}}$	$\frac{54\ 662}{7\ 299}$	7.49	0.62	21.48

Ce ratio informe sur les possibilités de remboursement de l'entreprise. Il suppose que la capacité d'autofinancement soit exclusivement affectée au remboursement des emprunts à terme.

<b>Productivité</b>				
$\frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Effectif moyen}}$	$\frac{106\ 679}{2}$	53 339.52	44 749.82	53 844.68

Ce ratio indique la contribution de chaque salarié à la valeur ajoutée.

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %	Du 01/01/17 Au 31/12/17	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	233 281	100.0	199 006	100.0	34 275	17.2
Ventes de marchandises - Coût d'achat des march. vendues						
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services)	233 281	100.7	199 006	88.0	34 275	17.2
+ / - Production stockée	-1 558	-0.7	27 260	12.0	-28 818	-105.7
+ Production immobilisée						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	231 723	100.0	226 266	100.0	5 457	2.4
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	231 723	100.0	226 266	100.0	5 457	2.4
- Matières premières	64 117	27.7	63 892	28.2	225	0.4
- Sous-traitance (directe)						
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	167 606	72.3	162 374	71.8	5 232	3.2
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	167 606	72.3	162 374	71.8	5 232	3.2
- Autres achats	9 988	4.3	11 929	6.0	-1 942	-16.3
- Charges externes	50 939	21.8	60 945	30.6	-10 006	-16.4
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	106 679	45.7	89 500	45.0	17 179	19.2
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 081	0.5	1 243	0.6	-162	-13.1
- Salaires et traitements	53 068	22.7	82 960	41.7	-29 892	-36.0
- Charges sociales	7 039	3.0	9 469	4.8	-2 430	-25.7
Total	-61 188	-26.2	-93 672	-47.1	32 484	-34.7
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	45 491	19.5	-4 173	-2.1	49 664	
Reprises sur dép., prov., amortis						
+ Transferts de charges d'exploitation	3 005	1.3	2 240	1.1	765	34.2
+ Autres produits d'exploitation	76		26		50	193.1
- Dotations amort. et dépréciations	41 877	18.0	33 702	16.9	8 175	24.3
- Autres charges d'exploitation	210	0.1	319	0.2	-109	-34.2
Total	-39 005	-16.7	-31 755	-16.0	-7 250	22.8
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	6 486	2.8	-35 927	-18.1	42 414	-118.1
Opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	8 206	3.5	1 628	0.8	6 578	404.1
Total	-8 206	-3.5	-1 628	-0.8	-6 578	404.1
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	-1 720	-0.7	-37 555	-18.9	35 835	-95.4
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)	3 151	1.4	1 840	0.9	1 312	71.3
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-17 656	-7.6	-24 119	-12.1	6 463	-26.8
Total	14 505	6.2	22 280	11.2	-7 775	-34.9
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	12 785	5.5	-15 276	-7.7	28 061	-183.7

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

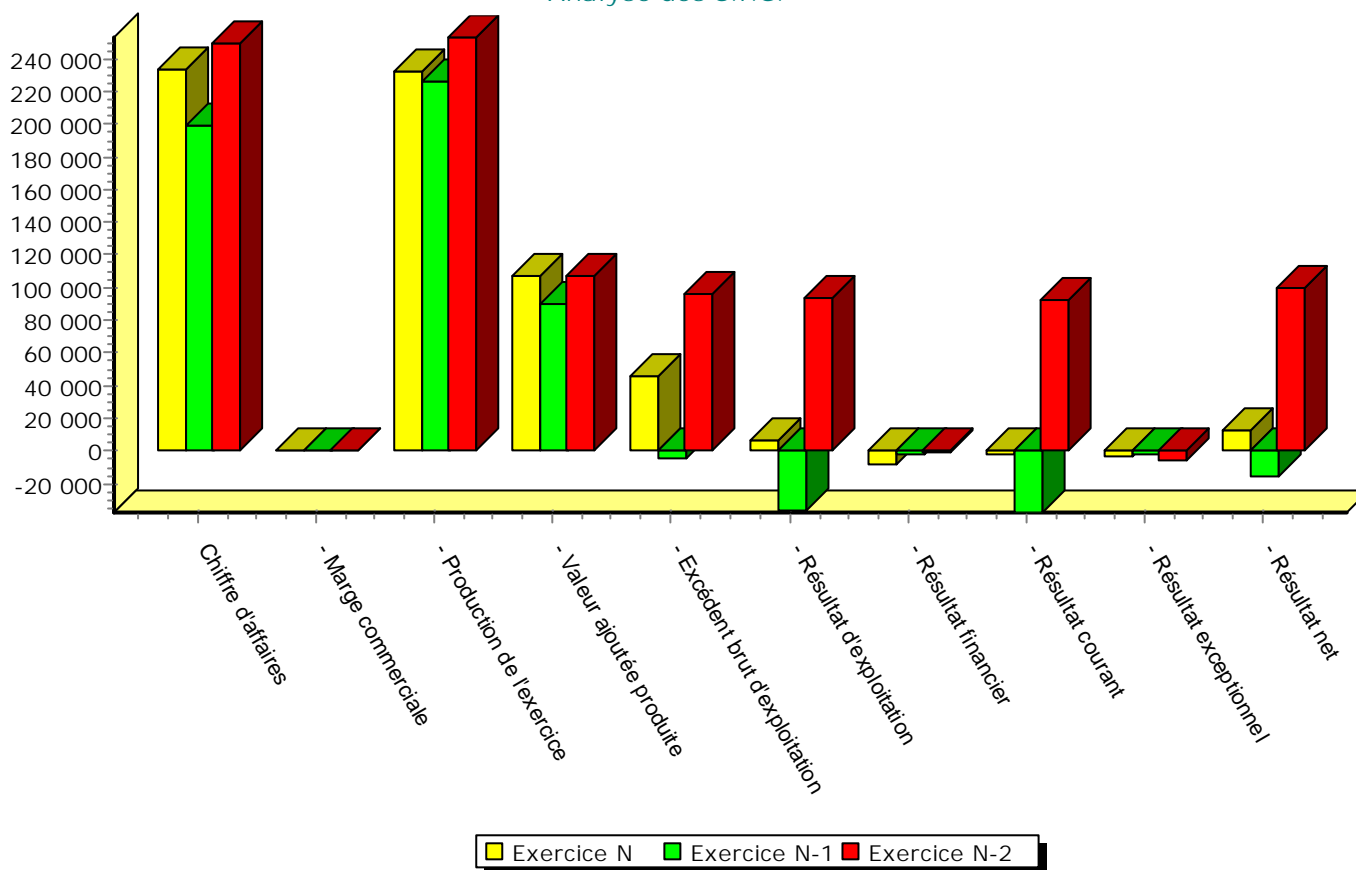
# PRÉSENTATION GRAPHIQUE DES SIG

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	N	Du 01/01/17 au 31/12/17	N-1	Du 01/01/16 au 31/12/16	N-2
CHIFFRE D'AFFAIRES		233 281		199 006		249 415
MARGE COMMERCIALE						
PRODUCTION DE L'EXERCICE		231 723		226 266		253 025
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		106 679		89 500		107 689
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		45 491		-4 173		96 387
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		6 486		-35 927		93 282
RÉSULTAT FINANCIER		-8 206		-1 628		-290
RÉSULTAT COURANT		-1 720		-37 555		92 992
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-3 151		-1 840		-5 695
RÉSULTAT NET		12 785		-15 276		99 698

Analyse des S.I.G.

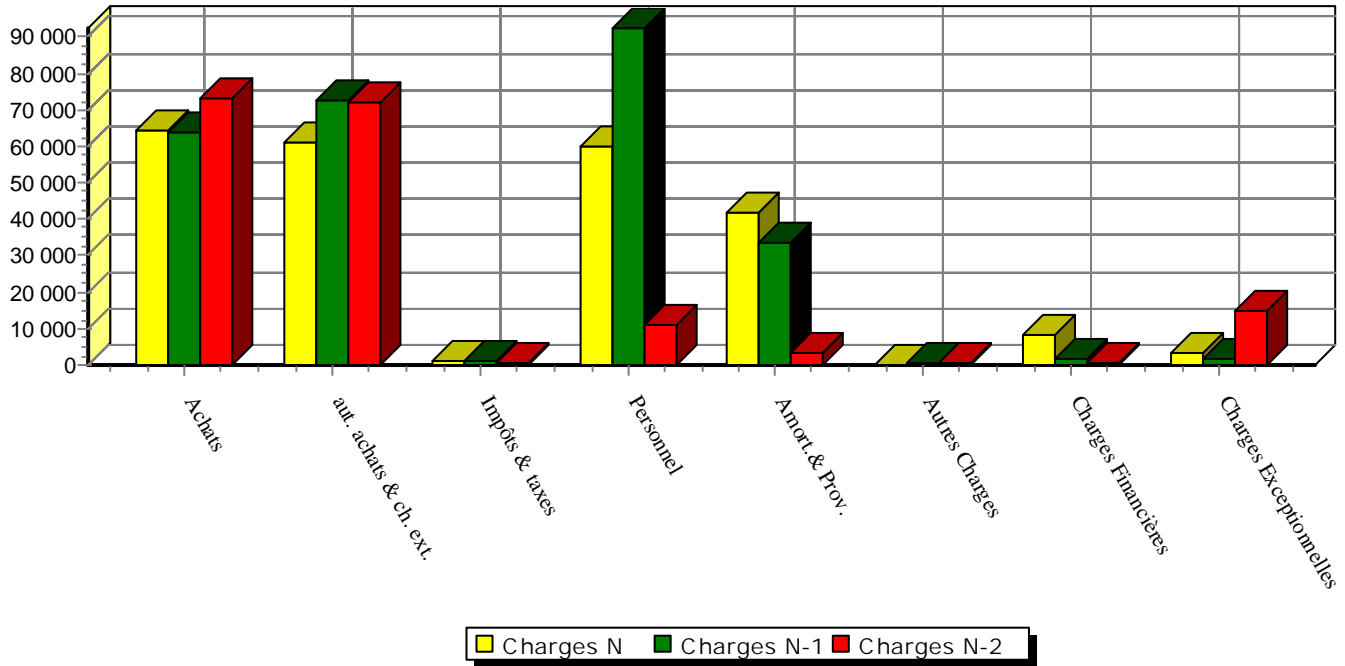


# PRÉSENTATION GRAPHIQUE DES CHARGES ET PRODUITS

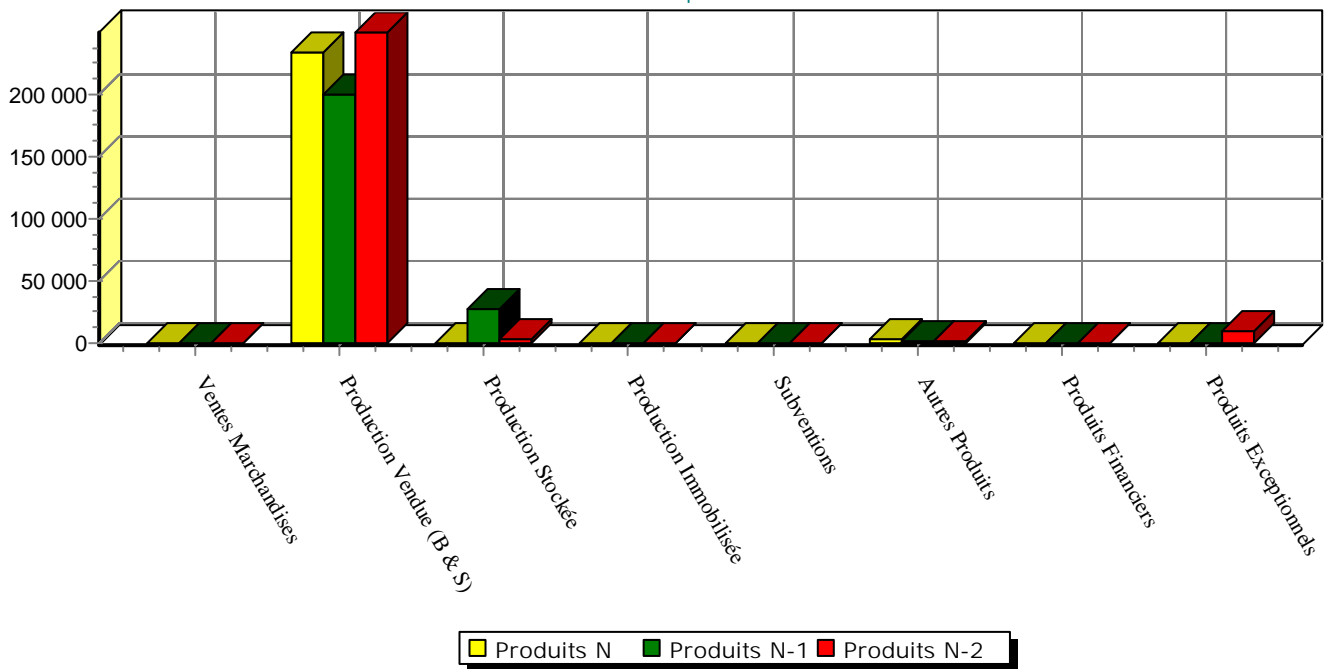
SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evolution des charges



Evolution des produits





# RATIOS DE GESTION

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Calcul	N	N-1	N-2
<b>Crédit consenti aux clients</b> <span style="float: right;">(en jours)</span>				
$\frac{\text{Clients et comptes rattachés (*)} \times \text{Nombre jours de l'exercice}}{\text{Ventes TTC}}$	$\frac{8\,065\,887}{249\,105}$	32.38	38.46	44.36

Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

(\*) Y compris les effets escomptés non échus.

<b>Crédit accordé par les fournisseurs</b> <span style="float: right;">(en jours)</span>				
$\frac{\text{Fournisseurs et comptes rattachés} \times \text{Nombre jours de l'exercice}}{\text{Achats et autres charges externes TTC}}$	$\frac{5\,420\,582}{154\,703}$	35.04	37.64	35.29

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.

<b>Rotation des stocks</b> <span style="float: right;">(en jours)</span>				
$\frac{\text{Stocks fin d'exercice}}{\text{Achats consommés} / \text{Nombre jours de l'exercice}}$	$\frac{45\,118}{176}$	256.84	227.77	27.81

Ce ratio doit aider à définir la politique d'achat. Il exprime un nombre de jour de vente théoriquement réalisables sans réapprovisionnement.

<b>Importance des besoins en fonds de roulement d'exploitation</b> <span style="float: right;">(en jours)</span>				
$\frac{\text{Besoin en fonds de roulement (BFR)}}{\text{Chiffre d'affaires HT}} \times \text{Nombre jours de l'exercice}$	$\frac{23\,415}{233\,281}$	36.64	82.46	66.07

# COMPTE DE RÉSULTAT (1ÈRE PARTIE)

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	233 281	100	199 006	100	34 275	17
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>233 281</b>	<b>100</b>	<b>199 006</b>	<b>100</b>	<b>34 275</b>	<b>17</b>
Production stockée	-1 558	-1	27 260	14	-28 818	-106
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	3 005	1	2 240	1	765	34
Autres produits	76		26		50	193
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>234 805</b>	<b>101</b>	<b>228 532</b>	<b>115</b>	<b>6 273</b>	<b>3</b>
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	70 923	30	70 925	36	-3	
Variation de stocks	-6 805	-3	-7 033	-4	228	-3
Autres achats et charges externes	60 927	26	72 875	37	-11 948	-16
Impôts, taxes et versements assimilés	1 081		1 243	1	-162	-13
Salaires et traitements	53 068	23	82 960	42	-29 892	-36
Charges sociales	7 039	3	9 469	5	-2 430	-26
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	41 877	18	33 702	17	8 175	24
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	210		319		-109	-34
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>228 319</b>	<b>98</b>	<b>264 460</b>	<b>133</b>	<b>-36 141</b>	<b>-14</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 486</b>	<b>3</b>	<b>-35 927</b>	<b>-18</b>	<b>42 414</b>	<b>-118</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

# COMPTE DE RÉSULTAT (2NDE PARTIE)

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Du 01/01/17 Au 31/12/17	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	8 206	4	1 628	1	6 578	404
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	8 206	4	1 628	1	6 578	404
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	-8 206	-4	-1 628	-1	-6 578	404
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	-1 720	-1	-37 555	-19	35 835	-95
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	3 151	1	1 840	1	1 312	71
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	3 151	1	1 840	1	1 312	71
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-3 151	-1	-1 840	-1	-1 312	71
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-17 656	-8	-24 119	-12	6 463	-27
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	234 805	101	228 532	115	6 273	3
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	222 020	95	243 808	123	-21 788	-9
<b>Bénéfice ou Perte</b>	12 785	5	-15 276	-8	28 061	-184

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

# TABLEAU DE FINANCEMENT

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

		Résultat net	12 785
		+ Dotations aux amorts, dépréciat., prov.	41 877
		+ Val. comptable des éléments d'actif cédés	
		- Produit des cessions d'éléments d'actif - (	)
		- Quote-part des subventions d'investis. - (	)
Distribution des résultats		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>54 662</b>
Acquisitions d'immobilisations		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations Incorporelles	54 006	Immobilisations Incorporelles	
Immobilisations corporelles		Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières		Immobilisations financières	
Capitaux propres		Capitaux propres	
Capital		Capital	
Subventions d'investissement		Subventions d'investissement	
Dettes financières		Dettes financières	
Emprunts remboursés (capital)	22 523	Emprunts réalisés	
Prélèvements des comptes courants			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>76 529</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>54 662</b>

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL -21 868

Augmentation de l'actif circulant		Diminution de l'actif circulant	
Stocks et en cours	5 248	Stocks et en cours	
Avances et acomptes versés sur commandes	2 379	Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients		Créances clients	416
Autres créances		Autres créances	17 386
Charges constatées d'avance	298	Charges constatées d'avance	
Diminution des dettes		Augmentation des dettes	
Dettes fournisseurs	2 086	Dettes fournisseurs	
Autres dettes		Autres dettes	12 992
Avances et acomptes reçus sur commandes		Avances et acomptes reçus sur commandes	761
Produits constatés d'avance		Produits constatés d'avance	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>10 011</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>31 555</b>

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT -21 544

Disponibilités		Disponibilités	95
Valeurs mobilières de placement		Valeurs mobilières de placement	
C. B. C. et découverts		C. B. C. et découverts	228

VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE -323

# SYNTHÈSE SUR 3 ANS

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	233 281	199 006	249 415	34 275	17
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	231 723	226 266	253 025	5 457	2
Marge commerciale					
Marge globale	167 606	162 374	179 624	5 232	3
Valeur ajoutée	106 679	89 500	107 689	17 179	19
Excédent brut d'exploitation	45 491	-4 173	96 387	49 664	
Amortissements et provisions	41 877	33 702	3 537	8 175	24
Résultat d'exploitation	6 486	-35 927	93 282	42 414	118
Résultat financier	-8 206	-1 628	-290	-6 578	-404
Résultat courant	-1 720	-37 555	92 992	35 835	95
Résultat exceptionnel	-3 151	-1 840	-5 695	-1 312	-71
Résultat net de l'exercice	12 785	-15 276	99 698	28 061	184

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	54 662	18 426	108 960	36 235	197
Fonds de roulement net global	24 186	46 053	47 878	-21 868	-47
Besoin en fonds de roulement	23 415	44 959	45 021	-21 544	-48
Trésorerie	771	1 094	2 857	-323	-30

RATIOS	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Du 01/01/16 au 31/12/16	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients <i>(en jours)</i>	32.38	38.46	44.36	-6.08	-16
Crédit fournisseurs <i>(en jours)</i>	35.04	37.64	35.29	-2.60	-7
Rotation stocks <i>(en jours)</i>	256.84	227.77	27.81	29.07	13
Autonomie financière	1	1	1	0.05	8
Capacité de remboursement	7	1	21	6.87	
Taux d'endettement				-0.15	-79
Rentabilité financière			1	0.18	-180
Rentabilité commerciale				0.13	-163

## DETAIL DES COMPTES

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/18	Valeurs nettes au 31/12/17	Variation	
			en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	88 728.13	44 900.00	43 828.13	97.61
21350000 inst. agts. amen. const	93 006.49	45 000.00	48 006.49	106.68
28135000 amort inst.ag.constructions	-4 278.36	-100.00	-4 178.36	
Installations tech., matériel et outillages indus.	57 138.00	94 554.66	-37 416.66	-39.57
21540000 materiel industriel	131 000.00	131 000.00		
28154000 amort mat industriel	-73 862.00	-36 445.34	-37 416.66	-102.67
Autres immobilisations corporelles	144.74	426.41	-281.67	-66.06
21830000 mat bureaux informatique	845.00	845.00		
28183000 amort mat bur inform	-700.26	-418.59	-281.67	-67.29
Immobilisations corporelles en cours	6 000.00		6 000.00	
23100000 immobilisations en cours	6 000.00		6 000.00	
Immobilisations financières (2)				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>152 010.87</b>	<b>139 881.07</b>	<b>12 129.80</b>	<b>8.67</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	15 805.20	9 000.00	6 805.20	75.61
31100000 stocks matieres premieres a	5 000.00	4 000.00	1 000.00	25.00
32610000 stocks emballages perdus	10 805.20	5 000.00	5 805.20	116.10
Produits intermédiaires et finis	29 312.50	30 870.00	-1 557.50	-5.05
35500000 stock produits finis	29 312.50	30 870.00	-1 557.50	-5.05
Avances et acomptes versés sur commandes	3 879.10	1 500.00	2 379.10	158.61
40910000 frs avances acptes / cdes	3 879.10	1 500.00	2 379.10	158.61
Créances (3)				
Clients (3)	22 098.32	22 514.70	-416.38	-1.85
Personnel et comptes rattachés (3)	1 139.81	1 054.59	85.22	8.08
Créances fiscales et sociales (3)	23 112.40	41 954.33	-18 841.93	-44.91
43870000 org.soc. produits a recev	1 625.40		1 625.40	
44400000 etat impot/benefices	20 722.00	29 764.00	-9 042.00	-30.38
44566000 tva deductible abs		4 259.33	-4 259.33	-100.00
44567000 credit tva a reporter	765.00	931.00	-166.00	-17.83
44583000 remb tva demande		7 000.00	-7 000.00	-100.00
Fournisseurs débiteurs	1 370.67		1 370.67	
Débiteurs divers (3)				
Disponibilités	999.03	1 094.48	-95.45	-8.72
51220000 iban first	999.03	1 094.48	-95.45	-8.72
Charges constatées d'avance (3)	297.96		297.96	
48600000 charges constatees avance	297.96		297.96	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>98 014.99</b>	<b>107 988.10</b>	<b>-9 973.11</b>	<b>-9.24</b>
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>250 025.86</b>	<b>247 869.17</b>	<b>2 156.69</b>	<b>0.87</b>

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au 31/12/17	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 157 460.00 )	157 460.00	157 460.00		
10130000 capital souscrit appele vers	157 460.00	157 460.00		
<b>Réserves</b>				
Réserve légale	1 520.00		1 520.00	
10610000 reserve legale	1 520.00		1 520.00	
Report à nouveau	-2 866.88	13 928.74	-16 795.62	-120.58
11000000 report a nouveau créditeur		13 928.74	-13 928.74	-100.00
11900000 report a nouveau débiteur	-2 866.88		-2 866.88	
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	12 785.09	-15 275.62	28 060.71	183.70
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>168 898.21</b>	<b>156 113.12</b>	<b>12 785.09</b>	<b>8.19</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>168 898.21</b>	<b>156 113.12</b>	<b>12 785.09</b>	<b>8.19</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Empr. et dettes aup. des établiss. crédit (2)	228.00		228.00	
51240000 hsbc	228.00		228.00	
Groupe et associés	7 298.55	29 821.35	-22 522.80	-75.53
45500100 c/ct conseil benoit	2 476.29	27 382.97	-24 906.68	-90.96
45500200 c/ct faramaz nicolas	4 822.26	2 438.38	2 383.88	97.76
Avances et acptes recus commandes en cours	760.86		760.86	
41910000 c/ct avances acpte / cdes	760.86		760.86	
Fournisseurs	14 850.91	16 937.07	-2 086.16	-12.32
Dettes fiscales et sociales	56 067.08	43 136.63	12 930.45	29.98
42820000 dettes pour conges payes	727.40	1 509.56	-782.16	-51.81
43100000 u.r.s.s.a.f	16 812.36	13 407.93	3 404.43	25.39
43721000 mutuelle	682.75	491.47	191.28	38.92
43730000 caisse retraite complementaire	16 368.91	10 422.16	5 946.75	57.06
43732000 caisse prevoyance	1 535.00	896.84	638.16	71.16
44562000 tva immobilisations	4 234.48		4 234.48	
44562900 tva a regul sur immo	366.17	4 091.00	-3 724.83	-91.05
44566900 tva a regul sur achats	7 761.78	5 493.00	2 268.78	41.30
44571100 tva ventes 20,00 %	806.10	806.50	-0.40	-0.05
44572000 tva ventes 5.5 %	198.81		198.81	
44579000 tva a regul sur ventes	4 335.00	4 725.45	-390.45	-8.26
44710000 ta et fpc a payer	1 620.38	991.88	628.50	63.36
44820000 charges fiscales sur conges	165.94	300.84	-134.90	-44.84
44860000 etat charges a payer	452.00		452.00	
Autres dettes	1 922.25	1 861.00	61.25	3.29
46720000 alpes traiteur	1 271.51	1 271.51		
46730000 adam ludovic	650.74	589.49	61.25	10.39
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>81 127.65</b>	<b>91 756.05</b>	<b>-10 628.40</b>	<b>-11.58</b>
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>250 025.86</b>	<b>247 869.17</b>	<b>2 156.69</b>	<b>0.87</b>
(1) Dont à moins d'un an	80 366.79	91 756.05		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créd. de banques	228.00			



# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %	Du 01/01/17 Au 31/12/17	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHI FFRE D'AFFAIRES</b>	<b>233 280.92</b>	<b>100</b>	<b>199 006.39</b>	<b>100</b>	<b>34 274.53</b>	<b>17.22</b>
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services)	233 280.92	100.67	199 006.39	87.95	34 274.53	17.22
70110000 ventes 5.5 %	211 952.53	91.47	149 439.43	66.05	62 513.10	41.83
70130000 ventes 10 %	4 545.45	1.96	34 367.80	15.19	-29 822.35	-86.77
70600000 prestations services	16 782.94	7.24	15 199.16	6.72	1 583.78	10.42
+ / - Production stockée	-1 557.50	-0.67	27 260.04	12.05	-28 817.54	-105.71
71350000 var stock produits	-1 557.50	-0.67	27 260.04	12.05	-28 817.54	-105.71
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>231 723.42</b>	<b>100.00</b>	<b>226 266.43</b>	<b>100.00</b>	<b>5 456.99</b>	<b>2.41</b>
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>231 723.42</b>	<b>100.00</b>	<b>226 266.43</b>	<b>100.00</b>	<b>5 456.99</b>	<b>2.41</b>
- Matières premières	64 117.35	27.67	63 892.06	28.24	225.29	0.35
60110000 achat mp 5.5 %	30 277.10	13.07	41 893.45	18.52	-11 616.35	-27.73
60120000 achat mp 20 %	703.30	0.30	133.00	0.06	570.30	428.80
60261000 achats emballages perdus	39 942.15	17.24	28 898.67	12.77	11 043.48	38.21
60311000 var.stocks mat.prem. a	-1 000.00	-0.43	-2 448.56	-1.08	1 448.56	-59.16
60326000 var.stocks emballages	-5 805.20	-2.51	-4 584.50	-2.03	-1 220.70	26.63
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>167 606.07</b>	<b>72.33</b>	<b>162 374.37</b>	<b>71.76</b>	<b>5 231.70</b>	<b>3.22</b>
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>167 606.07</b>	<b>72.33</b>	<b>162 374.37</b>	<b>71.76</b>	<b>5 231.70</b>	<b>3.22</b>
- Autres achats	9 987.66	4.28	11 929.42	5.99	-1 941.76	-16.28
60611000 electricite	2 784.78	1.19	2 711.21	1.36	73.57	2.71
60614000 carburant	3 643.25	1.56	2 363.83	1.19	1 279.42	54.12
60630000 four pt equip. outillage	523.43	0.22	535.82	0.27	-12.39	-2.31
60640000 four adminis bureaux	111.20	0.05	335.22	0.17	-224.02	-66.83
60650000 combustibles	2 925.00	1.25	5 983.34	3.01	-3 058.34	-51.11
- Charges externes	50 939.38	21.84	60 945.31	30.62	-10 005.93	-16.42
61100000 sous traitance generale	572.50	0.25	2 686.50	1.35	-2 114.00	-78.69
61321000 domiciliation	800.00	0.34	780.00	0.39	20.00	2.56
61322000 locations ponctuelles			8 273.66	4.16	-8 273.66	-100.00
61350000 locations mobilières	2 000.00	0.86	3 560.82	1.79	-1 560.82	-43.83
61351000 locations renault			5 058.48	2.54	-5 058.48	-100.00
61352000 location corholi	25 968.00	11.13	10 089.87	5.07	15 878.13	157.37
61550000 entret repar. /biens mobiliers	543.65	0.23	4 924.49	2.47	-4 380.84	-88.96
61560000 maintenance	1 430.30	0.61	985.30	0.50	445.00	45.16
61600000 primes d'assurances	709.04	0.30			709.04	
62260000 honoraires	278.20	0.12	5 797.60	2.91	-5 519.40	-95.20
62261000 honoraires comptables	2 789.46	1.20	4 010.46	2.02	-1 221.00	-30.45
62262000 honoraires juridiques	1 000.00	0.43	4 100.00	2.06	-3 100.00	-75.61
62270000 frais actes contentieux	857.45	0.37	1 534.49	0.77	-677.04	-44.12
62280000 honoraires sur ventes	1 589.60	0.68			1 589.60	
62310000 publicite annonces			100.00	0.05	-100.00	-100.00
62330000 foires et expositions	1 660.00	0.71	3 370.00	1.69	-1 710.00	-50.74
62410000 transports / achats	1 170.06	0.50	817.70	0.41	352.36	43.09
62420000 transports/ventes	4 312.30	1.85	1 536.94	0.77	2 775.36	180.58
62510000 voyages et déplacements	2 247.47	0.96	923.44	0.46	1 324.03	143.38
62600000 frais postaux et telecom	86.80	0.04	76.73	0.04	10.07	13.12
62603000 internet	82.86	0.04	166.24	0.08	-83.38	-50.16
62700000 services bancaires	2 449.69	1.05	1 646.59	0.83	803.10	48.77
62810000 cotisations	392.00	0.17	506.00	0.25	-114.00	-22.53
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>106 679.03</b>	<b>45.73</b>	<b>89 499.64</b>	<b>44.97</b>	<b>17 179.39</b>	<b>19.19</b>
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 080.50	0.46	1 242.80	0.62	-162.30	-13.06
63120000 taxe apprentissage	347.49	0.15	548.39	0.28	-200.90	-36.63
63330000 formation profess. continue	281.01	0.12	443.49	0.22	-162.48	-36.64
63511000 contrib. eco. territoriale	452.00	0.19	151.00	0.08	301.00	199.34
63530000 impots directs			99.92	0.05	-99.92	-100.00

# SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 Au 31/12/18	en %	Du 01/01/17 Au 31/12/17	en %	Variation	
					en valeur	en %
- Salaires et traitements	53 068.08	22.75	82 960.17	41.69	-29 892.09	-36.03
64110000 salaires appointements	50 831.34	21.79	78 404.58	39.40	-27 573.24	-35.17
64111000 indemnités chômage	2 748.90	1.18			2 748.90	
64120000 congés payés direct	-782.16	-0.34	1 451.54	0.73	-2 233.70	-153.88
64130000 primes et gratifications	270.00	0.12			270.00	
64140000 indemnités avantages divers			864.05	0.43	-864.05	-100.00
64170000 av nat			2 240.00	1.13	-2 240.00	-100.00
- Charges sociales	7 039.26	3.02	9 469.23	4.76	-2 429.97	-25.66
64510000 cotisation urssaf	4 973.12	2.13	4 393.12	2.21	580.00	13.20
64520000 cotisations prevoyance	568.66	0.24	956.80	0.48	-388.14	-40.57
64525000 cotisations mutuelle	361.52	0.15	391.20	0.20	-29.68	-7.59
64530000 cotisation retraite compl	3 588.25	1.54	5 739.21	2.88	-2 150.96	-37.48
64540000 cotisations assedic	748.61	0.32	3 341.67	1.68	-2 593.06	-77.60
64580000 charges sur cp	-134.90	-0.06	292.23	0.15	-427.13	-146.16
64900000 cice	-3 066.00	-1.31	-5 645.00	-2.84	2 579.00	-45.69
Total	-61 187.84	-26.23	-93 672.20	-47.07	32 484.36	-34.68
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPL.</b>	<b>45 491.19</b>	<b>19.50</b>	<b>-4 172.56</b>	<b>-2.10</b>	<b>49 663.75</b>	
+ Transferts de charges d'exploitation	3 005.40	1.29	2 240.00	1.13	765.40	34.17
79100000 transfert de charges d'exploit	1 380.00	0.59			1 380.00	
79164000 transfert de charges personnel	1 625.40	0.70	2 240.00	1.13	-614.60	-27.44
+ Autres produits d'exploitation	76.29	0.03	26.03	0.01	50.26	193.08
75800000 pro divers gestion courante	76.29	0.03	26.03	0.01	50.26	193.08
- Dotations amortissements et dépréciations	41 876.69	17.95	33 702.01	16.94	8 174.68	24.26
68112000 dot amort s/ immo corporelles	41 876.69	17.95	33 702.01	16.94	8 174.68	24.26
- Autres charges d'exploitation	209.77	0.09	318.67	0.16	-108.90	-34.17
65800000 char div-gestion courante	209.77	0.09	318.67	0.16	-108.90	-34.17
Total	-39 004.77	-16.72	-31 754.65	-15.96	-7 250.12	22.83
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 486.42</b>	<b>2.78</b>	<b>-35 927.21</b>	<b>-18.05</b>	<b>42 413.63</b>	<b>-118.05</b>
- Charges financières	8 206.11	3.52	1 627.91	0.82	6 578.20	404.09
66180000 interets autres dettes	27.60	0.01	78.68	0.04	-51.08	-64.92
66500000 escomptes accordés	8 178.51	3.51	1 150.82	0.58	7 027.69	610.67
66800000 autres charges financières			398.41	0.20	-398.41	-100.00
Total	-8 206.11	-3.52	-1 627.91	-0.82	-6 578.20	404.09
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-1 719.69</b>	<b>-0.74</b>	<b>-37 555.12</b>	<b>-18.87</b>	<b>35 835.43</b>	<b>-95.42</b>
- Charges exceptionnelles (2)	3 151.22	1.35	1 839.50	0.92	1 311.72	71.31
67120000 amendes et penalites	3 151.22	1.35	1 839.50	0.92	1 311.72	71.31
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-17 656.00	-7.57	-24 119.00	-12.12	6 463.00	-26.80
69500000 impots s/ benefices	-17 656.00	-7.57	-24 119.00	-12.12	6 463.00	-26.80
Total	14 504.78	6.22	22 279.50	11.20	-7 774.72	-34.90
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>12 785.09</b>	<b>5.48</b>	<b>-15 275.62</b>	<b>-7.68</b>	<b>28 060.71</b>	<b>-183.70</b>

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

# ETATS FISCAUX

ARAGOR - HAUTES ALPES

Téléphone : 04 92 49 05 88 - Télécopie :

# DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

SAS LA FERME DES TERROIRS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Au 31/12/2018

	Détail	Montant (a)	Montant (b)
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>		BÉNÉFICE 12 785	DÉFICIT
<b>RÉINTÉGRATIONS</b>			
Amendes et pénalités	3 151		
<b>TOTAL DES RÉINTÉGRATIONS</b>	3 151	15 936	
<b>DÉDUCTIONS</b>			
Crédit d'impôt recherche	17 656		
CICE <i>Formulaire 2079 A : 3 066 €</i>	3 066		
<b>TOTAL DES DÉDUCTIONS</b>	20 722		20 722
<b>RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION</b>			4 786
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	43 200		
Déficits reportables	43 200		
Déficit de l'exercice	4 786		
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	47 986		
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>	<b>BÉNÉFICE (a) / DÉFICIT (b)</b>	BÉNÉFICE	DÉFICIT 4 786
<b>CRÉANCES D'IMPÔTS</b>	constatées	Imputées	Montant
<b>Créances reportables et restituables</b>			20 722
CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi au titre de N	3 066		3 066
<i>Crédit d'impôt compétitivité emploi N-1</i>	5 645	5 645	
CIR - Crédit d'impôt recherche N	17 656		17 656
Crédit d'impôt recherche N-1	24 119		
<i>CIR - solde de créances des exercices antérieurs</i>			
<b>Montant de l'impôt après imputation</b>			0
<b>ACOMPTES VERSÉS</b>			Montant
	1 er acompte	15/03/18	
	2 ieme acompte	15/06/18	
	3 ieme acompte	15/09/18	
	4 ieme acompte	15/12/18	
<b>IS : Acomptes versés IS</b>			

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/18	et clos le	31/12/18	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS La ferme des terroirs 10 rue de Penthievre  75008 PARIS	
SIRET 81395108400017	Mél : b.conseil@lafermedesterroirs.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

<b>B ACTIVITE</b>
Activités exercées Préparation industrielle de produits
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit 4 786
	Bénéfice imposable à 15%		
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
			PV exonérées (art. 238 quaterdecies)

<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input checked="" type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	<input type="text"/>
		Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
		Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense	<input type="checkbox"/>

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i>	dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i>
--	---	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**  
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ARAGOR - HAUTES ALPES Les Barraques 05500 LA FARE-EN-CHAMPSAUR  Tél : 0492490588	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 16/01/19 Lieu : LA FARE
	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT CONSEIL BENOIT
Tél :	Signature

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD**

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	<b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres			<b>b</b>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)							<b>c</b>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							<b>d</b>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							<b>e</b>
							<b>f</b>
							<b>g</b>
							<b>h</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							<b>i</b>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							<b>j</b>
Montant des revenus répartis (5)							<b>Total (a à h)</b>
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
H DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLt imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLt réalisée au cours de l'exercice			
				MVLt restant à reporter			

Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs				Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise 10 rue de Penthièvre				75008 PARIS			
Numéro SIRET* 8 1 3 9 5 1 0 8 4 0 0 0 1 7							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le 31/12/2018			
<b>ACTIF</b>				Brut 1			
				Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	230 851	030	78 841	152 011
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	<b>Total I (5)</b>		044	230 851	048	78 841	152 011
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	45 118	052	45 118
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	3 879	066		3 879
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	22 098	070		22 098
		Autres* (3)	072	25 623	074		25 623
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	999	086		999
	Charges constatées d'avance*		092	298	094		298
	<b>Total II</b>		096	98 015	098		98 015
	<b>Total général (I + II)</b>		110	328 866	112	78 841	250 026
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			157 460	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126			1 520	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132				
	Report à nouveau		134			-2 867	
	Résultat de l'exercice		136			12 785	
	Provisions réglementées		140				
<b>Total I</b>		142			168 898		
Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			228	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			761	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			14 851	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . 169 7 299 )		172			65 288	
	Produits constatés d'avance		174				
<b>Total III</b>		176			81 128		
<b>Total général (I + II + III)</b>		180			250 026		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	54 006	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs

Néant  \*

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	<input type="checkbox"/>	Exercice N clos le 31/12/2018		
						1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires {		215		214	216 498	
				217		218	16 783	
						222	-1 558	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )					224		
	Production immobilisée*					226		
	Subventions d'exploitation reçues					230	3 082	
Autres produits					232	234 805		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	70 923	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240	-6 805	
	Autres charges externes* : ( dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :..... )					242	60 927	
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 452 )			243	452	244	1 081	
	Rémunérations du personnel*					250	53 068	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	7 039	
	Dotations aux amortissements*					254	41 877	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	210
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		392		
Total des charges d'exploitation (II)						264	228 319	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	6 486	
Produits financiers (III)	280					294	8 206	
Charges financières (V)								
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	3 151	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	-17 656	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	12 785	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	12 785	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	3 151
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249 )			249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990			
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1		352	4 786	
				Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1		370	4 786	
				Déficit col.2		372		

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



**3** IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SAS La ferme des terroirs** Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	45 000	432	48 006	434		436	93 006	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	131 000	442		444		446	131 000	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	845	472	6 000	474		476	6 845	
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
<b>TOTAL</b>		490	176 845	492	54 006	494		496	230 851	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	100	522	4 178	524		526	4 278	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	36 445	532	37 417	534		536	73 862	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	419	562	282	564		566	700	
<b>TOTAL</b>		570	36 964	572	41 877	574		576	78 841	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 % , 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.														

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>				579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591		
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT  
Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (article 302 septies A  
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS La ferme des terroirs

Néant  \***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
<b>TOTAL</b>		680		682		684		686	

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	43 200
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	43 200
Déficits de l'exercice	860	4 786
Total des déficits restant à reporter	870	47 986

**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>		
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L.3113-1 et L.3211-1 du Code des Transports)</b>		
	800	

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	15 824
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	22 854
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SAS La ferme des terroirs	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

Exercice ouvert le : .....01/01/2018.....	et clos le : .....31/12/2018.....	Durée en nombre de mois <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">12</span>
---	-----------------------------------	--

**I- Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	

**II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>	

**III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>**

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	

**IV - Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</b>	137
-----------------------------	--------------------------------------	-----

**V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	
---	-----	--

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD)

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	Effectifs au sens de la CVAE * <span style="float: right;">023</span>
Période de référence	024	160
Date de cessation	186	

**VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs**

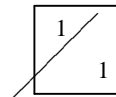
Effectifs moyens du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant \* 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="901"/>		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="902"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	<input type="text" value="903"/>	<input type="text" value="2"/>	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	<input type="text" value="904"/>	<input type="text" value="15746"/>

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

 Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311218

N° SIRET : 81395108400017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS La ferme des terroirs

ADRESSE (voie) 10 rue de Penthièvre

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs  
Numéro de siret 81395108400017

**DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Désignations	Montant
<b>Total des produits à recevoir</b>	

Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs

Numéro de siret 81395108400017

## DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Désignations	Montant
PROV CP 2018	727
PROV CP 2018	166
CFE 2018	452
<b>Total des charges à payer</b>	<b>1 345</b>

Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs  
Numéro de siret 81395108400017

## DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatés d'avance MMA			298		
<b>Total des charges constatées d'avance</b>			<b>298</b>		



Désignation de l'entreprise SAS La ferme des terroirs  
Numéro de siret 81395108400017

## DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>Total des produits constatés d'avance</b>					

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

### 3<sup>ème</sup> EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD peuvent être télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC.

Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère chargé de la Recherche, les données lui étant directement transmises. Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère chargé de la Recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le <sup>1</sup>	01	01	2018	Clos le	31	12	2018
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise  SAS La ferme des terroirs 10 rue de Penthièvre  75008 PARIS	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	10.13A
	813951084	Activités (cf notice)	
(ancienne adresse en cas de changement)			

Cachet du service

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1 <sup>ère</sup> fois des dépenses de recherche en 2017*	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2017 *	BZ		<i>Préciser la date de début d'activité (cf notice)</i>					
• PME au sens communautaire*	KZ		<i>Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice)</i>					
• Chiffre d'affaires HT	DZ	233 281						
• Nombre de salariés	CZ	2	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ		• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*			GZ	X	

\*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2017	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	6 891
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	31 196
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %] + ligne 5	6	20 766

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

<b>Montant total des dépenses de fonctionnement :</b> (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	58 853
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
<b>Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise</b> (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	58 853

<b>DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE</b> (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)		<b>Année civile 2017</b>	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux <sup>2</sup> , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale <sup>3</sup> , <b>avec un lien de dépendance</b> :	en France :	15a	
	à l'étranger <sup>4</sup> :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux <sup>2</sup> , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale <sup>3</sup> , <b>sans lien de dépendance</b> (indiquer le double du montant)	en France :	16a	
	à l'étranger <sup>4</sup> :	16b	
<b>Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics</b> mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)		17	
<b>ORGANISMES PRIVÉS</b>			
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>avec un lien de dépendance</b>	en France :	18a	
	à l'étranger <sup>4</sup> :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <b>sans lien de dépendance</b>	en France :	19a	
	à l'étranger <sup>4</sup> :	19b	
<b>Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés</b> ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)		20	
<b>Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés</b> Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité		21	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE</b>			
<b>Total des opérations de sous-traitance</b> : (ligne 17 + ligne 21)		22	

2 Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

3 La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

4 Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

<b>Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance :</b> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'exécède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
<b>Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance</b> <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))</i>	24	
<b>Plafonnement général des dépenses de sous-traitance</b> <i>- Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a, b et 16a, b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>- Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a, b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25 - Sont complétées [(les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	
<b>Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements</b> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'exécède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	

<b>MONTANT TOTAL DES DÉPENSES de recherche</b>	<b>Année civile 2017</b>	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	58 853
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>5</sup>	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>6</sup>	29	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>7</sup>	30	
<b>Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)</b>	31a	58 853
<b>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</b>	31b	

<b>II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT</b>	<b>Année civile 2017</b>	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>5</sup>	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>6</sup>	36	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>7</sup>	37	
<b>Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)</b>	38a	
<b>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</b>	38b	

<b>MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)</b>	39a	58 853
<b>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)</b>	39b	

### III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

#### A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

#### DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE

5 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

6 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

7 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	58 853
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b x 50 %] <sup>8</sup>	41	17 656
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	17 656
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION</b>		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b x 50 %] <sup>8</sup>	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 48 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € - montant ligne 48)	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)</b>	<b>51a</b>	<b>17 656</b>
<b>Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)</b>	<b>51b</b>	

**B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES A 100 000 000 €**

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE</b>		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) x 30 % + ligne 52b x 50%] <sup>8</sup>	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a - 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

<b>DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION</b>		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] <sup>8</sup>	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) x 5 %]	62	

<sup>8</sup> Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 1407/2013 de la commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € - montant ligne 66)	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)</b>	69a	
<b>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)</b>	69b	

**IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE**

**DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT**

**ANNÉE CIVILE 2017**

Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non <sup>9</sup>	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt <sup>10</sup>	80	
Montant des remboursements de subventions publiques <sup>11</sup>	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a - ligne 82b) x 20 % + ligne 82b x 40%] <sup>12</sup>	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
<b>Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)</b>	86a	17 656
<b>Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)</b>	86b	

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

10 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

11 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

12 Ce taux est porté à 40 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

**V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
	<b>TOTAL</b>	87a	87b	87c

**VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt		
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation
	<b>TOTAL</b>	88a	88b	88c

**VII – UTILISATION DE LA CRÉANCE <sup>13</sup>**

**VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :** reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :** reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

**VII-3 . Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :**

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

*Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

**VIII – SIGNATURE**

A LA FARE .....	Le 16/01/2019 .....
Nom, Qualité CONSEIL BENOIT PRESIDENT .....	Signature
Adresse email b.conseil@lafermedesterroirs.com .....	
Téléphone : .....	

<sup>13</sup> S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**CRÉDIT IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI**

(Article 244 quater C du code général des impôts)  
Dépenses engagées au titre de l'année civile 2017

FICHE D'AIDE AU CALCUL

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n°2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.**

Nom et prénoms ou dénomination de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS La ferme des terroirs	813951084

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2017
A - Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM ( <i>reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,<sup>1</sup> hors rémunérations versées dans les DOM</i> )	1	51 101
	2	3 066
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>2</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré ( <i>ligne 2 + ligne 3b</i> )	4	3 066
B - Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer ( <i>ligne 5 x 9%</i> ) <sup>3</sup>	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>4</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail (( <i>ligne 7a x 9%</i> ) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt majoré sur rémunération versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer ( <i>ligne 6 + ligne 7b</i> )	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés ( <i>reporter le montant indiqué ligne 12</i> )	9	
<b>Montant total du crédit d'impôt</b> ( <i>ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9</i> )	10	3 066
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	

<sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale

<sup>2</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

<sup>3</sup> Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9%.

<sup>4</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.



**II - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
<b>TOTAL</b>				12

**III - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ②) * ③
<b>Total</b>				

**IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE**

**IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

<b>Cas général</b>	
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13      3 066
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>5</sup>	14
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : - le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 - ligne 14) est négatif ou égal à zéro.	15      3 066
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16      3 066
<b>Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)</b>	
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	18
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 19 : - le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est négatif ou égal à zéro.	19
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20

<sup>5</sup> Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue

**IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés ( <i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i> )	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	22	

**- Pour les sociétés hors régime de groupe :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n°2572-SD.

**- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n°2572-SD.

**- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :**

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD.

**IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

*Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

Formulaire  
Obligatoire

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

**Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.**

<b>Exercice du</b> 01/01/2018 <b>au</b> 31/12/2018 <b>ou Année :</b> 2018														
<b>Dénomination de l'entreprise :</b> SAS La ferme des terroirs									Néant <input type="checkbox"/>					
<b>SIREN de l'entreprise</b>		8	1	3	9	5	1	0	8	4	<b>PME au sens communautaire</b>		Cocher la case	
<b>Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés</b>											Cocher la case			
<b>Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôts sont déclarés :</b>														
<b>SIREN de la société déclarante</b>														
<b>Dénomination de la société mère :</b>														
<b>SIREN de la société mère</b>														
<b>I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)</b>														
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>														
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)														
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>														
Réduction d'impôt en faveur du mécénat														
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.														
		2		2		2		2		2		2		3 066
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM														
dont montant préfinancé														
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										1	51 101			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2.5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM										2				
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.										3				
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L. 3141-30 du code du travail.										4				
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										5				
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>														
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise														
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés														

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7% et de 9% pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
<b>II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	17 656
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

### **NOUVEAUTES**

- A compter du 1er janvier 2018, le formulaire n°2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater du CGI modifié par la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

- Le taux du CICE passe de 6% à 7% pour les rémunérations versées en 2017 (article 244 *quater C* du CGI). Le taux reste à 9% pour les rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

### **INFORMATIONS**

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'Etat :

- case "dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM" (CICE à taux majoré dans les DOM prévu à l'article 244 *quater C* du CGI);

- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 *quater B* du CGI);

- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 *quater W* du CGI)

**Annexe 02**  
**Tableau synthétisant les offres de financement participatif de**  
**l'émetteur**

A la date d'ouverture de la collecte de financement l'Émetteur n'a réalisé aucune autre opération de financement participatif.

**Annexe 03**  
**Tableau d'amortissement des minibons**

<b>Echéance</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Nominal restant dû</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Mensualité</b>
1	0,00 €	90 000,00 €	243,75 €	243,75 €
2	0,00 €	90 000,00 €	243,75 €	243,75 €
3	0,00 €	90 000,00 €	243,75 €	243,75 €
4	2 610,90 €	87 389,10 €	243,75 €	2 854,65 €
5	2 617,97 €	84 771,12 €	236,68 €	2 854,65 €
6	2 625,06 €	82 146,06 €	229,59 €	2 854,65 €
7	2 632,17 €	79 513,89 €	222,48 €	2 854,65 €
8	2 639,30 €	76 874,59 €	215,35 €	2 854,65 €
9	2 646,45 €	74 228,14 €	208,20 €	2 854,65 €
10	2 653,62 €	71 574,52 €	201,03 €	2 854,65 €
11	2 660,80 €	68 913,71 €	193,85 €	2 854,65 €
12	2 668,01 €	66 245,70 €	186,64 €	2 854,65 €
13	2 675,24 €	63 570,47 €	179,42 €	2 854,65 €
14	2 682,48 €	60 887,99 €	172,17 €	2 854,65 €
15	2 689,75 €	58 198,24 €	164,90 €	2 854,65 €
16	2 697,03 €	55 501,21 €	157,62 €	2 854,65 €
17	2 704,34 €	52 796,87 €	150,32 €	2 854,65 €
18	2 711,66 €	50 085,21 €	142,99 €	2 854,65 €
19	2 719,00 €	47 366,21 €	135,65 €	2 854,65 €
20	2 726,37 €	44 639,84 €	128,28 €	2 854,65 €
21	2 733,75 €	41 906,08 €	120,90 €	2 854,65 €
22	2 741,16 €	39 164,93 €	113,50 €	2 854,65 €
23	2 748,58 €	36 416,35 €	106,07 €	2 854,65 €
24	2 756,02 €	33 660,32 €	98,63 €	2 854,65 €
25	2 763,49 €	30 896,83 €	91,16 €	2 854,65 €
26	2 770,97 €	28 125,86 €	83,68 €	2 854,65 €
27	2 778,48 €	25 347,38 €	76,17 €	2 854,65 €
28	2 786,00 €	22 561,38 €	68,65 €	2 854,65 €
29	2 793,55 €	19 767,83 €	61,10 €	2 854,65 €
30	2 801,11 €	16 966,72 €	53,54 €	2 854,65 €
31	2 808,70 €	14 158,02 €	45,95 €	2 854,65 €
32	2 816,31 €	11 341,71 €	38,34 €	2 854,65 €
33	2 823,93 €	8 517,78 €	30,72 €	2 854,65 €
34	2 831,58 €	5 686,19 €	23,07 €	2 854,65 €
35	2 839,25 €	2 846,94 €	15,40 €	2 854,65 €
36	2 846,94 €	0,00 €	7,71 €	2 854,65 €

## **Annexe 04**

### **Amortissement des dettes**

A la date d'ouverture de la collecte de financement l'Émetteur n'a pas contracté d'autres dettes

**Annexe 05**  
**Eléments prévisionnels de l'activité**

Compte de résultat	Réalisé			Prévisionnel MiiMOSA (cas dégradé)		
	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Production de l'exercice</b>	<b>253 025</b>	<b>226 266</b>	<b>231 723</b>	<b>350 000</b>	<b>400 000</b>	<b>450 000</b>
OPEX	156 639	230 438	186 232	266 564	302 269	328 241
Matières premières	73 401	63 892	64 117	91 000	100 000	112 500
Autres achats	5 174	11 929	9 988	14 000	16 000	18 000
Charges externes	66 761	60 945	50 939	87 290	104 630	108 000
Impôts, taxes et versements assimilés	477	1 243	1 081	624	624	624
Salaires	8 401	82 960	53 068	50 788	55 867	61 453
Charges sociales	2 425	9 469	7 039	22 862	25 148	27 663
<b>Excédent Brut Exploitation</b>	<b>96 386</b>	<b>-4 172</b>	<b>45 491</b>	<b>83 436</b>	<b>97 731</b>	<b>121 760</b>
Dotations aux amortissements & reprises	3 105	31 755	39 005	47 015	47 015	47 015
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>93 281</b>	<b>-35 927</b>	<b>6 486</b>	<b>36 421</b>	<b>50 716</b>	<b>74 745</b>
Frais Financiers totaux	290	1 628	8 206	6 775	2 177	1 102
<i>Frais Financiers MiiMOSA</i>				6 775	2 177	1 102
<b>Résultat courant (RCAl)</b>	<b>92 991</b>	<b>-37 555</b>	<b>-1 720</b>	<b>29 646</b>	<b>48 539</b>	<b>73 643</b>
charges ex - produits ex	-5 695	-1 840	-3 151	0	0	0
Crédit d'impôts	0	24 119	17 656	0	0	0
IS	0	0	0	5 929	9 708	14 729
<b>Résultat Net</b>	<b>87 296</b>	<b>-15 276</b>	<b>12 785</b>	<b>23 717</b>	<b>38 832</b>	<b>58 914</b>
<b>Flux simplifiés</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2021</b>			
Résultat Net	23 717	38 832	58 914			
Amortissements & provisions	47 015	47 015	47 015			
<i>BFR</i>	<i>84 342</i>	<i>96 391</i>	<i>108 440</i>			
Variations BFR (-)	68 226	12 049	12 049			
<b>Flux opérationnel</b>	<b>2 506</b>	<b>73 798</b>	<b>93 880</b>			
<b>Flux d'investissement</b>	<b>21 190</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
Financement MiiMOSA	90 000					
Remboursement du capital MiiMOSA	23 754	32 585	33 660			
<b>Flux de financement</b>	<b>66 246</b>	<b>-32 585</b>	<b>-33 660</b>			
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>47 562</b>	<b>41 212</b>	<b>60 220</b>			
<b>Trésorerie cumulée</b>	<b>48 561</b>	<b>89 773</b>	<b>149 993</b>			



## Annexe 06

### Organigramme juridique et financier

## Gouvernance de l'entreprise

### Gestion et gouvernance

**Structuration capitalistique** : SAS composée de 2 actionnaires (Benoît Conseil et Nicolas Faramaz). Le capital est de 157 460 EUR.

Nom	Participation dans la structure
Benoît Conseil	50 %
Nicolas Faramaz	50 %

#### **Benoît Conseil :**

48 ans, marié, un enfant.

De formation BTS hôtellerie, il obtient ensuite un BEP comptabilité puis un bac G2.

Après avoir occupé la direction de la restauration de « la Fromagerie du Col Bayard », il crée un établissement (tabac / restaurant) puis ouvre « La Halte de l'Empereur », Hôtel- Restaurant de 28 chambres. Il y adjoint une grosse activité traiteur, avant de créer la conserverie Ferme des Terroirs et d'en occuper le poste de Président.

#### **Nicolas Faramaz :**

40 ans, marié, 3 enfants.

Il justifie d'un BEP/CAP Hôtellerie- Restauration. Il est associé à Benoît Conseil dans différentes activités depuis 20 ans.

Il gère actuellement l'unité de production de la conserverie.



## Contacter

[www.linkedin.com/in/benoit-conseil-030671129](http://www.linkedin.com/in/benoit-conseil-030671129) (LinkedIn)

## Principales compétences

Management

Service client

Gestion de projet

# benoit conseil

Associé gérant chez La Ferme des terroirs

La Fare-en-Champsaur, Provence-Alpes-Côte d'Azur, France

## Résumé

autodidacte, entrepreneur depuis 35 ans, j'aime porter mes projets à leur terme

---

## Expérience

La Ferme des terroirs

Associé gérant

octobre 2015 - Present

Région de Paris, France

Faire monter en puissance cette société par une levée de fonds permettant de démultiplier son CA

---

## Formation

autodidacte

lycee hotelier marseille bonneveine

niveau BTH, Administration / gestion d'hôtel / motel

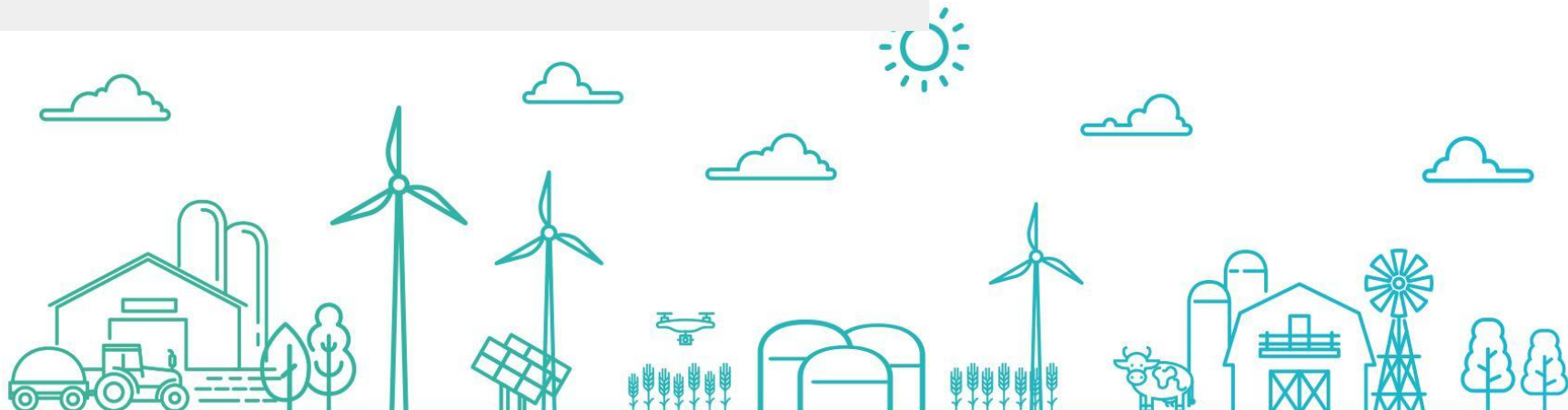
## Note d'investissement

### SAS LA FERME DES TERROIRS

MiiMOSA transition : 90 000 €

Filière : Conserverie - Produits alimentaires à base de viandes

Instrument financier : Obligation simple



# Executive summary

## Lancement de la gamme biologique de conserves à base de viandes

### Présentation synthétique du porteur de projet et de son activité :

Basée dans les Hautes-Alpes (05), la SAS La Ferme des Terroirs est une société créée par Benoît Conseil, ancien chef d'entreprise dans la restauration et l'hôtellerie, et Nicolas Faramaz, associé de longue date de M. Conseil.

Elle développe une activité de conserverie à base de viandes de porcs, d'agneaux, de taureaux et de gibiers sur un modèle conventionnel et biologique. L'entreprise combine également un fort travail d'innovation avec 25% du temps de travail de la structure allouée à la recherche et au développement (création de nouvelles recettes etc.)

La démarche de transition repose sur la volonté de développer une gamme de conserves biologiques.

Le modèle économique repose sur la vente des produits en circuits longs, en B2B, à différentes enseignes de la GMS.

Dans une optique de diversification de son chiffre d'affaires, l'entreprise propose de la vente aux métiers de bouches et de la production à façon pour compte de tiers.

**Instrument financier**  
Obligation simple

**Taux d'intérêt fixe**  
3,25% annuel

**Durée du prêt**  
36 mois  
*dont 3 mois de différé  
d'amortissement*

**Valeur unitaire**  
100 €

**Remboursement**  
mensuel

**Rang**  
junior

### Objet du financement

- Financement de BFR pour le lancement de la gamme biologique (69k€)
- Financement d'un outil industriel (stérilisateur autoclave) (21k€)

### 4 raisons d'investir dans le projet

- Une activité connue et maîtrisée
- Un bilan très sain ne faisant apparaître aucun endettement
- Un chiffre d'affaires dégagé via de nombreuses structures de la grande distribution (Carrefour, Super U, Géant Casino et Leclerc).
- Une diversification du modèle par le lancement d'une gamme bio.

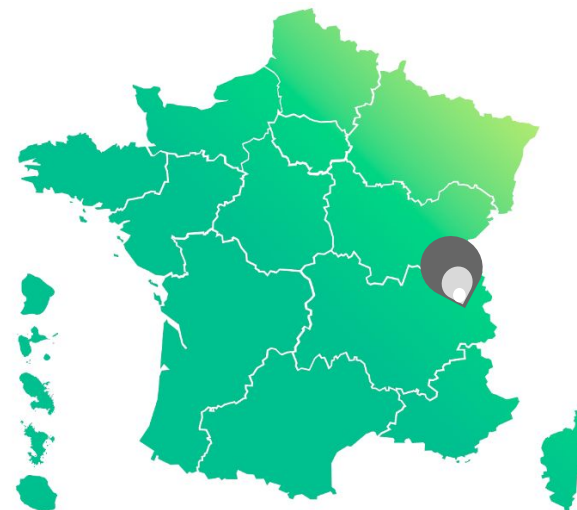
# Présentation de l'émetteur et de son projet



# Fiche d'identité de l'émetteur

Sources officielles : tribunal de commerce, statuts et Kbis

<b>Nom</b>	La ferme des terroirs
<b>Territoire agricole</b>	Hautes-Alpes
<b>Identifiant Siret</b>	813 951 084 00016 / RCS de Gap
<b>Forme juridique</b>	Société par actions simplifiée
<b>Date d'immatriculation</b>	23 octobre 2015
<b>Activité</b>	Conserverie
<b>Mandataire social</b>	Benoît CONSEIL
<b>Adresse du siège social</b>	RN 85 - 05500 La fare-en-Champsaur
<b>Site web</b>	Aucun



# Présentation des produits

- Les produits : terrines, pâtés, caillettes. 48 références au total, bio et conventionnelles ;
- Différentes viandes utilisées : porc, taureau, agneau, gibiers (sanglier, lièvre, faisán, ...) ;
- Fournisseurs français : Coopérative Sicarev, Colin ingrédients, La Bovida ;
- Création de diverses recettes grâce à la R&D menée au sein de la structure ;
- Utilisation d'ingrédients variés pour des recettes originales : cèpes, morilles, girolles, alcool (chartreuse, armagnac).  
L'entreprise souhaite faire ressortir dans ses produits les spécificités des différents territoires français



# Présentation du marché

## Marché de la conserve de viandes

### Marché de la conserverie à base de viandes :

- Marché stable ;
- Marché vieillissant et non innovant ;
- Marché de la viande avicole en augmentation ces dernières années ;
- Vigilance quant aux fluctuations des prix du marché (notamment sur la viande de porc) ;
- Concurrence :
  - secteur de la charcuterie dominé par des grands groupes agroalimentaires (Fleury Michon, Herta, ...) ;
  - poids conséquent des MDD (46,2% des parts du marché de la charcuterie) ;
  - marché présentant un nombre important de petites entreprises commercialisant au niveau local (ex : l'entreprise familiale Rostain)

### Sources :

- XERFI, *La fabrication de charcuterie*, Juin 2018.
- LSA Commerce & Consommation, *Epicierie salée : contrat respecté*, Octobre 2018.



# Présentation du projet

Développement d'une gamme biologique à base de viandes

## Objectifs du projet

- Développer la gamme de produits bio ;
- Investir dans un outil de production plus performant ;
- Accentuer le déploiement national en GMS des produits de la marque.

## La collecte va financer

La collecte de financement participatif permettra de financer :

- Un outil de production (stérilisateur autoclave)
- Du BFR pour le lancement en production de la gamme de conserves biologiques



# Pourquoi est-ce un projet de transition ?

## Objectifs de la transition

Principale orientation de transition :

- Développement de la gamme de conserves biologiques de l'entreprise ;



Agriculture  
biologique



Alimentation  
durable



# Financement du projet

Emplois / Ressources

Emplois		Ressources	
<i>Outil de production</i>	21 190 €	<i>Dette MiiMOSA</i>	90 000 €
<i>BFR</i>	68 810 €		
<b>Total Emplois</b>	<b>90 000 €</b>	<b>Total Ressources</b>	<b>90 000 €</b>

On retiendra :

## Emplois

- Financement d'un outil de production pour plus de 21k €
- Financement du Besoin en fonds de roulement de la structure à hauteur de 69k €

## Ressources

- Dette MiiMOSA à hauteur de 90k €

# Gouvernance de l'entreprise

## Gestion et gouvernance

**Structuration capitalistique :** SAS composée de 2 actionnaires (Benoît Conseil et Nicolas Faramaz). Le capital est de 157 460 EUR.

Nom	Participation dans la structure
Benoît Conseil	50 %
Nicolas Faramaz	50 %

### **Benoît Conseil :**

48 ans, marié, un enfant.

De formation BTS hôtellerie, il obtient ensuite un BEP comptabilité puis un bac G2.

Après avoir occupé la direction de la restauration de « la Fromagerie du Col Bayard », il crée un établissement (tabac / restaurant) puis ouvre « La Halte de l'Empereur », Hôtel- Restaurant de 28 chambres. Il y adjoint une grosse activité traiteur, avant de créer la conserverie Ferme des Terroirs et d'en occuper le poste de Président.

### **Nicolas Faramaz :**

40 ans, marié, 3 enfants.

Il justifie d'un BEP/CAP Hôtellerie- Restauration. Il est associé à Benoît Conseil dans différentes activités depuis 20 ans.

Il gère actuellement l'unité de production de la conserverie.

# Eléments financiers

Analyse financière et business plan



# Éléments financiers

## Compte de résultat

Compte de résultat	Prévisionnel					
	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>Production de l'exercice</b>	<b>253 025</b>	<b>226 266</b>	<b>231 723</b>	<b>350 000</b>	<b>400 000</b>	<b>450 000</b>
OPEX	156 639	230 438	186 232	266 564	302 269	328 241
Matières premières	73 401	63 892	64 117	91 000	100 000	112 500
Autres achats	5 174	11 929	9 988	14 000	16 000	18 000
Charges externes	66 761	60 945	50 939	87 290	104 630	108 000
Impôts, taxes et versements assimilés	477	1 243	1 081	624	624	624
Salaires	8 401	82 960	53 068	50 788	55 867	61 453
Charges sociales	2 425	9 469	7 039	22 862	25 148	27 663
<b>Excédent Brut Exploitation</b>	<b>96 386</b>	<b>-4 172</b>	<b>45 491</b>	<b>83 436</b>	<b>97 731</b>	<b>121 760</b>
Dotations aux amortissements & reprises	3 105	31 755	39 005	47 015	47 015	47 015
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>93 281</b>	<b>-35 927</b>	<b>6 486</b>	<b>36 421</b>	<b>50 716</b>	<b>74 745</b>
Frais Financiers totaux	290	1 628	8 206	6 775	2 177	1 102
<i>Frais Financiers MiiMOSA</i>				6 775	2 177	1 102
<b>Résultat courant (RCAI)</b>	<b>92 991</b>	<b>-37 555</b>	<b>-1 720</b>	<b>29 646</b>	<b>48 539</b>	<b>73 643</b>
charges ex - produits ex	-5 695	-1 840	-3 151	0	0	0
Crédit d'impôts	0	24 119	17 656	0	0	0
IS	0	0	0	5 929	9 708	14 729
<b>Résultat Net</b>	<b>87 296</b>	<b>-15 276</b>	<b>12 785</b>	<b>23 717</b>	<b>38 832</b>	<b>58 914</b>

### On retiendra :

- Une augmentation du chiffre d'affaires retravaillée et plus prudente que présentée initialement dans le BP ;

**Déjà 110k € de Chiffre d'affaires réalisés** sur les 2 premiers mois 2019

- Un EBE négatif en 2017 dû à une forte augmentation des salaires (constitution d'une équipe commerciale + R&D).

Ces mêmes salaires diminuent à partir de 2018 pour s'établir à hauteur de 50k € (le développement commercial étant peu à peu réduit et externalisé)

- Charges salariales : 2 salariés déjà sur la structure (un technicien R&D et un technicien de production). Les 2 dirigeants sont très faiblement rémunérés (16k € / an).

- Crédit d'impôt présent en 2017 et 2018 dû à la R&D ;

- **CA stagnant** les premières années dû à l'arrêt progressif d'une activité traiteur et au lancement de l'activité conserverie.

# Éléments financiers

## Tableau de flux de trésorerie

Flux simplifiés	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Résultat Net	23 717	38 832	58 914
Amortissements & provisions	47 015	47 015	47 015
<i>BFR</i>	<i>84 342</i>	<i>96 391</i>	<i>108 440</i>
Variations BFR (-)	68 226	12 049	12 049
<b>Flux opérationnel</b>	<b>2 506</b>	<b>73 798</b>	<b>93 880</b>
<b>Flux d'investissement</b>	<b>21 190</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financement MiiMOSA	90 000		
Remboursement du capital MiiMOSA	23 754	32 585	33 660
<b>Flux de financement</b>	<b>66 246</b>	<b>-32 585</b>	<b>-33 660</b>
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>47 562</b>	<b>41 212</b>	<b>60 220</b>
<b>Trésorerie cumulée</b>	<b>48 561</b>	<b>89 773</b>	<b>149 993</b>
DSCR	254%	253%	308%

### On retiendra :

- Une forte **augmentation du BFR** en 2019 dû au lancement de la nouvelle gamme bio ;

- **Un investissement dans une immobilisation** à hauteur de 21k € (stérilisateur autoclave) ;

- Des **flux de trésorerie positifs** et largement suffisants pour couvrir le remboursement de la dette sur 3 ans (seule la dette MiiMOSA est à servir) ;

- Les DSCR supérieurs à 200% dès la première année de remboursement démontrent la capacité de la société à faire face à ses échéances.

# Eléments financiers

## Bilans

Actif				Passif			
	2016	2017	2018		2016	2017	2018
Constructions	0 €	44 900 €	88 728 €	Capital	15 200 €	157 460 €	157 460 €
Installations techniques, matériel et outillages	71 875 €	94 555 €	57 138 €	Reserves	0 €	0 €	1 520 €
Autres immobilisations corporelles	708 €	426 €	145 €	Report à nouveau	491 €	13 929 €	-2 867 €
Immobilisations corporelles en cours	0 €	0 €	6 000 €	Résultat de l'exercice	87 297 €	-15 276 €	12 785 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>72 583 €</b>	<b>139 881 €</b>	<b>152 011 €</b>	<b>TOTAL CAPITALS PROPRES</b>	<b>102 988 €</b>	<b>156 113 €</b>	<b>168 898 €</b>
Stocks & en-cours	5 577 €	39 870 €	45 118 €	Emprunts bancaires	0 €	0 €	228 €
Avances et acomptes versés sur commandes	0 €	1 500 €	3 879 €	Groupe et associés	5 073 €	29 821 €	7 299 €
Créances	44 855 €	65 524 €	47 721 €	Avances et acomptes reçus	0 €	0 €	761 €
Disponibilités	2 857 €	1 094 €	999 €	Fournisseurs	15 729 €	16 937 €	14 851 €
Charges constatées d'avance	0 €	0 €	298 €	Dettes fiscales et sociales	811 €	43 137 €	56 067 €
				Autres dettes	1 271 €	1 861 €	1 922 €
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>53 289 €</b>	<b>107 988 €</b>	<b>98 015 €</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>22 884 €</b>	<b>91 756 €</b>	<b>81 128 €</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>125 872 €</b>	<b>247 869 €</b>	<b>250 026 €</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>125 872 €</b>	<b>247 869 €</b>	<b>250 026 €</b>

\*Les exercices se terminent au 31 décembre.

### On retiendra :

#### Des actifs immobilisés corporels conséquents

- Actifs corporels comprenant l'atelier et le matériel technique de production

#### Fonds propres sur total passif : 67,5% en 2018 (sans compter les CCA)

- Capital social conséquent

#### Pas de dettes bancaires

Une augmentation de capital en 2017 a permis d'autofinancer de nouvelles installations et matériels



# Structuration de l'opération, avis risque et stratégique



# Termes et conditions de l'émission

Conditions particulières de l'émission d'obligations simples

## Conditions spécifiques d'émission des titres

Emetteur	SAS La ferme des terroirs
Objectif de collecte	90 000 euros
Type de titres	Obligations simples (non convertible) (L547-1 et D547-1 du CMF)
Nombres de titres	900 titres
Valeur nominale du titre	100 euros
Taux d'intérêt de l'obligation	3,25% sur la base d'une année de 365 jours
Durée de l'emprunt obligataire	36 mois (3 ans)
Modalité de remboursement	Amortissable mensuellement
Différé d'amortissement	3 mois
Rang de l'obligation	Junior

## Conditions spécifiques d'accompagnement

Frais de service de la plateforme	4% HT de la collecte (payés par l'émetteur)
Frais de gestion de la plateforme	42,14 euros HT/mois (payés par l'émetteur)
Frais pour les souscripteurs titres	Aucun
Seuil de réussite de la collecte	Dès 72 000 euros (80%)
Remboursement anticipé	Aucune indemnité



# Analyse stratégique du projet

## Facteurs clés d'investissement

### Projet

- Développement de la gamme bio sur des produits en conserve à base de viandes ;
- Marché de niche : conserverie biologique à base de viandes ;
- Expérience des porteurs dans le domaine de la restauration et de la production alimentaire ;
- Fortes opportunités de développement liées à la R&D menée par l'entreprise.
- Plusieurs référencements au sein des GMS dont Géant Casino (qui représente presque 50% du chiffre d'affaires actuellement), Leclerc, Super U, Carrefour.

### Produit financier

- Obligation simple amortissable
- Remboursement sur une durée de 3 ans
- Pricing à 3,25% qui est représentatif d'un niveau de risque maîtrisé et de l'absence de sûretés. Ce taux ne fragilise pas l'entreprise.

# Analyse stratégique du projet

Identification des risques inhérents au projet

## Points de vigilance

- Commercial : Contractualisation du moyen/long terme avec des GMS non garantie. Pouvoir de négociation limité ;
- **Forte dépendance au Groupe Géant Casino (presque 50% du chiffre d'affaires actuel) ;**
- Les bâtiments qui abritent la chaîne de production sont détenus par une structure annexe qui a subi un redressement judiciaire.
- Sanitaire : présent par la présence de produits frais carnés mais maîtrisé par la réglementation drastique en la matière et par les mesures d'hygiène mises en place par l'entreprise ;
- Marché : secteur de la conserve à base de viandes concurrentiel (de nombreux producteurs locaux, des MDD, des grands groupes)  
>> différenciation du client par le Bio et l'innovation ;
- Industriel : casse, coûts imprévus ;

## Produit financier

- Absence de garantie sur l'obligation simple (rang junior) ;
- Remboursement mensuel du capital ;
- Risque de perte en capital et immobilisation des liquidités ;
- Un différé d'amortissement de 3 mois.

# Audit juridique, conformité

Analyse des statuts, de la conformité et de la faisabilité transactionnelle



# Groupe de risques patrimonial des actionnaires

Liste des structures liées aux actionnaires de la SAS La Ferme des Terroirs

- **SNC Alpestraiteur** : Cette société portait une activité de traiteur & d'événementiel en région PACA (l'ancienne activité de MM. Conseil et Faramaz). Elle détient le bâtiment et le terrain qui porte l'outil de production de la SAS La ferme des Terroirs.  
Société en redressement judiciaire entre 2011 et 2017, 5 ans après sa création.  
Les causes du redressement : dans le cadre d'un projet d'investissement, l'entreprise n'a pas obtenu les financements bancaires attendus malgré l'argent déjà engagé pour le montage du projet. Cet événement a précipité l'entreprise dans une situation de difficulté financière. Société en dormance depuis.  
Un rééchelonnement des dettes à été orchestré par le tribunal. Les loyers perçus complétés par des versements personnels des actionnaires permettent de faire face aux échéances. La fin du remboursement est prévu dans 4 ans. **Aucun incident à signaler.**
- **SCI l'Empereur** : Société civile créée pour l'acquisition de l'usine de production (murs et terrains).  
LA SCI a vendu le terrain et les murs à Alpestraiteur et a réinvesti l'argent dans le projet porté par Alpestraiteur. Le projet n'ayant jamais abouti malgré les frais engagés, la SCI n'a pu rembourser la banque. Liquidation judiciaire en cours.

**CONFIDENTIEL**

## Regard MiiMOSA

Les potentiels risques qui sont liés au périmètre patrimonial des actionnaires. Ces risques sont maîtrisés et l'impact est restreint dans le cadre du projet et de l'opération sur MiiMOSA transition.

# Analyse du risque via tiers de confiance MiiMOSA

Identification des incidents de paiements, des encours et analyse Scores et Décisions

## Commentaires

- Aucun incidents ou cessations de paiements identifiés ;
- Pas de concours bancaires ;
- Aucune anomalie notifiée dans le suivi de l'historique légal ;
- Rien à signaler sur de potentiels contentieux judiciaires ;
- Note Scores et Décisions de 14/20.



# Conformité

## KYC et dernières attestations

Pièces juridiques	Validité	Commentaires
Extrait Kbis	OUI	/
CNI Mandataire social	OUI	/
Statuts de la société	OUI	/
Liste des actionnaires	OUI	/
LOI des banques / contrats de crédits / clauses suspensives / avenant	AUCUN	/
Accord du Conseil d'Administration de la SAS pour émettre des obligations simples sur MiiMOSA transition	OUI	/
Mandat d'accompagnement MiiMOSA / Term Sheet	OUI	/





**LA FERME DES TERROIRS**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 157 460 euros  
Siège social : RN 85  
05500 LA FARE EN CHAMPSAUR

**813 951 084 RCS GAP**

**STATUTS MIS A JOUR SUITE  
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE  
DU 1ER AVRIL 2019**



Les soussignés :

M. FARAMAZ Nicolas-Julien né le 06/08/1978 à Gap demeurant RN 85.05500 La Fare en Champsaaur

M. CONSEIL Benoît-Hervé né le 25/03/1970 à Déville les Rouen demeurant RN 85.05500 La Fare en Champsaaur

ont établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société par actions simplifiée devant exister entre eux.

#### ARTICLE 1. Forme

Il est formé par les présentes entre les titulaires des actions ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société par actions simplifiée. Elle sera régie par les présents statuts ainsi que par les articles L. 227-1 à L. 227-20 du Code de commerce.

Dans le silence des statuts, il sera fait, en tant que de raison, application des dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés anonymes.

#### ARTICLE 2. Objet

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant aux activités de traiteurs, organisateur de réception public et privé, la mise en vente de tous produits alimentaires via internet, la production de tous produits agro-alimentaires, le négoce de tous produits.

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

#### ARTICLE 3. Dénomination

La dénomination sociale est La ferme des terroirs

Son nom commercial est La ferme des terroirs

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'énonciation du montant du capital social.

#### ARTICLE 4. Siège social

Le siège social est fixé : RN 85, 05500 LA FARE EN CHAMPSAUR.

Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire français métropolitain, y compris en Corse, par simple décision du Président, ratifiée par les associés.

Le Président peut librement créer des succursales partout en France et à l'étranger où il le juge utile.

#### ARTICLE 5. Durée

La durée de la société est fixée, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

#### ARTICLE 6 - APPORTS

1 - Lors de la constitution de la société, il a été apporté la somme de 200,00 Euros, par apport en numéraire.

2 - Lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 19 septembre 2016, le capital social a été augmenté d'une somme de 15.000,00 Euros, par apport en numéraire.

3 - Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 mars 2017, le capital social a été augmenté de 66.000 Euros au moyen des apports effectués par les associés, des biens suivants :

NF  
BC  
AL

- 1 hachoir évalué à la somme de .....	3.000 Euros
- 1 pousoir évalué à la somme de .....	28.000 Euros
- 1 mélangeur évalué à la somme de .....	3.000 Euros
- 1 autoclave évalué à la somme de .....	15.000 Euros
- 1 trancheuse automatique à la somme de .....	5.000 Euros
- 4 tables de travail inox évaluées à la somme de .....	2.000 Euros
Soit au total .....	56.000 Euros

En contrepartie de cet apport, il a été attribué à chacun des associés, 2.800 actions de 10,00 chacune, entièrement libérées.

4 - Lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 15 juin 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de 86.260 Euros par incorporation de cette somme prélevée sur le report à nouveau bénéficiaire.

#### ARTICLE 7. Capital social

Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE (157.460) Euros.

Il est divisé en QUINZE MILLE SEPT CENT QUARANTE SIX (15.746) actions d'une seule catégorie, de 10,00 Euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées.

#### ARTICLE 8. Modifications du capital

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi.

#### ARTICLE 9. Forme des actions

Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites en compte, au nom des actionnaires, sur un registre tenu par la société dans des conditions et modalités fixées par la loi.

#### ARTICLE 10. Cession des actions

La cession des actions est constatée par un virement des actions cédées du compte du cédant au compte du cessionnaire. Cette opération ne s'effectue qu'après justification par le cédant du respect des dispositions légales et statutaires.

Toute cession effectuée en violation des clauses statutaires est nulle de plein droit.

#### ARTICLE 11. Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Les actionnaires sont tenus de libérer les actions par eux souscrites dans les 10 jours de l'appel de fonds formulé par le Président par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts, aux actes, et aux décisions collectives.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les indivisaires des actions doivent notifier à la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans le délai de 10 jours à compter de la survenance de l'indivision, le nom du représentant de l'indivision qui exercera les droits attachés aux actions. Le changement de représentant de l'indivision ne sera opposable à la société, qu'à l'expiration d'un délai de 10 jours à compter de sa notification à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier. Sous réserve de ne pas priver le nu-proprétaire ou l'usufruitier de leur droit de vote, une autre répartition peut être aménagée.

NF  
BC  
AL

## ARTICLE 12. Président

La société est gérée et administrée par un Président, personne physique ou morale. Lorsqu'une personne morale est nommée Président, les dirigeants de ladite personne morale sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civile et pénale que s'ils étaient Président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

Le Président exerce ses fonctions pour une durée illimitée et dans des conditions (notamment de rémunération) fixées par la collectivité des associés.

En cas de décès, démission ou empêchement du Président d'exercer ses fonctions pour une durée supérieure à 30 jours, dûment constaté par les associés, il est pourvu dans un délai de 30 jours à son remplacement. Le Président par intérim ne demeure en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Le Président représente la société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

### ARTICLE 12.1. Pouvoirs du Président

Le président peut déléguer des pouvoirs spécifiques et délimités à toute personne de son choix.

Le président (ou le directeur général) devra solliciter l'accord préalable des associés avant d'effectuer les opérations suivantes :

- acquérir, vendre, mettre en location-gérance, apporter ou nantir tout fonds de commerce ;
- prendre, augmenter, apporter ou céder toute participation en capital dans toute autre société ;
- opération d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à cinq mille (5.000) euros.
- constituer des garanties sur les biens sociaux ;
- souscription de nouveaux passifs supérieurs à cinq mille (5.000) euros,
- création, acquisition ou prise de participation, dans toute entité, société, ou structure,
- constitution de toute sûreté sur l'un quelconque des actifs,
- modification de sa situation juridique ou financière,
- recrutement de salariés dont le salaire brut annuel serait supérieur à dix mille (10.000) euros, licenciement, modification, en dehors du cours normal des affaires, des contrats de travail de ses salariés, mandataires sociaux ou dirigeants, octroi d'augmentation de rémunérations ou versement de primes aux mandataires sociaux ou dirigeants,

À cet effet, il notifiera par écrit à tous les associés son intention de réaliser une de ces opérations.

La notification devra indiquer :

- la nature, le prix et les modalités de l'opération envisagée ;
- les conséquences financières et commerciales de l'opération ;
- les raisons pour lesquelles l'opération est diligentée.

Les associés auront dix (10) jours pour donner ou refuser leur autorisation sur ces opérations au moyen d'une lettre ou d'une télécopie. L'absence de réponse dans ce délai vaudra autorisation.

L'opération projetée ne pourra être réalisée qu'à la condition que la majorité des actionnaires l'ait autorisée.

### ARTICLE 12.2. Directeur Général

Le président peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux, personnes physiques, associées ou non, portant le titre de directeur général ou directeur général délégué, et investis, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que le président.

La rémunération des fonctions de directeur général est fixée par la décision de nomination sauf pour la rémunération qui résulte de son contrat de travail.

La durée des fonctions de directeur général est fixée par la décision qui les nomme.

En cas de démission, empêchement ou décès du président, le directeur général conserve ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

### **ARTICLE 13. Conventions entre la société et les dirigeants**

Le Président, le directeur général, ou les membres du conseil d'administration avisent les commissaires aux comptes des conventions intervenues directement ou par personne interposée entre eux-mêmes et la société, dans le délai de 30 jours à compter de la conclusion des dites conventions. Ils informent également le commissaire aux comptes des conventions conclues avec la société dans laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés.

À l'occasion de la consultation des associés sur les comptes annuels, les commissaires aux comptes présentent aux actionnaires, un rapport sur l'ensemble de ces conventions. Le dirigeant au profit de qui une telle convention est intervenue ne participe pas au vote.

Les conventions non approuvées produisent néanmoins leurs effets, à charge pour le dirigeant l'ayant conclue, d'en supporter les conséquences préjudiciables pour la société.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Les interdictions prévues à l'article L. 225-43 du Code de commerce s'appliquent, dans les conditions déterminées par cet article, au Président, aux directeurs généraux et à tout autre dirigeant de la société.

### **ARTICLE 14. Décisions des actionnaires**

Les décisions collectives des actionnaires sont prises, à la discrétion du Président, par consultation par correspondance.

### **ARTICLE 15. Convocation et information des actionnaires**

Les associés sont convoqués, pour toute assemblée ou consultation par correspondance, 30 jours avant la date prévue pour le vote des résolutions inscrites à l'ordre du jour. Cette convocation se fait par mail avec demande d'avis de réception et lecture.

L'ordre du jour, le texte des résolutions et les documents nécessaires à l'information des actionnaires sont communiqués à chacun d'eux, au moins 45 jours avant l'assemblée ou la consultation. Les moyens de communication sont libres : vidéoconférence, courrier électronique, télex, télécopie et autres moyens, peuvent être utilisés par la société pour éclairer et informer les associés sur les résolutions mises aux votes.

### **ARTICLE 16. Exercice social**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. Par exception, le premier exercice social sera d'une durée inférieure à un an en fonction de la date de mise en activité de la société.

### **ARTICLE 17. Comptes annuels et résultats sociaux**

Dans les six mois de la clôture de l'exercice social, le Président ou le directeur général est tenu de consulter les associés sur les comptes et l'affectation du résultat de l'exercice social écoulé. Ce délai peut être prorogé par décision de justice.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, les associés décident soit de l'affecter à un poste de réserve du bilan, soit de le reporter à nouveau, soit de le distribuer. Dans ce dernier cas, les sommes distribuées sont prélevées par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice, et ensuite sur les réserves dont la société a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les dividendes distribués aux actionnaires sont proportionnels à leur participation au capital social de la société.

### **ARTICLE 18. Comité d'entreprise**

Les délégués du comité d'entreprise exercent les droits qui leur sont attribués par la loi auprès du Président.

### **ARTICLE 19. Dissolution et liquidation**

La société est dissoute par l'arrivée de son terme, sauf prorogation, par l'extinction totale de son objet, par l'effet d'un jugement ordonnant la liquidation judiciaire ou la cession totale des actifs, par décision judiciaire pour juste motif.

La dissolution anticipée peut aussi résulter d'une décision collective des associés.

La dissolution ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'à compter du jour où elle a été publiée au registre du commerce et des sociétés. La personnalité de la société subsiste pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. La mention « Société en liquidation » ainsi que le nom du ou des liquidateurs doivent figurer sur tous les actes et documents émanant de la société.

La liquidation est effectuée conformément à la loi.

Les associés qui décident la dissolution désignent un liquidateur amiable choisi parmi les associés ou en dehors d'eux.

Le produit net de la liquidation est employé d'abord à rembourser le montant des actions qui n'aurait pas encore été remboursé. Le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Si la société ne comprend plus qu'un seul associé personne morale, la dissolution, pour quelque cause que ce soit, entraîne, conformément à l'article 1844-5 du Code civil, la transmission universelle du patrimoine social à l'associé unique, sans liquidation préalable.

#### ARTICLE 20. Contestations

Tous différends susceptibles de surgir pendant la durée de la société, ou au cours des opérations de liquidation, soit entre les associés et les représentants légaux de la société, soit entre les associés eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront soumis à arbitrage.

#### ARTICLE 21. Engagements pour le compte de la société

Le Président peut passer et signer tous actes, faire toutes déclarations et affirmations, élire domicile, substituer en tout ou partie, et généralement faire le nécessaire pour déclarer la société.

Conformément aux articles L. 210-6 et R. 210-6 du Code de commerce sur les sociétés commerciales, l'immatriculation de la société au RCS de Paris emportera reprise de ces engagements par la société.

#### ARTICLE 22. Frais

Les frais, droits et honoraires des présents statuts, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge de la société.

#### ARTICLE 23. Publicité

Tous pouvoirs sont donnés au Président, ou à toute personne qu'il déciderait de se substituer, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés, et notamment à l'effet d'insérer l'avis de constitution dans un journal habilité à publier les annonces légales dans le département du siège social.

Fait en 4 originaux,

Statuts mis à jour suite l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2017.

**LA FERME DES TERROIRS**  
SAS au capital de 157 460 €  
Siège social à LA FAR EN CHAMPSUR (05)  
RCS GAP n° 813 951 084  
L' « **Émetteur** »

\*\*\*

---

Décision du Président en date du 15 mai 2019

---

Le 15 mai 2019, Monsieur Benoît CONSEIL, Président de la Société dûment habilité à l'effet des présentes, a adopté la décision suivante :

**EMISSION PAR LA SOCIÉTÉ DE MINIBONS**

Le Président, connaissance prise des articles L. 223-6 et suivants du Code monétaire et financier :

**constate** que le capital de la Société est intégralement libéré conformément à l'article L. 223-7 du Code monétaire et financier ;

**décide** de procéder à une émission par la Société de 900 minibons de 100 euros de valeur nominale représentant un montant nominal maximal de 90 000 euros, chacun régi par les articles L. 223-7 et suivants du Code monétaire et financier ;

**adopte** les principales caractéristiques et modalités d'émission des minibons telles qu'elles sont décrites dans le document intitulé « **Termes et Conditions des minibons à émettre par la Société** » qui constitue l'Annexe 1 des présentes et les Conditions Générales d'Utilisation de [www.miimosatransition.com](http://www.miimosatransition.com);

**prend acte** qu'en conséquence :

- la souscription est ouverte à compter du 15 mai 2019 et jusqu'au 14 juillet 2019 inclus ;
- les minibons, sont à échéance 36 mois avec 3 mois de différé d'amortissement et amortissable par la suite mensuellement,
- les minibons portent intérêt au taux annuel fixe de 3,25% ;
- les minibons émis sont non assortis de sûretés ;
- les intérêts seront versés mensuellement suivant la date d'émission. Les intérêts seront payables en numéraire et en euros.
- la souscription aux minibons sera reçue par la société Groupe MiiMOSA (*société par actions simplifiée au capital de 18.104 euros, dont le siège social se situe 95 avenue du Président Wilson, CS 5003, 93108 Montreuil Cedex, immatriculée auprès du registre*

*du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 803 980 218*), Conseiller en Investissements Participatifs inscrit auprès du Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro d'immatriculation 17003251, que la Société mandate afin d'assurer la collecte et le suivi des bulletins de souscription reçus sur le site internet disponible à l'adresse [www.miimosatransition.com](http://www.miimosatransition.com)

**décide**, qu'une double collecte est ouverte sur MiiMOSA.com pouvant venir réduire à la hauteur de la somme collectée sur MiiMOSA.com l'émission de minibon sur MiiMOSA transition dans la limite de 500 minibons correspondants à 50 000 euros.

**décide** que le nombre de minibons émis en application de la présente décision ne pourra pas être inférieur à 720 minibons sauf cas de la double collecte, et qu'il appartiendra au Président de la Société, s'il constate que ce seuil minimal de souscription n'est pas atteint au terme de la période de souscription, de constater la caducité de l'émission et de procéder au remboursement des souscripteurs ; s'il constate au contraire que ce seuil minimal de souscription est atteint, le Président de la Société pourra au terme de la période de souscription limiter le nombre de minibons émis au nombre de minibons effectivement souscrits ;

**arrête** le document d'information réglementaire figurant en Annexe 3 ;

**constate** qu'il lui appartiendra de mettre en œuvre la présente décision, et notamment de :

- diffuser le document d'information réglementaire par l'intermédiaire de la plateforme exploitée par Groupe MiiMOSA ;
- limiter, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission projetée, le nombre de minibons à émettre au nombre de minibons effectivement souscrits, dans la limite minimale de 720 minibons sauf cas de la double collecte pouvant limiter à 500 minibons ;
- constater la clôture de la période de souscription (laquelle pourra être clôturée avant la fin de la période de souscription si les souscriptions ont absorbé la totalité de l'émission projetée) ;
- constater la réalisation de l'émission ;
- et plus généralement, procéder à toutes formalités et déclarations ainsi que requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de cette émission.

\* \* \*

Fait à Levallois Perret et signé électroniquement le : 15 mai 2019



---

Benoit CONSEIL  
Président



**Annexe 01 :**

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ACCOMPAGNEMENT**

**Minibons**

MiiMOSA a le plaisir de vous informer que votre Projet a été retenu pour faire l'objet d'une offre de financement participatif par de minibons.

Pour rappel, cette offre se réalise concomitamment d'une collecte sur MiiMOSA.com (IFP). Ainsi, conformément à notre accord, un contrat sur MiiMOSA (IFP) est également signé pour ce projet entre les deux parties. Le cumul des collectes sur MiiMOSA et MiiMOSA transition aura pour seuil de réussite de 72 000 euros et un montant total de financement de 90 000 euros.

**L'offre en minibon est réalisée dans les conditions ci-après :**

- Porteur de Projet : SAS LA FERME DES TERROIRS
- Montant Total de Financement (c'est-à-dire l'objectif de collecte qui sera présenté sur le Site) : 90 000 euros.
- Nombre de minibons : 900 minibons.
- Montant nominal d'un minibon : 100 euros.
- Seuil de Réussite : 72 000 euros.
- Objet de l'émission des minibons (description du Projet financé) : les fonds collectés seront affectés au financement de la trésorerie d'exploitation et d'un outil industriel (stérilisateur autoclave)
- Taux d'Intérêt des minibons : 3,25 %. Le taux d'intérêt est annuel et calculé sur la base d'une année de 365 jours.
- Durée de l'emprunt : 36 mois
- Modalités de remboursement des minibons : amortissement constant
- Différé d'amortissement : 3 mois
- Indemnité de remboursement anticipé : 0% du nominal restant dû. Le Porteur de Projet pourra mettre en œuvre la faculté de remboursement anticipée à deux reprises maximum pendant la Durée de l'emprunt.
- Périodicité d'amortissement des minibons : mensuelle
- Frais de Service: 4% HT des Contributions à la réussite de la Collecte.
- Frais de Gestion : 1% HT du montant de nominal restant dû de chaque échéance de paiement mentionnée dans le tableau d'amortissement. Ils correspondent à un prélèvement de 42,18 € HT / mois pour le suivi et la gestion des Titres.

BC

- Durée de la Collecte (estimée) : 60 jours
- Date d'ouverture de la Collecte (estimée) : 15 mai 2019
- Conditions suspensives : aucune
- Modalités de mise à disposition des sommes au Porteur de Projet : Les fonds collectés dans le cadre de la Collecte sont versés par le Partenaire Bancaire, sur indication de MiiMOSA et déduction faite des Frais de Service dus à MiiMOSA, sur le compte bancaire du Porteur de Projet dans un délai maximal de dix (10) Jours Ouvrés à compter de la clôture de la Collecte, sous réserve que les éventuelles conditions suspensives aient été réalisées.
- Existence d'un droit de rétractation au bénéfice du Soutien : oui, exerçable dans les quatorze (14) jours suivant le jour au cours duquel le Soutien valide sa Contribution sur le Site.
- Assurances: absence d'assurance souscrite par le Porteur de Projet pour le remboursement du nominal et le paiement des intérêts.
- Rang des minibons : junior
- Sûretés : aucune

Tableau d'amortissement :

Echéance N°	Capital Restant dû	Intérêts	Amortissement	Mensualité
1	90 000,00 €	243,75 €	0,00 €	243,75 €
2	90 000,00 €	243,75 €	0,00 €	243,75 €
3	90 000,00 €	243,75 €	0,00 €	243,75 €
4	90 000,00 €	243,75 €	2 610,90 €	2 854,65 €
5	87 389,10 €	236,68 €	2 617,97 €	2 854,65 €
6	84 771,12 €	229,59 €	2 625,06 €	2 854,65 €
7	82 146,06 €	222,48 €	2 632,17 €	2 854,65 €
8	79 513,89 €	215,35 €	2 639,30 €	2 854,65 €
9	76 874,59 €	208,20 €	2 646,45 €	2 854,65 €
10	74 228,14 €	201,03 €	2 653,62 €	2 854,65 €
11	71 574,52 €	193,85 €	2 660,80 €	2 854,65 €
12	68 913,71 €	186,64 €	2 668,01 €	2 854,65 €
13	66 245,70 €	179,42 €	2 675,24 €	2 854,65 €
14	63 570,47 €	172,17 €	2 682,48 €	2 854,65 €
15	60 887,99 €	164,90 €	2 689,75 €	2 854,65 €
16	58 198,24 €	157,62 €	2 697,03 €	2 854,65 €
17	55 501,21 €	150,32 €	2 704,34 €	2 854,65 €
18	52 796,87 €	142,99 €	2 711,66 €	2 854,65 €
19	50 085,21 €	135,65 €	2 719,00 €	2 854,65 €
20	47 366,21 €	128,28 €	2 726,37 €	2 854,65 €
21	44 639,84 €	120,90 €	2 733,75 €	2 854,65 €
22	41 906,08 €	113,50 €	2 741,16 €	2 854,65 €
23	39 164,93 €	106,07 €	2 748,58 €	2 854,65 €
24	36 416,35 €	98,63 €	2 756,02 €	2 854,65 €

BC

25	33 660,32 €	91,16 €	2 763,49 €	2 854,65 €
26	30 896,83 €	83,68 €	2 770,97 €	2 854,65 €
27	28 125,86 €	76,17 €	2 778,48 €	2 854,65 €
28	25 347,38 €	68,65 €	2 786,00 €	2 854,65 €
29	22 561,38 €	61,10 €	2 793,55 €	2 854,65 €
30	19 767,83 €	53,54 €	2 801,11 €	2 854,65 €
31	16 966,72 €	45,95 €	2 808,70 €	2 854,65 €
32	14 158,02 €	38,34 €	2 816,31 €	2 854,65 €
33	11 341,71 €	30,72 €	2 823,93 €	2 854,65 €
34	8 517,78 €	23,07 €	2 831,58 €	2 854,65 €
35	5 686,19 €	15,40 €	2 839,25 €	2 854,65 €
36	2 846,94 €	7,71 €	2 846,94 €	2 854,65 €

**Annexe 02 :**



# Conditions Générales d'Utilisation

## TABLE DES MATIÈRES

1 – DÉFINITIONS	1
2 – OBJET	4
3 – DÉCLARATIONS ET GARANTIES	4
4 – INSCRIPTION SUR LE SITE ET ACCÈS PROGRESSIF	4
5 – UTILISATION DU SITE	6
6 – PRÉSENTATION DES SERVICES PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ	7
7 – RÉCEPTION DE FONDS ET PARTENAIRE BANCAIRE	8
8 – DONNÉES PERSONNELLES	8
9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	12
10 – FISCALITÉ	12
11 – AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES	13
12 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ	13
13 – RÉCLAMATIONS ET LITIGES	14
14 – STIPULATIONS DIVERSES	15
15 – MENTIONS LÉGALES	16

## 1 – DÉFINITIONS

Pour les besoins des présentes conditions générales d'utilisation, les expressions comportant une majuscule auront le sens qui leur est donné ci-après, à moins que le contexte n'exige qu'il en aille autrement :

« **Association** » désigne tout fonds de dotation, fondation ou association à but non lucratif régi par la loi du 1er juillet 1901.

« **CGU** » désigne les conditions générales d'utilisation du Site, applicables à tous les Utilisateurs et au Porteur de Projet et acceptées par eux, régissant les termes et conditions applicables à l'accès aux services de conseil en investissements participatifs proposés sur le Site. La participation à une Collecte implique l'acceptation expresse et sans réserve des CGU, tant par le Porteur de Projet que par les Utilisateurs.

« **Collecte** » désigne l'opération par laquelle la Société propose aux Utilisateurs de participer à un Offre en obligations ou en minibons par l'intermédiaire du Site, conformément aux dispositions de l'article L547-1 du Code monétaire et financier relatives au conseil en investissements participatifs.

« **Collecte Réussie** » désigne une Collecte ayant atteint le Seuil de Réussite.

« **Contrat de Prestation** » désigne l'ensemble constitué des présentes conditions générales et des conditions particulières d'accompagnement, précisant notamment les caractéristiques de la Collecte envisagée.

« **Contribution** » désigne toute somme en numéraire collectée par le Porteur de Projet par l'intermédiaire du Site auprès des Soutiens, et ayant pour objet le financement d'un Projet.

« **Date de clôture de la Collecte** » désigne la date limite pour que les Utilisateurs puissent participer à l'Offre en obligations ou en minibons par l'intermédiaire du Site.

« **Date d'ouverture de la Collecte** » désigne la date à compter de laquelle les Utilisateurs pourront participer à l'Offre en obligations ou en minibons par l'intermédiaire du Site.

« **Droits de Propriété Intellectuelle** » désigne l'ensemble des droits de propriété intellectuelle tels que prévus par le Code de propriété intellectuelle et les conventions internationales et, notamment, les droits d'auteur, les droits voisins des artistes interprètes et des producteurs phonographiques et vidéographiques, le droit des marques, les brevets, appellations commerciales (y compris les noms de domaine Internet et les noms d'adresse e-mail), les copyrights, droits moraux, droits sur tous modèles, droits sur toutes bases de données, savoir-faire, enregistrés ou non ou pouvant être enregistrés ou non et subsistant dans toute partie du monde.

« **Durée de la Collecte** » désigne la période pendant laquelle les Utilisateurs peuvent apporter une Contribution à un Projet par l'intermédiaire du Site.

« **Echéances** » désigne les échéances dues aux Soutiens par le Porteur de projet en rémunération des Titres (tant au titre du paiement des intérêts que du remboursement du nominal).

« **Emission** » désigne l'opération par laquelle le Porteur de projet émet les obligations ou les minibons.

« **Entreprise** » désigne toute personne morale de droit public ou privé autre qu'une Association.

« **Force Majeure** » désigne toutes inondations, incendies, éléments naturels ou autres catastrophes naturelles, toutes déclarations ou progressions d'hostilités, guerres, émeutes ou troubles publics, actes ou omissions du gouvernement ou d'autorités compétentes, pannes, blocages, défaillances ou variations des installations ou des réseaux de télécommunications, ou toutes autres causes similaires ou non aux causes mentionnées ci-dessus échappant au

contrôle raisonnable d'une partie à un contrat et entraînant tout manquement ou retard dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre d'un contrat.

« **Intérêts** » désigne les intérêts versés par l'Émetteur aux Soutiens en rémunération des obligations ou des minibons souscrits par ces derniers.

« **Jour Ouvré** » désigne le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à l'exception des jours fériés en France.

« **Monnaie Electronique** » désigne la valeur monétaire stockée sous une forme électronique.

« **Montant Total du Financement** » désigne l'objectif (en euros) de la Collecte tel qu'affiché sur le Site. S'il apparaît, au cours de la Période de collecte des Contributions, que le Montant Total du Financement est atteint alors que la Période de collecte des Contributions n'est pas expirée, le Porteur de Projet et MiiMOSA pourront, par accord commun, décider d'augmenter le Montant Total du Financement.

« **Partenaire Bancaire** » désigne Leetchi Corp. S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 500 000 euros, dont le siège social est situé 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B173459, habilitée à exercer son activité en France en libre établissement, en qualité d'établissement de monnaie électronique agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, 110 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, www.cssf.lu, sous l'enseigne MangoPay.

« **Particulier** » désigne toute personne physique jouissant à la date de son inscription sur le Site de la pleine capacité juridique au regard de la loi qui lui est applicable.

« **Partie** » désigne, selon le cas, la Société, le Porteur de Projet, et/ou tout Utilisateur ou entité juridique de droit public ou privé ayant accepté l'application des présentes CGU, et « Parties » désigne l'ensemble d'entre elles.

« **Porteur de Projet** » désigne toute personne morale proposant un projet sur le Site.

« **Présentation Détaillée** » désigne la page consacrée à la présentation du Projet à laquelle l'Utilisateur peut accéder, après création de son Profil.

« **Présentation Générale** » désigne la page consacrée à la présentation du Projet à laquelle tout Visiteur peut accéder.

« **Profil** » désigne (i) en ce qui concerne un Utilisateur, le compte (en ce incluant le nom d'utilisateur, l'adresse e-mail et le mot de passe choisis par l'Utilisateur) et l'espace personnel qui est réservé à chaque Utilisateur inscrit sur le Site contenant les informations sur cet Utilisateur, ainsi que les caractéristiques des Projets proposés aux Utilisateurs, en vue de leur participation au développement desdits Projets, (ii) en ce qui concerne un Porteur de Projet, en sus du Profil Utilisateur, le compte (en ce incluant le nom d'utilisateur, l'adresse e-mail et le mot de passe choisis par le Porteur de Projet) et l'espace mis à sa disposition sur le Site pour présenter ses Projets.

« **Projet** » désigne tout Projet qui est publié sur le Site. Il peut s'agir d'une Offre d'obligations ou d'une Offre de minibons.

« **Projet Financé** » désigne tout Projet ayant été financé, c'est à dire pour lequel le montant total collecté est compris entre le Seuil de Réussite et le Montant Total du Financement au terme de la Période de collecte.

« **Services** » désigne les services proposés par la Société, ayant pour objet de permettre (i) l'intermédiation entre les Porteurs de Projets et les Utilisateurs via le Site aux fins de faciliter leur interaction et de promouvoir les Projets présentés sur le Site, et (ii) la collecte des Contributions

par l'intermédiation du Site aux fins de permettre aux Utilisateurs d'apporter leur soutien aux Porteurs de Projets et de financer la réalisation des Projets présentés sur le Site.

« **Seuil de Réussite** » désigne le pourcentage minimum que doit atteindre la Collecte pour que les fonds collectés soient débloqués au profit de l'Émetteur.

« **Site** » désigne l'adresse [www.MiiMOSAtransition.com](http://www.MiiMOSAtransition.com), ou toute URL qui pourrait lui être substituée par la Société, c'est-à-dire le site comprenant une plateforme de financement participatif permettant la fourniture du service de conseil en investissements participatifs, propriété exclusive de la Société, dont l'objet est notamment de permettre aux Porteurs de Projets de promouvoir leurs Projets et aux Utilisateurs d'apporter leur soutien par les Contributions collectées sur le Site pour la réalisation d'un Projet.

« **Société** » désigne la société Groupe MiiMOSA, société par actions simplifiée au capital de 18.104 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 803 980 218 et dont le siège social se situe 95, avenue du Président Wilson, CS 5003, 93108 Montreuil Cedex.

« **Soutien** » désigne tout Utilisateur ayant libéré une Contribution à un Projet.

« **Taux d'Intérêt** » désigne le taux nominal et fixe, rémunérant les Titres.

« **Utilisateur** » désigne un Visiteur qui, après avoir créé un Profil Utilisateur et accepté les CGU, peut soutenir un ou plusieurs Projets proposés sur le Site via des Contributions. Lors de la création du profil.

« **Visiteur** » désigne toute personne qui se rend sur le Site pour consulter le contenu et les informations publiés sur le Site sans y être inscrite ou préalablement à son inscription sur le Site en tant qu'Utilisateur.

## 2 – OBJET

**2.1** - Les présentes CGU définissent les termes et conditions applicables à l'accès au Site et aux Services proposés sur le Site, tant par les Visiteurs et Utilisateurs que par les Porteurs de Projet et, dans ce cadre, décrivent le rôle et les obligations de chacun.

**2.2** - Le Site est la propriété exclusive de Groupe MiiMOSA, société par actions simplifiée au capital de 18.104 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 803 980 218 et dont le siège social se situe 95, avenue du Président Wilson, CS 5003, 93108 Montreuil Cedex.

**2.3** - En acceptant les CGU, l'Utilisateur ou le Porteur de Projet reconnaît expressément en avoir pris connaissance et les accepte intégralement et sans réserve. Si l'Utilisateur ou le Porteur de Projet n'est pas d'accord avec les termes et les conditions présentées ou qu'il ne souhaite pas les respecter, il ne pourra pas bénéficier des Services proposés par la Société.

**2.4** - L'Utilisateur ou le Porteur de Projet est informé que la Société pourra amender à tout moment les présentes CGU. Chaque version des CGU entrera en vigueur à sa date de mise en ligne sur le Site et le restera jusqu'au prochain amendement ou mise à jour de ces dernières. Tout Utilisateur ou Porteur de Projet reconnaît expressément que l'utilisation du Site postérieurement à toute modification des CGU vaut acceptation de celles-ci.

## 3 – DÉCLARATIONS ET GARANTIES

**3.1** – De façon générale, le Visiteur, l'Utilisateur ou Porteur de Projet déclare et garantit que son utilisation du Site n'enfreint aucune loi ou règlement en vigueur.



**3.2 – Capacité.** En cas d'accès ou d'utilisation du Site en tant qu'Entreprise ou Association, le Visiteur, l'Utilisateur ou le Porteur de Projet déclare et garantit à la Société qu'il dispose de la capacité à consentir à tout acte juridique, y compris à tout acte de disposition, au nom de cette Entreprise ou Association, et qu'il détient l'intégralité des droits, des autorisations et des pouvoirs nécessaires pour (notamment):

- accepter les CGU au nom de l'Entreprise ou Association pour laquelle il utilise ou accède au Site ;
- accepter le cas échéant tout Contrat de Prestation;
- créer un compte selon les modalités exposées ci-après.

En cas d'accès ou d'utilisation du Site par un Visiteur, un Utilisateur ou un Porteur de Projet en tant que Particulier, celui-ci déclare et garantit à la Société qu'il est majeur et qu'il jouit de sa pleine capacité juridique au regard de la loi qui lui est applicable.

**3.3 – Exactitude des informations transmises.** En tant que contributeur au Site, il est de la responsabilité du Visiteur, de l'Utilisateur ou du Porteur de Projet de s'assurer toutes les informations transmises à la Société dans le cadre de l'utilisation du Site et du recours au service d'intermédiation ne présentent aucun caractère trompeur, sont exactes, complètes et actualisées.

L'exactitude des informations fournies à la Société est maintenue par le Visiteur, l'Utilisateur ou le Porteur de Projet qui modifiera si nécessaire les informations transmises à la Société dans les plus brefs délais.

L'Utilisateur ou le Porteur de Projet déclare et garantit que les informations fournies, peuvent valablement être transmises à la Société et le cas échéant figurer sur le Site.

Il garantit la Société contre tout recours de toute personne (en ce incluant des Utilisateurs, des Visiteurs, et plus généralement, des tiers) concernant la reproduction, la publication, l'hébergement et la diffusion de ces contenus et informations.

#### **4 – INSCRIPTION SUR LE SITE ET ACCÈS PROGRESSIF**

**4.1 -** Le Visiteur peut s'inscrire sur le Site et ainsi devenir Utilisateur et/ou Porteur de Projet en remplissant l'ensemble des champs obligatoires figurant dans le formulaire d'inscription disponible sur le Site. Sont éligibles pour devenir Utilisateurs de la communauté du Site les Particuliers, les Entreprises, Associations, syndicats, organismes d'Etat ou toute autre entité juridique de droit public ou privé. L'éligibilité au Site ne signifie pas que l'Utilisateur aura la possibilité de participer à une Collecte, chaque Collecte étant réservée aux Utilisateurs et Porteurs de Projet étant en capacité d'y contribuer, en application des dispositions du Code monétaire et financier.

**4.2.** L'accès aux Services est subordonné à l'acceptation préalable des CGU. Le Visiteur personne physique qui souhaite créer un profil d'Utilisateur doit être majeur et jouir d'une pleine capacité juridique au regard de la loi qui lui est applicable. Le Visiteur personne morale qui souhaite créer un profil d'Utilisateur doit disposer des habilitations et pouvoirs nécessaires.

**4.3 -** L'Utilisateur ou Porteur de Projet demeure à tout moment libre de modifier ou de supprimer ses données personnelles communiquées lors de son inscription au Site, sous réserve de la conservation des données personnelles nécessaires au suivi des Collectes lorsque ce dernier y a participé, comme Utilisateur ou Porteur de Projet.

**4.4 -** Les Utilisateurs ou Porteurs de Projet donnent leur consentement au stockage des informations saisies par l'Utilisateur ou le Porteur de Projet lors de la création ou de la modification de son Profil. Les Utilisateurs ou Porteurs de projet donnent leur consentement à la

réception des informations demandées en vue de la conclusion et de l'exécution des Services à l'adresse de courrier électronique renseignée lors de leur inscription.

**4.5** - Après la création de son Profil d'Utilisateur sur le Site, l'Utilisateur pourra libérer des Contributions (dans le cadre d'une Offre en obligations ou d'une Offre en minibons) aux fins de soutenir un ou plusieurs Projets proposés par les Porteurs de Projets sur le Site. Le Porteur de Projet pourra quant à lui demander la réalisation d'une Collecte, sous réserve de l'accord de la Société et dans le cadre des dispositions de la Convention de Prestation.

**4.6** - Lorsque les conditions nécessaires à l'inscription sont remplies, l'Utilisateur ou le Porteur de Projet) dispose d'un identifiant (« email ») et d'un mot de passe qui sont strictement personnels et confidentiels et qui ne devront pas être communiqués, ni partagés avec des tiers. Ces informations permettront la connexion au Profil personnel de chaque Utilisateur ou Porteur de Projet).

**4.7**- Les informations que la Société est légalement tenue de fournir à l'Utilisateur ou au Porteur de projet sont accessibles sur son Profil.

**4.8** - Dans le cas de diffusion ou d'utilisation de ces éléments de façon contraire à leur destination, la Société sera libre de résilier l'accès au Profil. L'Utilisateur ou le Porteur de Projet reste seul responsable de l'utilisation de ces éléments d'identification par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son Profil en tant qu'Utilisateur ou Porteur de Projet, qu'elles soient frauduleuses ou non. L'Utilisateur ou le Porteur de Projet garantit la Société contre toutes demandes à ce titre.

**4.9** - Après l'inscription d'un Utilisateur ou Porteur de Projet sur le Site, le Profil est valable pour une durée indéterminée. La Société se réserve la possibilité d'y mettre fin à tout moment, notamment en cas de non-respect par Utilisateur ou Porteur de Projet des obligations inhérentes à sa responsabilité ci-avant, sans préavis, temporairement ou définitivement, au moyen de la désactivation du compte de l'Utilisateur ou Porteur de Projet et ce, sans préjudice des autres droits de la Société.

**4.10** - L'Utilisateur ou le Porteur de Projet est entièrement responsable du maintien de la confidentialité de son identifiant (« email ») et mot de passe. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance de l'accès d'une autre personne à son Profil, l'Utilisateur en informera le responsable du Site par courriel à l'adresse [investisseurs@miimosa.com](mailto:investisseurs@miimosa.com) et confirmera par courrier recommandé cette information à l'adresse suivante : 95 avenue du Président Wilson, CS 5003, 93108 Montreuil Cedex.

**4.11** - L'Utilisateur ou le Porteur de Projet s'engage à n'utiliser l'identifiant et le mot de passe d'un autre Utilisateur ou Porteur de Projet à aucun moment.

**4.12** - L'utilisation du Site en tant que Visiteur ou simple Utilisateur est gratuite. L'utilisation du Site en tant que Porteur de Projet donne lieu à rémunération de la Société en cas de mise en œuvre d'une Collecte Réussie, dans les conditions prévues par le Contrat de Prestation.

## **5 – UTILISATION DU SITE**

**5.1** - La Société accorde aux Utilisateurs ou aux Porteurs de Projet, qui l'acceptent, le droit non exclusif et non cessible, pour la durée de validité des CGU, d'installer l'accès au Site et d'utiliser le Site aux seules fins d'accès aux Services au titre des CGU.

**5.2** - Les Utilisateurs ou Porteurs de Projet reconnaissent que toute information relative au Site, en dehors des contenus du Site, constitue la propriété exclusive de la Société qui est seule titulaire des droits relatifs au Site et en assure la mise à jour et la maintenance.

**5.3** - Le droit de reproduction aux termes du Code de propriété intellectuelle ne s'entend qu'aux fins de représentation sur écran monoposte et est strictement réservé à un usage privé. Toute reproduction, distribution ou publication de contenus à usage commercial ou collectif sans autorisation écrite préalable émanant de la Société est interdite.

**5.4** - Certaines pages du Site peuvent contenir des liens vers d'autres sites. L'Utilisateur ou le Porteur de Projet accepte en suivant ces liens de sortir du Site. La Société ne pourra être tenue pour responsable des contenus desdits sites pour le cas où les tiers gérant et éditant ces contenus ne respecteraient pas les réglementations françaises, européennes ou internationales.

**5.5** - Le mécanisme des liens est autorisé lorsque les pages relatives au Site apparaissent dans une fenêtre entière et isolée, sous leurs adresses respectives.

**5.6** - Tout Utilisateur ou tout Porteur de Projet s'interdit d'utiliser le Site à des fins commerciales et d'une manière générale de proposer des produits et des services en contrepartie d'une rémunération directe ou indirecte, en dehors du cadre des Intérêts versés en cas d'Offre d'Obligations ou de Minibons ; il s'interdit de revendre ou de mettre à disposition d'un tiers et/ou des autres Utilisateurs ou Porteurs de Projet, à titre onéreux et / ou gratuit, l'accès au Site et aux Services ; il s'interdit de publier tout message publicitaire, de promotion, ou de parrainage rémunérant un Utilisateur ou un Porteur de Projet sous quelque forme que ce soit.

**5.7** - La Société n'acquiert aucun droit de propriété sur le contenu présenté par les Utilisateurs et / ou Porteurs de Projets. Dès lors qu'un Utilisateur ou Porteur de Projet rend accessible un contenu à d'autres Utilisateurs (individuellement ou par groupe), cet Utilisateur ou ce Porteur de Projet déclare accepter que ceux-ci disposent, à titre gratuit et à des fins exclusivement personnelles, de la faculté de visualiser et partager le contenu de l'Utilisateur ou du Porteur de Projet sur le Site ou à partir du Site, sur d'autres supports de communications électroniques (notamment, les téléphones mobiles) et ce, pendant toute la durée de l'hébergement du contenu de l'Utilisateur ou du Porteur de Projet sur le Site. Si un Utilisateur souhaite donner une autre exploitation, notamment commerciale, au contenu d'un autre Utilisateur ou Porteur de Projet, il appartient au premier d'obtenir préalablement de l'Utilisateur ou du Porteur de Projet dont il souhaite exploiter le contenu les autorisations nécessaires. En outre, pendant la durée de l'hébergement du contenu du Porteur de Projet sur le Site et dans le strict cadre des fonctionnalités permettant de rendre accessible le Site via Internet ou d'autres supports de communications électroniques, l'Utilisateur ou le Porteur de Projet autorise la Société à reproduire / représenter son contenu et, en tant que de besoin, en adapter le format à cet effet. L'Utilisateur ou Porteur de Projet est par ailleurs informé que, compte tenu des caractéristiques intrinsèques d'Internet, les données transmises, notamment le Contenu présenté par l'Utilisateur ou Porteur de Projet, ne sont pas protégées contre les risques de détournement et / ou de piratage, ce dont la Société ne saurait être tenue responsable. Il appartient à l'Utilisateur ou Porteur de Projet, le cas échéant, de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ces données.

**5.8** - Le Site est accessible, autant que faire se peut, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. L'interruption de l'accessibilité au Site ne saurait être considérée comme un manquement à une obligation essentielle, la Société étant tenue à une obligation de moyens. Il est rappelé par ailleurs que la Société peut mettre fin ou modifier les caractéristiques du Site à tout moment, et cela sans préavis.

**5.9** - Le Visiteur, ou Utilisateur ou Porteur de Projet déclare et garantit qu'il connaît parfaitement les caractéristiques et les contraintes d'Internet en acceptant les présentes CGU.

**5.10** - Les équipements (ordinateurs, logiciels, moyens de communication électronique, etc.) permettant l'accès aux Services fournis par la Société sont à la charge exclusive du Visiteur

et/ou Utilisateur, de même que les frais de communication électronique induits par leur utilisation.

**5.11** - Les CGU s'appliquent (i) pour le Visiteur, de sa connexion sur le Site à la fin de sa navigation, (ii) pour l'Utilisateur, de la création de son Profil jusqu'à la clôture de celui-ci, et (iii) pour le Porteur de Projet : de la création de son Profil jusqu'à la clôture de celui-ci.

**5.12** - Chaque Visiteur, Utilisateur ou Porteur de Projet a, de manière générale, pour obligations de (i) respecter les lois et règlements en vigueur, (ii) se comporter de façon loyale à l'égard de la Société et des autres Visiteurs, Utilisateurs et Porteurs de Projets, (iii) respecter les Droits de Propriété Intellectuelle afférents aux contenus fournis par la Société et les Utilisateurs et Porteurs de Projets sur le Site, et (v) ne prendre aucun engagement pour un tiers.

**5.13** - En cas de violation des CGU, la Société se réserve le droit de suspendre l'accès au Site et l'utilisation des Services aux Utilisateurs et Visiteurs concernés unilatéralement et sans notification préalable.

**5.14** - À compter de la date effective de résiliation de l'inscription sur le Site ou de l'accès aux Services, l'Utilisateur ou le Porteur de Projet concerné n'aura plus accès à son Profil sur le Site. Aucune information publiée sur le Site par l'Utilisateur ou le Porteur de Projet concerné ne sera délivrée sous quelque forme que ce soit par la Société et il appartient, par conséquent, à l'Utilisateur ou au Porteur de Projet de prendre toutes mesures qu'il juge nécessaires afin de sauvegarder ces informations, sous réserve des obligations de conservation par la Société (i) du contrat pendant une durée de dix ans (article L.213-1 du Code de la consommation) et (ii) des prestations fournies pendant une durée de cinq ans (article 325-57 du Règlement général de l'AMF). L'arrêt de publication des contenus d'un Porteur de Projet ou d'un Utilisateur devra être expressément demandé par le Porteur de Projet ou l'Utilisateur à la Société.

## **6 – PRÉSENTATION DES SERVICES PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ**

**6.1** - Les Services offerts par la Société via le Site sont réglementés notamment par les articles L. 547-1 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au conseil en investissements participatifs.

La Société est enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 17003251, en qualité d'intermédiaire en financement participatif, et de conseiller en investissements participatifs.

**6.2-** Dans le cadre de l'activité de conseil en investissements participatifs de la Société, le Site permet :

- la promotion de Projets dans les domaines de l'agriculture et l'alimentation, présentés par les Porteurs de Projet ;
- la fourniture d'un conseil en investissements participatifs aux Utilisateurs en vue de la souscription à des Offres d'obligations ou de minibons ;
- la mise en relation des Porteurs de Projet et des Utilisateurs en vue du financement des Projets ;
- la collecte des Contributions des Soutiens dans le cadre des Offres d'obligations ou de minibons au profit des Porteurs de Projet.

**6.3 – Fonctionnement du service d'intermédiation.** Les modalités de référencement et de classement des Projets sont détaillées dans la rubrique CENTRE D'AIDE, onglet « Comment sont sélectionnés les Projets ? » du Site.

Sur le Site, les Projets sont présentés de façon standard par ordre chronologique, en fonction de la date de début de la Collecte.

Aucun lien capitalistique ni aucune rémunération entre la Société et les Porteurs de projet n'influe sur le classement ou le référencement des Projets.

## **7- PAIEMENTS EFFECTUÉS VIA LE SITE**

**7.1** – En sa qualité de conseiller en investissements participatifs, la Société ne peut recevoir d'autres fonds que ceux destinés à rémunérer son activité. La Société utilise les solutions de paiement sécurisées sur Internet « Mangopay » aux fins de sécuriser et gérer tout paiement de Contributions effectuées par l'intermédiaire du Site. Une fois inscrit et avoir expressément accepté les présentes CGU, l'Utilisateur se verra automatiquement attribuer un portefeuille électronique.

Cette solution de paiement, la gestion des Contributions, la remise des fonds aux Porteurs de projets en cas de financement du Projet, ainsi que le paiement des échéances sont assurées par le système Mangopay développé par la société Leetchi Corp. dont les conditions particulières d'utilisation sont accessibles en cliquant sur [ce lien](#). En acceptant les CGU, l'Utilisateur reconnaît expressément avoir pris connaissance des conditions particulières d'utilisation du système Mangopay et les accepte.

**7.2** - Le Soutien bénéficie d'un droit de rétractation exerçable pendant une durée de quatorze (14) Jours Ouvrés suivant le jour au cours duquel il valide sa participation à l'Offre en Obligations ou en Minibons sur le Site. Afin d'exercer son droit de rétraction, l'Utilisateur doit adresser un email à l'adresse suivante : [investisseurs@miimosa.com](mailto:investisseurs@miimosa.com) en indiquant expressément qu'il souhaite se rétracter. La Société confirmera par email la rétractation et le remboursement de la Contribution à l'Utilisateur. L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit du Contrat de prestation.

## **8 – DONNÉES PERSONNELLES**

**8.1 – Consentement à la collecte de données personnelles.** Dans le cadre de son activité de conseil en investissements participatifs, la Société recueille certaines données personnelles des Utilisateurs et Soutiens personnes physiques. Ceux-ci consentent expressément à cette collecte.

**8.2 – Réglementation applicable.** La Société protège les données personnelles et la vie privée des Utilisateurs et Soutiens, et se conforme à l'ensemble de la réglementation, et notamment le Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 (le « Règlement Général pour la Protection des Données »), et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

**8.3 – Finalités des traitements.** La collecte des informations personnelles lors de l'inscription de l'Utilisateur ou du Soutien a pour finalité (i) de permettre l'accès aux Services disponibles sur le Site, et (ii) de permettre à la Société de se conformer aux obligations applicables à son activité de conseil en investissements participatifs.

Les données personnelles collectées ne sont pas utilisées pour d'autres finalités, et la Société ne procède notamment pas à la commercialisation de ces données personnelles.

Aucune des informations transmises par l'Utilisateur lors de la création de son Profil, hormis son nom d'utilisateur, n'est visible par d'autres Utilisateurs. Celles-ci sont protégées par un nom d'utilisateur et un mot de passe de façon à ce que seul l'Utilisateur ait accès à ses informations personnelles.

**8.4 – Destinataire des données personnelles.** La Société, afin de permettre le respect des finalités du traitement, communique les données personnelles des Utilisateurs à certains destinataires, ce que les Utilisateurs acceptent expressément.

La Société peut communiquer les données personnelles aux organismes techniques intervenant dans la mise en œuvre des Services proposés sur le Site.

#### **8.10 – Droit des Utilisateurs et Soutiens quant à leurs données personnelles.**

**Droit d'accès.** La Société traite les demandes d'accès et fournit à la personne qui en fait la demande les finalités du traitement; les catégories de données à caractère personnel concernées; les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées ; lorsque cela est possible, la durée de conservation des données à caractère personnel envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée; l'existence du droit de demander au responsable du traitement la rectification ou l'effacement de données à caractère personnel, ou une limitation du traitement des données à caractère personnel relatives à la personne concernée, ou du droit de s'opposer à ce traitement; le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle; lorsque les données à caractère personnel ne sont pas collectées auprès de la personne concernée, toute information disponible quant à leur source; l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage et des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée.

Est fournie à la personne concernée une copie des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement.

La Société demande le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs pour toute copie supplémentaire demandée par la personne concernée.

**Droit de rectification.** La Société met régulièrement à jour les données à caractère personnel des Investisseurs. Sur exercice de son droit de rectification par la personne concernée, la Société rectifié, dans les meilleurs délais, les données à caractère personnel inexacts. Sur fourniture d'une déclaration complémentaire, la Société complète les données à caractère personnel incomplètes. La Société informe la personne concernée de ce que son droit de rectification ou de complément s'applique sans préjudice de son obligation de fournir uniquement des informations exactes et complètes à la Société, et que la Société ne peut être tenue responsable des conséquences éventuelles de la fourniture d'informations inexacts par l'Investisseur, notamment dans ses réponses aux questionnaire financier et dans les bulletins de souscription signés.

**Droit à l'effacement.** La Société traite, dans les meilleurs délais, les demandes d'effacement. Elle accepte notamment ces demandes lorsque les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées. Elle informe la personne concernée qu'elle ne peut accepter sa demande, au regard des finalités du traitement, lorsque le contrat de conseil en investissements participatif est encore en vigueur, ou lorsque la durée de 5 ans pendant laquelle la Société est légalement tenue de conserver les données à caractère personnel des Soutiens n'est pas expirée.

**Droit à la limitation du traitement.** La Société s'assure que la limitation du traitement des données à caractère personnel est mise en œuvre lorsque : l'exactitude des données à caractère personnel est contestée par la personne concernée, pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel ; le traitement est illicite et la personne concernée s'oppose à leur effacement et exige à la place la limitation de leur utilisation; le responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice; la personne concernée s'est opposée au traitement pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée.

En cas de limitation de traitement, la Société s'assure que les données à caractère personnel ne sont, à l'exception de la conservation, traitées qu'avec le consentement de la personne concernée, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, ou pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale, ou encore pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union ou d'un État membre.

La Société informe la personne concernée avant que la limitation du traitement ne soit levée.

**Portabilité des données.** La Société s'assure que les données à caractère personnel relatives à un investisseur sont conservées sur un support durable. La Société conserve notamment une copie des réponses fournies au questionnaire financier, et des bulletins de souscription signés par un Investisseur. Ces données sont fournies à la personne concernée sur simple demande de celle-ci.

En cas de cessation de son activité par la Société, celle-ci fait ses meilleurs efforts, sur demande de la personne concernée, pour que les données à caractère personnel soient directement transmises aux personnes assurant la reprise de l'activité de la Société.

**Droit d'opposition.** Lorsque la Société reçoit une demande d'opposition au traitement de ses données par un Soutien, elle l'informe qu'elle ne peut y donner suite, les données traitées l'étant en vue de permettre l'exécution d'un contrat et du fait d'obligations légales et réglementaires.

Lorsque la Société reçoit une demande d'opposition au traitement de ses données par un Utilisateur dont les données sont traitées à des fins de prospection, il s'assure que ces données ne soient plus traitées à ces fins.

L'Utilisateur ou le Soutien peut exercer son droit de rectification ou de complément dans son Profil sur le Site ; les autres droits sont exercés par une demande à l'adresse [investisseurs@miimosa.com](mailto:investisseurs@miimosa.com) cette volonté à l'adresse suivante : 95 avenue du Président Wilson, CS 5003, 93108 Montreuil Cedex.

**8.11 – Cookies.** Un "cookie" est un bloc de données envoyé à un navigateur par un serveur web et stocké sur le disque dur de l'ordinateur. Un ou plusieurs " cookies " peuvent être placés de manière anonyme par la Société sur le disque dur de l'ordinateur. Ces cookies ne comportent aucune information à caractère privé, ou qui puisse permettre d'identifier le Visiteur. Ils permettent à la Société d'améliorer en permanence le Service proposé sur le Site dans l'accès aux contenus, de reconnaître le Visiteur lorsqu'il se connecte au Site, de faciliter la gestion du Site, et ils peuvent être utilisés à des fins statistiques (pages consultées, date et heure des consultations, etc.). Le Visiteur est informé qu'il peut s'opposer à leur mise en place en suivant la procédure indiquée sur son navigateur. Néanmoins, l'utilisation du Site pourrait dans ce cas se révéler altérée, voire impossible.

**8.12 -Registre des activités de traitement.** La Société tient un registre des activités de traitement effectués sous sa responsabilité. Ce registre comprend : le nom et les coordonnées du responsable du traitement ; les finalités du traitement; une description des catégories de personnes concernées et des catégories de données à caractère personnel; les catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, y compris les destinataires dans des pays tiers ou des organisations internationales; le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale ; dans la mesure du possible, les délais prévus pour l'effacement des différentes catégories de données; dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles.

**8.13 –** Sauf mention contraire, l'exploitation éventuelle des données personnelles de l'Utilisateur ou du Soutien par le Site ne pourra en aucun cas donner lieu à une quelconque rémunération, droit ou avantage au profit de ceux-ci.

**8.14– Réclamations.** L'Utilisateur ou le Soutien peut, en cas de difficultés l'opposant à la Société concernant le présent article, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), sur son site internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>, ou par courrier postal en écrivant à : CNIL, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07

## **9 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

**9.1 -** MiiMOSA est une marque déposée par la Société auprès de l'Institut National pour la Propriété Intellectuelle sous les numéros 4117056 et 1325633. Elle ne peut être reproduite ou imitée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable et écrit de la Société.

**9.2 -** Les contenus publiés par l'Utilisateur ou le Porteur de Projet, ou par la Société à la demande ou sur indication de l'Utilisateur ou du Porteur de Projet, sont publiés sous l'entière responsabilité de l'Utilisateur ou du Porteur de Projet. Ainsi, l'Utilisateur ou le Porteur de Projet s'engage à ne pas transmettre de contenus constituant une violation des Droits de Propriété Intellectuelle, une atteinte aux personnes (notamment diffamation, insultes, injures, etc.), au respect de la vie privée, une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (notamment, apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie infantine, etc.). La transmission desdits contenus est rigoureusement interdite. En cas d'atteinte aux lois en vigueur, aux bonnes mœurs, aux conditions présentes d'utilisation ou pour toute autre raison librement interprétée, la Société se réserve le droit d'exclure pour une durée limitée ou de façon définitive les Utilisateurs ou Porteurs de Projet qui se seront rendus coupables de telles infraction.

**9.3 -** En conséquence du présent article, l'Utilisateur ou le Porteur de Projet s'engage à garantir et tenir indemne la Société contre toute réclamation, plainte, procédure judiciaire ou autre menée par un tiers en cas de violation d'un Droit de Propriété Intellectuelle dans le cadre de l'utilisation du Site.

**9.4 -** Le Porteur de Projet consent à la Société, afin de présenter le Projet sur le Site et/ou dans le cadre de communications réalisées auprès des Utilisateurs (notamment dans le cadre du suivi des Projets), un droit de reproduction des Droits de Propriété Intellectuelle (notamment de sa marque, de son logo, etc.) en lien avec le Projet.

## **10 – FISCALITÉ**

**10.1 –** Les Visiteurs, Utilisateurs ou Porteurs de Projet reconnaissent que la Société ne fournit aucune prestation de conseil fiscal, et qu'il leur appartient de remplir leurs obligations déclaratives et d'analyser, si besoin avec l'assistance du conseil de leur choix, le traitement fiscal de leur situation. Les Visiteurs, Utilisateurs et Porteurs de Projet renoncent expressément à toute action à l'encontre de la Société ayant pour cause une conséquence fiscale liée à une Collecte.

Il appartient à chaque Utilisateur de vérifier son éligibilité à bénéficier de déductions d'impôt sur tout ou partie des Contributions effectuées par l'intermédiation du Site, conformément aux dispositions de la loi en vigueur.

**10.2 -** Il appartient à chaque Visiteur, Utilisateur ou Porteur de Projet de s'acquitter de toute taxe applicable ou impôt associé, que ce soit sur les Contributions collectées par l'intermédiation du Site en tant que Porteur de Projet, ou sur les Contributions apportées par les Utilisateurs en tant que soutien au Projet.

**10.3 –** A cet effet, la Société fournit une information loyale, claire et transparente sur les obligations fiscales et sociales qui incombent aux Soutiens. La Société met à leur disposition un lien électronique vers les sites des administrations permettant de se conformer à ces obligations.



Les Porteurs de Projets sont chargés d'établir et de transmettre directement aux Utilisateurs des Projets qu'ils présentent les reçus fiscaux éventuels attestant de la Contribution des Utilisateurs par l'intermédiation du Site.

Toute réclamation relative à la production desdits reçus fiscaux et aux informations y figurant devra être adressée directement par l'Utilisateur au Porteur de Projet.

A l'occasion de chaque transaction, l'entreprise communique au Soutien, lorsque celui-ci a vocation à percevoir des Intérêts, les informations relatives aux régimes fiscaux et à la réglementation sociale applicables à ces sommes, aux obligations déclaratives et de paiement qui en résultent auprès de l'administration fiscale ainsi qu'aux sanctions encourues en cas de manquement à ces obligations

La Société adresse aux Soutiens, en janvier de chaque année, un document récapitulatif le montant brut des transactions dont elle a connaissance et qu'ils ont perçu, par son intermédiaire, au cours de l'année précédente.

**10.4** - Tout Utilisateur souhaitant participer à une Collecte revêtant la forme d'une Offre d'Obligations ou d'une Offre de Minibons est informé que le taux d'intérêt affiché sur le Site est un taux nominal, qui ne prend donc pas en considération l'impact de la fiscalité ni des prélèvements sociaux. Tout Utilisateur est par ailleurs informé que les Intérêts qu'il doit percevoir dans le cadre de l'Émission pourront faire l'objet de prélèvements et/ou retenues à la source, selon le régime fiscal et social applicable. Le régime fiscal et social pouvant être modifié à tout moment, la Société ne prend aucun engagement ni n'encourt aucune responsabilité à ce titre auprès de l'Utilisateur ou du Porteur de Projet.

**10.5** – Comme elle est en est légalement tenue, la Société adresse annuellement à l'administration fiscale une déclaration mentionnant notamment, pour chacun des Utilisateurs présumés redevables de l'impôt en France, son identité et le montant total des revenus bruts perçus par l'utilisateur au cours de l'année civile au titre de ses activités sur la plateforme en ligne, ou versés par l'intermédiaire de celle-ci, ainsi que la catégorie à laquelle se rattachent les revenus bruts perçus. Une copie de cette déclaration est adressée par voie électronique à l'Utilisateur.

## **11 – AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES**

**11.1** - La Société met en garde les Utilisateurs sur les risques liés au financement participatif.

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- risque de perte totale ou partielle du capital investi, en cas de défaillance du Porteur de Projet ;
- risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible.

**11.2** - Le remboursement de la valeur nominale des titres par le Porteur de Projet, et le paiement des Intérêts par ce dernier, ne font pas l'objet de garanties ou d'assurances de la part de la Société.

## **12 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

**12.1** – Pour l'ensemble de ses obligations, la Société n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

**12.2** – La Société s'entoure des plus grandes précautions s'agissant du contenu. Pour autant, la Société ne garantit pas un contenu sans erreur et exhaustif du Site, ni la mise à jour de ce contenu, et décline expressément toute responsabilité à ce titre. Par ailleurs, la Société peut modifier sans préavis le contenu du Site et demande par conséquent aux Utilisateurs de s'y reporter régulièrement.

**12.3** – La Société n'est pas responsable de la sécurité et la confidentialité des données échangées, le cas échéant, dans le cadre de l'utilisation du Site.

**12.4** - La responsabilité de la Société ne pourra être engagée, sauf faute lourde ou dol, pour tout acte ou omission, inexécution, exécution partielle ou retard dans l'exécution de ses obligations en relation avec le dommage ou la perte subi directement ou indirectement par l'Utilisateur ou le Porteur de Projet du fait d'un acte ou d'une omission d'un autre Utilisateur, d'un Porteur de Projet ou de toute autre personne liée à ce dernier.

**12.5** - La Société ne pourra pas être tenue responsable envers un Utilisateur ou envers tout tiers d'une éventuelle dégradation, suspension ou interruption des Services imputable à la Force Majeure, au fait d'un Utilisateur ou d'un tiers, ainsi qu'aux aléas inévitables pouvant découler de la technique et de la complexité de la mise en œuvre des Services. La Société ne saurait être tenue responsable d'erreurs, d'omissions, de virus ou des résultats qui pourraient être obtenus ou être la conséquence d'un mauvais usage du Site. Par ailleurs, la Société ne saurait être tenue responsable des problèmes et incidents techniques pouvant survenir et entraîner un risque de perte de données.

**12.6** - La Société peut interrompre l'accès au Site, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toute autre raison. La Société ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour les Utilisateurs, Porteurs de Projets, ou tous tiers.

**12.7** - La Société n'est pas responsable, et ne peut être tenue d'aucune indemnité à l'égard du Porteur de Projet, en cas de refus de proposer le Projet aux Utilisateurs sur son Site, en cas d'Échec de la Collecte, en cas de difficulté survenant au cours de l'Émission ou de son suivi, en cas de défaillance du Partenaire Bancaire.

**12.8** - La Société n'est pas responsable, et ne peut être tenu d'aucune indemnité à l'égard de l'Utilisateur, en cas de modification ou d'annulation du Projet, en cas d'Échec de la Collecte, ou en cas d'incident de paiement survenant pendant la durée de maturité des Titres souscrits par le Soutien.

La Société, qui conseille un investissement à la date de réalisation de celui-ci, ne peut pas plus être tenue pour responsable d'une procédure de prévention ou de traitement des difficultés des entreprises du Livre VI du Code de commerce qui surviendrait pendant la durée de maturité des titres souscrits, quel que soit son impact sur le respect par le Porteur de projet des obligations de la documentation d'émission vis-à-vis des Utilisateurs.

**12.9** - La Société n'est pas obligée par les CGU de faire ou de s'abstenir de faire quoi que ce soit qui violerait, ou qui selon son opinion raisonnable la contraindrait à violer, une loi ou une réglementation, ou un devoir de confidentialité.

**12.10** - La Société ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque dommage, que ce soit au titre d'une responsabilité contractuelle, quasi-délictuelle ou à tout autre titre, en raison de toute action commise ou tout fait survenu après la date d'expiration ou de résiliation des CGU.

**12.11** - Dans les limites prévues par la loi, la responsabilité de la Société à l'égard de tout Visiteur, Utilisateur ou Porteur de Projet en cas d'inexécution, totale ou partielle, ou de retard dans l'exécution de ses obligations, quel que soit le fondement et la forme de l'action est à tout

moment limitée à la somme de mille (1000) euros pour l'ensemble de la durée d'exécution des présentes.

### 13 – RÉCLAMATIONS ET LITIGES

En cas de litige, vous pouvez adresser une réclamation écrite à notre Service Client, par e-mail [investisseurs@miiмосa.com](mailto:investisseurs@miiмосa.com), ou par courrier adressé à l'adresse suivante : Groupe MiiMOSA, 95 avenue du Président Wilson, CS 5003, 93108 Montreuil Cedex.

Si la réponse apportée par Groupe MiiMOSA à votre réclamation ne vous satisfaisait pas, vous pouvez également vous adresser au Médiateur de l'Autorité des marchés financiers en remplissant un formulaire sur le site de l'AMF : [www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html)

Vous pouvez aussi contacter le médiateur par courrier :

Autorité des marchés financiers.  
La médiation  
17, place de la Bourse  
75082 Paris Cedex 02

ou par téléphone : (+33) 01.53.45.60.00

Le médiateur de la consommation, choisi par l'association Financement Participatif France dont MiiMOSA est membre, est en cours d'agrément par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC).

A défaut d'aboutir à un règlement à l'amiable entre les Parties, tout litige se rapportant aux présentes CGU ou à tout document ou engagement y afférent sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

### 14 – STIPULATIONS DIVERSES

**14.1 – Droit applicable.** Les présentes CGU sont soumises pour leur validité, leur interprétation et leur exécution au droit français.

**14.2 – Nullité d'une stipulation.** Si une ou plusieurs stipulations de la présente convention sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. La nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes CGU n'emporte pas la nullité, la caducité, l'absence de force obligatoire ou l'inopposabilité des autres stipulations qui conserveront tous leurs effets. Les parties conviennent alors de remplacer la clause déclarée nulle et invalide par une clause qui se rapprochera le plus quant à son contenu de la clause initialement arrêtée, de manière notamment à maintenir l'équilibre du contrat.

**14.3 – Intégralité.** Sauf stipulation contraire, les CGU contiennent de façon complète et exclusive l'ensemble des termes applicables à l'objet des CGU et annulent et remplacent toutes négociations, communications, déclarations et engagements antérieurs, qu'ils soient oraux ou écrits, entre les Parties quant à l'objet des CGU.

**14.4 – Renvois et références.** Sauf stipulation expresse contraire ou si le contexte impose un sens différent (i) les renvois dans les CGU au préambule et aux articles s'entendent, à moins qu'il

BC

n'en soit spécifié autrement, aux renvois au préambule et aux articles des CGU, (ii) les mots comportant le pluriel doivent inclure le singulier et vice versa, (iii) la référence à une personne emporte référence implicite aux cessionnaires de son fonds de commerce et à ses successeurs, héritiers ou ayants-droit éventuels, (iv) la référence à une disposition légale inclut, le cas échéant, tout amendement ou toute nouvelle promulgation de cette disposition ainsi que tout instrument légal, réglementaire ou ordonnance relatif à cette disposition ou à sa nouvelle promulgation, (v) la référence à un document vise ce document tel qu'il peut être modifié, remplacé par voie de novation ou complété.

**14.5 – Primauté du Contrat d'émission.** Si une contradiction devait être relevée entre le Contrat de Prestation, le contrat d'émission et les CGU, les Parties conviennent que prévaudraient, dans l'ordre : le contrat d'Émission, le Contrat de prestation, les CGU.

**14.6 – Indépendance.** L'Utilisateur utilise le Site et les Services proposés sur le Site de manière totalement indépendante et son inscription sur le Site et la collecte des Contributions ne sont constitutives, vis-à-vis de la Société, d'aucune relation de subordination, d'agence, de société de fait ou en participation ou de représentation.

**14.7 – Notifications.** Toute notification, demande ou communication faite en exécution des Conditions Générales, doit être faite par un document écrit adressé, par tous moyens, à la Partie concernée.

Toute notification, demande ou communication devant être faite et tout document devant être délivré, par une Partie à une autre Partie en exécution des présentes, s'effectuera conformément aux indications figurant ci-après : Concernant la Société, à l'attention de : Florian BRETON, Président du Groupe MiiMOSA, Société par Actions Simplifiée au capital de 18.104 Euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 803 980 218 et dont le siège social se situe 95 avenue du Président Wilson, CS 5003, 93108 Montreuil Cedex, adresse email: investisseurs@miiiosa.com.

Concernant les Utilisateurs : à l'adresse postale ou adresse électronique indiquées par l'Utilisateur sur son Profil.

Les notifications sont réputées effectuées (i) pour les lettres recommandées avec accusé de réception : à la date de première présentation de la lettre recommandée par les services postaux, la date mentionnée sur le récépissé faisant foi de la date, (ii) pour les documents remis en mains propres : à la date mentionnée sur le reçu signé par le destinataire ou l'un quelconque de ses salariés ou préposés, ou (iii) pour les documents adressés par voie de communication électronique : à la date mentionnée sur le message d'envoi à la condition d'avoir été réceptionnée sous forme lisible.

## 15 – MENTIONS LÉGALES

**Éditeur du Site** : SAS Groupe MiiMOSA

**Directeur de publication** : Monsieur Florian BRETON

BC

**Forme sociale** : Société par actions simplifiée

**Capital social** : 18.104 euros

**RCS de Bobigny** : 803 980 218

**Siège social** : 95, avenue du Président Wilson, CS 5003, 93108 Montreuil Cedex

**E-mail** : [investisseurs@miimosa.com](mailto:investisseurs@miimosa.com)

**Téléphone** : 01 80 89 72 20

**TVA Intracommunautaire** : FR 67803980218

**MiiMOSA** est une plateforme de financement participatif régulée par les autorités françaises et enregistrée à l'ORIAS : 17003251

**Hébergeur du Site**: Digital Ocean Inc., 101 Ave of the Americas 10th Floor - New York 10013 - United States of America